CADRE STRATÉGIQUE COMMUN

ET ANALYSE CONTEXTUELLE COMMUNE

BÉNIN

2022-2026

Bénin

AVRIL 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 6
2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET ANALYSE DES RISQUES 8
2.1. Aperçu des indicateurs importants 8
2.2. Analyse de la situation politique 9
2.2.1. Analyse synthétique 9
2.2.2. Risques identifiés 11
2.3. Analyse de la situation socio-économique 12
2.3.1. Analyse synthétique 12
2.3.1. Risques identifiés 15
2.4. Analyse de la situation environnementale 15
2.4.1. Analyse synthétique 15
2.4.1. Risques identifiés 17
2.5. Eléments d'analyse régionale 18
3. CIBLES STRATÉGIQUES 20
Introduction 20
3.1. Cible stratégique 1 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 16 de la manière suivante : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, pour le respect des droits humains, avec une attention particulière à l'égalité de genre 22
Analyse contextuelle spécifique 22
Pertinence pour le développement 25
Liens avec les autres ODD 27
Approches de la cible 1 28
Liste des partenaires locaux 29
Analyse de risques spécifique 30
3.2. Cible stratégique 2 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 3 de la manière suivante : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, à travers l'amélioration de la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des soins de santé pour tous, avec une attention particulière aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées et en situation de handicap. 32
Analyse de contexte spécifique 32
Pertinence pour le développement 35
Liens avec les autres ODD 38

Approches de la cible 2 38
Liste des partenaires locaux 39
Analyse de risques spécifique 41
3.3. Cible stratégique 3 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 6 de la manière suivante : Garantir l'accès, de façon équitable aux femmes comme aux hommes, à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. 42
Analyse de contexte spécifique 42
Pertinence pour le développement 43
Liens avec les autres ODD 45
Approches de la cible 3 46
Liste des partenaires locaux 46
Analyse de risques spécifique 47
3.4. Cible stratégique 4 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 2 de la manière suivante : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et les conditions de vie, en promouvant l'agriculture familiale durable, particulièrement pour les femmes et les jeunes. 48
Analyse contextuelle spécifique 48
Pertinence pour le développement 50
Liens avec les autres ODD 53
Approches de la cible 4 53
Liste des partenaires locaux 54
Analyse de risques spécifique 55
3.5. Cible stratégique 5 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 4 de la manière suivante : Assurer l'accès de tous à une éducation et à la formation technique et professionnelle qualitatives, sur un pied d'égalité, soutenir la recherche académique et promouvoir la culture ainsi que les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. 56
Analyse de contexte spécifique 56
Pertinence pour le développement 58
Liens avec les autres ODD 61
Approches de la cible 5 61
Liste des partenaires locaux 62
Analyse de risques spécifique 64
3.6. Cible stratégique 6 | Contribuer à l'atteinte de la cible 8.3 de l'ODD 8 de la manière suivante : Appuyer les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, en particulier féminin, et l'innovation ; stimuler la viabilité et les performances des micros, petites et

moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel ; et promouvoir l'économie sociale et solidaire 64
Analyse de contexte spécifique 64
Pertinence pour le développement 66
Liens avec les autres ODD 69
Approches de la cible 6 69
Liste des partenaires locaux 70
Analyse de risques spécifique 72
4. RELATIONS AVEC D'AUTRES CSC 73
4.1. CSC thématiques 73
Liens entre le CSC Bénin et le CSC Ecosystèmes résilients 74
Liens entre le CSC Bénin et le CSC Travail décent 77
Liens entre le CSC Bénin et le CSC Villes durables 82
Liens entre le CSC Bénin et le CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable 87
4.2. Approche régionale avec les CSC Sahel 90
5. SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS 92
5.1. Leçons apprises des synergies et complémentarités 2017-2021 92
5.2. Les synergies et complémentarités 2022-2026 92
6. INDICATEURS DU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF 100
6.1. Thèmes d'apprentissage 100
6.2. Méthodologie d'apprentissage 101
6.3. Les indicateurs d'apprentissage 102
LISTE DES ABRÉVIATIONS 103
ANNEXES 107

ACNG MEMBRES ACTIFS :

1. INTRODUCTION

Les Cadres stratégiques communs (CSC) ont comme base légale l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la coopération non gouvernementale au développement. Les objectifs des CSC sont les suivants, selon l'accord-cadre conclu en 2015 :

- Favoriser la coordination et la concertation sur et entre les stratégies des ACNG ;
- Mettre en place des formes efficaces de complémentarité ou de synergie au sein de la coopération non gouvernementale ;
- Assurer un apprentissage collectif sur les stratégies et risques ;
- Engager un dialogue stratégique avec les autorités publiques.

En 2015, une Analyse de contexte commune (ACC) a été réalisée, suivie, en 2016, du CSC actuellement en cours pour le programme 2017-2021. Le nouveau CSC, qui couvre la période 2022-2026, s'appuie sur les résultats et les expériences de l'actuel CSC. Ce dernier a été mis à jour pour rendre compte de l'évolution du contexte et des ambitions des ACNG belges au Bénin pour les cinq prochaines années en termes de stratégies d'intervention et de perspectives de collaborations, en visant un renforcement des connaissances mutuelles, de l'expertise des ACNG membres et de la cohérence de la coopération non-gouvernementale belge au Bénin.

Ce nouveau CSC Bénin 2022-2026 est le fruit d'un travail participatif des ACNG belges, en lien avec leurs partenaires locaux. L'ONG Iles de Paix a assuré le rôle de rédacteur en chef pour ce CSC. Elle a été épaulée par les membres du CSC, soit 19 membres actifs, dont 6 nouveaux, et 7 membres observateurs.

Sans être exhaustif, les principales étapes de la rédaction du CSC Bénin sont les suivantes :

- Aux mois de juillet et août 2020, les ACNG membres, en coordination avec leurs partenaires locaux, ont répondu à une enquête en ligne interne au CSC Bénin. Ce sondage visait à recueillir leurs avis et leurs suggestions (i) sur le mode de rédaction du CSC et le calendrier, et (ii) sur de premières orientations de contenu.
- Sur base des résultats de ce sondage, une réunion virtuelle a été organisée en septembre 2020 pour partager les résultats de l'enquête, recueillir les réactions et lancer le processus de rédaction.
- La première étape, en octobre 2020, pour entamer la rédaction du CSC a consisté à collecter divers documents de contexte et programmatiques, notamment pour l'élaboration de l'ACC. Les ACNG ont été invités à transmettre au rédacteur en chef les documents, études et rapports qu'ils jugeaient utiles pour alimenter le CSC.
- Sur cette base, l'ACC et de premières propositions de cibles et approches ont pu être rédigées, en intégrant également les résultats de l'enquête en ligne et l'évolution des réflexions des ACNG sur leurs futurs programmes. Le dialogue stratégique fin 2020 a permis de faire le point sur l'avancée du processus et sur les éléments à mettre en évidence.
- Parallèlement, pour approfondir certains aspects spécifiques du CSC, des ateliers en ligne rassemblant tous les acteurs en plénière et par cible stratégique ont été organisés en décembre 2020 et janvier 2021. Lors de ces ateliers, les participants ont notamment validé les cibles et les approches, formulé des propositions pour l'analyse de contexte et envisager des pistes de synergies. Les rédacteurs des CSC thématiques étaient également associés à ces ateliers en vue de renforcer les liens entre CSC thématiques et géographiques ainsi que les synergies entre

membres de ces deux types de CSC. Les partenaires locaux ont été consultés par les ACNG belges en amont de ces réunions en ligne, et plusieurs d'entre eux y ont directement participé.

- Les documents, initiés en commun lors des ateliers, relatifs au contenu des cibles stratégiques et approches ainsi qu'aux synergies ont été mis en ligne sur une plateforme collaborative. Cette manière de procéder a permis à tous les ACNG et leurs partenaires d'éditer les tableaux, qui ont servi de base à la finalisation de la rédaction de ces chapitres du CSC.
- Dans le même temps, pour alimenter le CSC, le rédacteur en chef a participé à différentes réunions bilatérales avec des membres du CSC ainsi qu'à des ateliers en ligne organisés par les CSC thématiques et par les fédérations. Une session s'est également tenue en janvier 2021 avec les membres des quatre CSC Sahel (*voir point 4*) afin de partager nos réflexions, sur le Nexus notamment, et de réfléchir au contexte régional, aux synergies entre acteurs des CSC Sahel et aux pistes d'apprentissages en commun.
- Nourris par cette matière, plusieurs drafts ont été partagés aux membres du CSC, à différents stades d'avancement. Drafts qu'ils pouvaient commenter et compléter, en consultant leurs partenaires locaux, jusqu'à parvenir à la version finale. Celle-ci a alors été envoyée aux membres pour avis de non-objection, avant envoi à la DGD le 26 février 2021.

Notons que le CSC a été presqu'exclusivement élaboré à distance, sans réunion collective, vu les mesures sanitaires en vigueur, tant en Belgique qu'au Bénin. Cette contrainte n'a pas facilité le processus, mais a tout de même permis une collaboration fluide et efficace entre les membres, ainsi qu'une prise de conscience à la fois du potentiel et des limites des réunions en ligne. Sur base de cette expérience, l'outil virtuel pourrait être utilisé davantage pour le suivi du CSC 2022-2026, tout en maintenant les réunions en présentiel, davantage aptes à favoriser les apprentissages collectifs, les partages d'expériences, les ateliers de réflexion sur la durée et les échanges informels.

Dans les prochains mois, les ACNG du CSC Bénin vont maintenir les contacts, notamment en vue de la préparation du dialogue s'appréciation avec la DGD, prévu le 19 avril 2021, et du suivi de la dernière année du CSC 2017-2021. Une fois que les programmes individuels 2022-2026 auront été remis et approuvés par la DGD, les ACNG et leurs partenaires actualiseront leur inscription dans les différentes cibles et approches ainsi que la liste des synergies et complémentarités. De même, comme c'est le cas depuis 2017, des colonnes seront ajoutées dans le tableau des approches pour y inclure la manière dont les ACNG contribuent à chaque approche, avec quels partenaires et dans quelles zones. L'état d'avancement des synergies confirmées sera également mis à jour chaque année.

Enfin, en matière de suivi du CSC, outre les réunions en ligne et les rencontres informelles d'échanges d'informations et expériences, les membres envisagent de se réunir à une fréquence similaire à celle du programme actuel, soit deux à trois fois par an à Bruxelles et deux fois par an au Bénin. Les ateliers au Bénin s'étendent généralement sur une semaine intégrant des ateliers de réflexion sur diverses thématiques ou des formations (*voir dans la partie 6 les thèmes d'apprentissage retenus pour 2022-2026*), des sessions pour le suivi du CSC et le partage de leçons apprises, le forum des ACNG avec l'Ambassade de Belgique, le dialogue stratégique le cas échéant, des réunions avec Enabel, l'UE ou d'autres acteurs internationaux et locaux, des visites de terrain communes, etc. Plusieurs partenaires locaux sont associés à ces ateliers au Bénin.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET ANALYSE DES RISQUES

2.1. Aperçu des indicateurs importants

Indicateurs clés[1]	Bénin (+ année)
Social	
Indice de Développement Humain	0.545 (158e/189 pays) - 2019
Population (en millions)	12 123 200 - 2020
Croissance annuelle de la population %	2,73 % - 2020
Age médian	18,8 ans - 2020
Pourcentage de population urbaine	47,9 % - 2019
Espérance de vie à la naissance, en années	61 ,47 - 2018
Taux de mortalité infantile (Pour 1000)	58,7 - 2020
Taux de fertilité (nombre moyen d'enfants par femme)	4,9 - 2020
Taux d'alphabétisation des adultes en % (+ de 15 ans)	42,36 % - 2018
Taux net de scolarisation (primaire) en %	67,4 % - 2017
Coefficient de Gini (0-1, 0 = égalité parfaite)	0,478 - 2015
Indice de Développement Genre	0,855 - 2019
Taux d'accès à l'eau potable	70 % - 2019
Politique	
Freedom House Political Rights	21/40 - 2020
Freedom House Civil Liberties	45/60 - 2020
Indice de perception de corruption (Transparency Int.)	41 % (80e/180 pays) - 2019
Economique	
PIB (milliards d'USD)	14,391 - 2019
PIB par habitant (USD)	1219 - 2019
Croissance annuelle du PIB	6,8 % - 2019
Taux d'inflation	- 0,9 % - 2019
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	1,6 % - 2019
Aide Publique au développement reçue (% du RNB)	4 % - 2018
Stock de dette extérieure (en % du RNB)	27,36 % - 2019
Pourcentage de la population < 1,9 USD/jour	49,6 % - 2015
Environnemental	
Emission de CO2 (tonnes métriques/ hab.)	0,596 - 2016

[1] Sources : http://hdr.undp.org/; https://donnees.banquemondiale.org/pays/ ; http://www.transparency.org/country; https://freedomhouse.org; https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html ; https://www.worldometers.info/demographics/benin-demographics/ ; www.insae.bj

2.2. Analyse de la situation politique

2.2.1. ANALYSE SYNTHÉTIQUE

Une réputation de régime démocratique stable…qui s'écorne

Si le Bénin a connu 14 Présidents de la République – sous diverses appellations – sur les 12 ans qui ont suivi son indépendance, en 1960 ; il a ensuite connu plus de 18 ans de stabilité et de paix sous le régime militaro-marxiste de Matthieu Kérékou, jusqu'à la transition vers la démocratie de 1990-1991. Le pays s'est ainsi construit une image d'exemple de stabilité politique pour l'Afrique de l'Ouest, renforcée suite à la « Conférence des forces vives de la Nation » qui s'est tenue en février 1990. Depuis lors, le Bénin a adopté un système démocratique caractérisé par le multipartisme et l'alternance au sommet de l'État. La dernière élection présidentielle de mars 2016 s'est soldée par la victoire de Patrice Talon, un homme d'affaires multimillionnaire ayant fait fortune dans le coton.

Toutefois, depuis quelques années, cette image de stabilité politique se détériore. On constate, en effet, une tendance vers la monopolisation des institutions de la République par la majorité présidentielle, à laquelle s'ajoutent des pratiques de corruption largement répandues. Une réforme du système des partis votée en septembre 2018 par l'Assemblée nationale a obligé toutes les formations à s'enregistrer suivant de nouvelles règles et à obtenir un certificat de conformité. Suite à ces nouvelles mesures, aucun parti de l'opposition ne s'est enregistré à temps pour les législatives d'avril 2019. Cette situation a conduit à une forte abstention (27 % de participation) et à des violences postélectorales meurtrières début mai 2019.

Les élections municipales de mai 2020 se sont tenues dans un climat plus calme, au terme d'une campagne qui s'est déroulée quasi exclusivement dans les médias et sur les réseaux sociaux en raison de la pandémie de covid-19. Mais ces élections ont également été caractérisées par un faible pluralisme politique et une victoire écrasante des deux partis du Chef de l'Etat. Seuls six maires de l'opposition ont été élus (sur 77 Maires).

Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour le 11 avril 2021. Les grandes figures de l'opposition n'y participeront pas. En effet, huit opposants ont été définitivement écartés du scrutin par la Cour constitutionnelle en février 2021. La plupart ne disposaient pas des 16 parrainages de députés ou bourgmestres nécessaires pour être candidat à la présidentielle. Or, seuls six de ces 159 élus appartiennent à un parti d'opposition. Par ailleurs, trois responsables du parti Les Démocrates ont été convoqués par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme. Ils sont accusés d'avoir perçu de l'argent pour "*recruter des jeunes aux fins de saboter le processus électoral*", selon leur parti qui dénonce "*un complot*". Les candidats à la présidentielle seront donc au nombre de trois : le président sortant, l'ancien ministre Alassane Soumanou et une figure dissidente parmi les opposants, Corentin Kohoué.

Les réformes économiques du Président Talon

Depuis son accession à la Présidence, ce sont près d'une cinquantaine de réformes qui ont été lancées par le gouvernement de Patrice Talon, à travers le Programme d'actions gouvernemental (PAG)[2]. Le PAG est destiné à réformer l'Etat en profondeur afin d'en faire un pôle régional d'activité

[2] Voir également la section 2.3 « Analyse de la situation socio-économique ».

économique et d'augmenter l'attractivité du pays auprès des investisseurs. La stimulation du secteur privé est vue comme le levier principal du développement du pays via la création d'emplois et l'investissement.

Face au retard sévère du pays en matière d'infrastructures (énergie, routes, ports, aéroports), les efforts du gouvernement se portent notamment sur les infrastructures lourdes, afin de faciliter la circulation des flux de capitaux et de marchandises vers et à l'intérieur du pays, comme en témoigne la réfection du port de Cotonou. Le raccordement au réseau d'une nouvelle centrale électrique a permis de faire passer le taux d'électrification de 46,6 à 55,1 % entre 2015 et 2020. Un progrès encore insuffisant compte tenu de la criticité du secteur de l'énergie pour la mise en œuvre du PAG[3]. Suite à ces chantiers, le Bénin est actuellement l'État membre de l'UEMOA qui consacre en moyenne la plus importante partie de son PIB à l'investissement[4].

Le pays doit cependant surmonter encore d'importants défis, comme la diversification de son économie et de son mix énergétique. L'environnement des affaires se situe sous la moyenne régionale. Si le Bénin progresse de quatre places au classement « *Doing business* » par rapport à l'année précédente, il n'apparaît en 2020 qu'au 149e rang sur 190 pays[5]. Il faudra sans doute du temps pour que les investisseurs se laissent convaincre par les réformes. Pour que ces dernières puissent atteindre pleinement leurs objectifs, le Bénin doit notamment renforcer sa formation professionnelle et améliorer son cadre réglementaire.

La place des femmes en politique au Bénin

Au Bénin, l'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et politiques demeure encore un défi à relever. A la différence des autres pays, la proportion de femmes dans les instances de décisions politiques stagne, voire régresse.

Au niveau de l'Assemblée nationale, la proportion des femmes députés s'élevait seulement à 8,4 % pour les législatures 2011-2015 et 2015-2019, avant de baisser encore suite aux élections de 2019 pour atteindre 7,2 %, soit 6 femmes sur les 83 députés. Par contre, la proportion de femmes ministres est passée de 20 % en 2015 à 20,8 % en 2019. Au niveau communal, suite aux élections de 2020, on compte 4 Maires femmes sur les 77 que compte le Bénin, contre 2 lors de la mandature précédente. Quant à la proportion de conseillères communales, elle s'élève à 4,3 % avec seulement 79 femmes conseillères sur 1 815 élus. Leur représentativité était de 4,4 % en 2008 et 4,7 % en 2015[6]. Un taux qui est largement inférieur au 30 % souhaité par les diverses organisations de la société civile.

Voir l'analyse en termes de droits humains, d'espace civique et de décentralisation au Bénin dans l'analyse contextuelle spécifique de la cible 1 (gouvernance, droits humains).

Une situation sécuritaire régionale qui se dégrade

L'enlèvement de deux touristes français et l'assassinat de leur guide en mai 2019 dans le Parc de la Pendjari a confirmé les craintes quant à la possibilité de voir les groupes djihadistes descendre vers

[3] https://afrique.latribune.fr/think-tank/tribunes/2021-01-05/benin-un-potentiel-economique-croissant-869912.html
[4] https://www.jeuneafrique.com/mag/899702/economie/un-grand-pas-en-avant-pour-leconomie-beninoise/
[5] https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/b/benin/BEN.pdf
[6] Social Watch Bénin, Communales de 2020 : les compteurs sont au rouge par rapport à la représentativité des femmes

le golfe de Guinée au fur et à mesure de la déstabilisation du nord puis de l'est du Burkina Faso, elle-même consécutive à celle du Mali depuis 2012 (voir ci-dessous « *Eléments d'analyse régionale* »).

Actuellement, la situation reste relativement stable. Mais la porosité des frontières avec le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria ainsi que la pauvreté et l'absence ou faible présence de l'Etat dans le Nord du pays pourraient faire de cette région une zone propice à l'installation des groupes terroristes. Ceux-ci trouvent dans les forêts épaisses du Nord du Bénin un refuge de choix. Face à cette situation, le Bénin, le Ghana, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont mis en place l'Initiative d'Accra en 2017, afin d'échanger des informations et renseignements, de former le personnel de sécurité et de renseignement et de mener des opérations conjointes pour assurer la sécurité frontalière.

Comme l'affirmait le chef de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) française le 1er février 2021, les mouvements des groupes armés radicaux vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest sont une menace croissante, mais qui n'est pas récente. Les capacités et les résultats de l'Initiative d'Accra sont difficiles à évaluer, mais il est probable que les efforts des pays côtiers dans la lutte contre le terrorisme s'accentueront dans un avenir proche.

Par ailleurs, on observe au Bénin un phénomène croissant d'insécurité côtière. En effet, le golfe de Guinée, au cœur duquel se trouve le Bénin, est devenu ces dernières années un repaire de pirates et le nouvel épicentre des attaques, pillages de navires et kidnappings contre rançons, perpétrés essentiellement par des pirates nigérians. En 2020, 130 des 135 enlèvements de marins recensés dans le monde ont eu lieu dans ce golfe, selon un récent rapport du Bureau international maritime.

2.2.2. RISQUES IDENTIFIÉS

Remarque préalable : *les risques identifiés au niveau de cette analyse de contexte relèvent des risques « institutionnels », à savoir les risques qui pourraient compromettre le bon fonctionnement des ACNG dans le pays, voire leur présence au Bénin. Les risques programmatiques sont abordés dans les programmes individuels des ACNG, tandis que les risques qui pourraient entraver l'atteinte des cibles stratégiques du CSC Bénin sont repris dans la partie 3 de ce CSC.*

Seuls les risques majeurs qui concernent l'ensemble des ACNG du CSC sont inventoriés ici. La diversité des acteurs, de leurs secteurs et de leurs zones d'intervention rend compliquée et peu pertinente une analyse plus précise. Les risques seront régulièrement suivis dans le cadre du CSC Bénin de 2022 à 2026 à travers des ateliers des réflexions sur le sujet et l'actualisation des risques, de leurs impacts ainsi que des mesures de mitigation à mettre en œuvre. Les ACNG échangeront leurs bonnes pratiques et expériences en matière de gestion et mitigation des risques. Pour plus de détails, nous renvoyons aux programmes individuels.

Le niveau de risque (de 1 à 4) est estimé en croisant la probabilité et l'impact, sur base du tableau repris en annexe 1.

Risques généraux	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
La situation sécuritaire au Nord du Bénin et dans la région se détériore. Le nombre d'attaques augmente,	Sélectionner les zones les moins insécurisées. Recruter des RH béninoises pouvant circuler avec moins de risques. Disposer de plans de contingence, de plans d'évacuation et d'hibernation à jour et connus des équipes.	2	4	2

et les ACNG sont visés de manière croissante.	Suivre les recommandations des services de sécurité et ONG spécialisées dans la gestion des risques sécuritaires. Echanger des infos avec les autres ACNG, mettre en place des synergies/complémentarités.			
La transition politique est source de tensions. Les élections prévues en avril 2021 mènent à des émeutes et violences.	Eviter de critiquer ou soutenir des partis ou personnalités politiques. Anticiper une réduction des activités/déplacements pendant la période des élections. Disposer de plans de contingence, de plans d'évacuation et d'hibernation à jour et connus des équipes.	4	3	3
L'espace civique, les libertés (notamment la liberté d'expression) se réduisent encore, le contrôle des ACNG s'intensifie, ce qui entrave les possibilités d'action des ACNG voire les prive d'une présence au Bénin.	Maintenir des contacts réguliers avec les autorités et instaurer une relation de confiance et de transparence avec elles. Se renseigner régulièrement sur l'évolution des éventuelles exigences du gouvernement envers les ACNG étrangères (via la PONGIB notamment). Eviter de critiquer ou soutenir des partis ou personnalités politiques. Mener des actions de plaidoyer pour défendre l'apport des ACNG étrangères au Bénin et leur neutralité politique. Echanger des infos avec les autres ACNG, organisations internationales, Enabel et l'Ambassade de Belgique au Bénin, mettre en place des synergies/complémentarités.	3	4	3

2.3. Analyse de la situation socio-économique

2.3.1. Analyse synthétique

Le profil économique du Bénin

Le Bénin demeure l'un des pays les plus pauvres de la planète, avec un indice de développement humain de l'ordre de 0,545 en 2019 (PNUD). Cet indice se situe sur une tendance haussière depuis 1980 où il était estimé à 0,26, traduisant les efforts entrepris pour améliorer le niveau d'éducation et de santé. En dépit de ces évolutions, le Bénin est toujours classé au 158e rang sur 189 pays au niveau mondial. Près de la moitié de sa population vit avec moins d'1,9 USD par jour et les progrès vers les cibles fixées pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) sont relativement lents.

L'économie béninoise dépend fortement du commerce informel de transit avec le Nigéria (estimé à environ 20 % du PIB) ainsi que de l'agriculture, notamment le coton, premier produit d'exportation. Depuis 2016, le secteur agricole affiche une contribution de près de 50 % au PIB (y compris l'élevage, la transformation et commercialisation de produits agricoles) et génère 75 % des recettes d'exportation, selon les chiffres de l'institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE). Le Bénin a enregistré de solides performances économiques depuis deux décennies. Entre 2016 et 2019, la croissance moyenne de son PIB réel s'élevait à 5,5 %. Mais depuis août 2019, la décision du Nigéria de fermer unilatéralement ses frontières terrestres avec ses voisins a porté un coup dur à l'activité économique du Bénin.

La croissance économique de ces dernières années n'a cependant pas réduit sensiblement la pauvreté, en raison des inégalités de distribution des revenus conjugués à l'augmentation rapide de

la population. Une bonne partie de la population reste privée d'accès aux services sociaux de base et aux débouchés économiques, en particulier en milieu rural. Le principal défi réside dans le sous-emploi. Environ 95 % de la population active travaille dans le secteur informel, avec une prédominance du sous-emploi. La situation est particulièrement préoccupante chez les jeunes et chez les femmes rurales (*voir analyse de contexte Cible 6*).

En matière de sécurité alimentaire, plus d'un million de personnes sont en insécurité alimentaire[7]. A l'instar des autres pays de la sous-région, le Bénin est soumis aux effets des changements climatiques de plus en plus manifestes qui réduisent la disponibilité et l'accès aux denrées essentielles (*cf. infra*).

Les inégalités de genre et la situation des femmes au Bénin

Malgré la promulgation de plusieurs lois protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles, et l'adoption d'une politique nationale de genre (2008) et d'un plan d'action pour lutter contre la violence sexiste (2012), le statut de la femme ne s'améliore guère au Bénin. L'indice des inégalités de genre (IIG) s'élève à 0,613 traduisant que les femmes présentent un déficit de 61,3 % par rapport aux hommes en termes de conditions de vie (santé, autonomisation, marché de l'emploi participation à la prise de décision). La faiblesse du niveau d'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78 % des femmes sont analphabètes contre 44 % des hommes.

Le taux de mariage des filles de moins de 18 ans est de 31,7 %. 51,5 % de femmes subissent au moins une fois dans leur vie des actes de violence (violences physiques, sexuelles et psychologiques). La plupart de lois protégeant les femmes et les filles restent inappliquées par manque de décret d'application. En général, les femmes n'exercent pas leurs droits d'aller en justice contre les auteurs et complices de violences, pour des raisons culturelles et sociologiques, d'où la persistance de l'impunité[8].

Du point de vue de l'occupation professionnelle, les femmes restent majoritairement concentrées en milieu rural, dans les travaux non rémunérés et le secteur informel.

La stratégie nationale de développement socio-économique

Au plus haut niveau, la stratégie nationale sur le long terme « Alafia Bénin 2025 » prévoyait, au début des années 2000, qu'en 2025 « *le Bénin sera un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ». Pour décliner cette stratégie nationale, lors de son arrivée au pouvoir en 2016, le Président Talon a lancé le « Bénin Révélé ». Ce Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) du Bénin est un programme de développement structurel de 9039 milliards de FCFA, élaboré pour la période de 2016 à 2021 et assis sur trois piliers majeurs : (i) Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, (ii) Engager la transformation structurelle de l'économie et (iii) Améliorer les conditions de vie des populations.

Fin 2018, le Bénin s'est doté d'un Plan national de développement 2018-2025 (PND) dont l'objectif est d'« *atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10 % en 2025 axée sur le*

[7] Analyse Globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) 2017 réalisée par l'INSAE avec l'appui du PAM.
[8] Cadre de coopération des Nations unies pour le développement, UNSDCF Bénin 2019-2023, https://benin.un.org/sites/default/files/2020-11/UNSCDF%20BON%20VERSION.pdf

développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures »[9]. Il s'agit d'un instrument d'orientation à long terme et de pilotage des objectifs stratégiques, qui intègre les principaux défis et enjeux des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Le PND est opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) et le Programme d'action du gouvernement dont il intègre les axes, et la deuxième phase de 2022 à 2025.

Le Plan prévoit la réduction de l'incidence de pauvreté à hauteur de 23,2 % à l'horizon 2025 contre 40,1 % en 2015. Aussi, il est attendu que la mise en œuvre des stratégies proposées dans le Plan conduise à un taux de scolarisation secondaire qui dépasserait 70 % en 2025 contre 47 % en 2015, et à une réduction de près de moitié de la mortalité infantile.

L'impact de la crise du Covid-19 en 2020

La pandémie du Covid-19 affecte le Bénin. Ses effets indirects sont potentiellement beaucoup plus dévastateurs que ses effets directs. La récession économique globale et ses conséquences sur l'économie nationale ainsi que la fermeture des frontières vont entraîner une chute de la croissance du PIB au Bénin. Selon les projections du FMI, la croissance économique devrait décélérer à 3,2 % en 2020, contre près de 7 % en 2019, en raison de la baisse des échanges commerciaux, des investissements directs étrangers et des transferts des émigrés[10] mais aussi de la demande globale interne et externe, notamment la baisse du tourisme. L'inflation est passée de - 0,9 % en 2019 à 2 % en 2020, principalement en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Les recettes fiscales ont chuté de 6,5 % et les dépenses ont augmenté de 14,3 % en 2020 en raison du ralentissement de l'activité économique et de dépenses sanitaires et sociales plus élevées. Le déficit budgétaire était de 3 % du PIB en 2020 comparativement à 0,5 % en 2019. Si le Covid-19 est maîtrisé à la mi-2021, l'économie mondiale pourrait redémarrer, ce qui permettrait au Bénin d'atteindre un taux de croissance de 4,8 % en 2021 et 6,5 % en 2022 selon la Banque africaine de développement[11].

Ce sont principalement les populations les plus vulnérables qui sont exposées à un risque de paupérisation en raison de leurs catégories d'activités et d'emplois. En effet, elles travaillent généralement dans le secteur informel et ne sont pas salariées. Les restrictions dans les déplacements engendrent une baisse du nombre de clients et des revenus.

L'impact de la crise sur l'emploi des femmes est très disproportionné, dans la mesure où les femmes sont beaucoup plus représentées dans les activités d'hébergement et de restauration et les activités de commerce de détail (30 % des femmes contre 8 % des hommes). Ces secteurs d'activité, particulièrement en zone urbaine, ont été lourdement affectés par la crise[12].

Voir la partie 3 de ce CSC pour l'analyse de l'impact de la crise Covid-19 au Bénin sur chaque cible stratégique.

[9] https://www.repasoc.bj/wp-content/uploads/2019/09/plan-national-developpement-2018-2025.pdf

[10] Tout au long du présent document, les termes sont notés au masculin ou féminin pour davantage de lisibilité mais recouvrent tant les femmes que les hommes.

[11] https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-benin/perspectives-economiques-au-benin

[12] Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et sociale, PNUD, 2020.

2.3.1. RISQUES IDENTIFIÉS

Risques généraux	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
La récession économique et la fermeture des frontières (principalement avec le Nigéria) entrainent une hausse de la pauvreté et des migrations, et une perte de mains d'œuvre qualifiée.	Multiplier les activités qui permettent d'accroitre la résilience des populations et leurs revenus sur le long terme. Offrir des conditions d'emploi et salariales attractives pour la jeunesse béninoise, ainsi que des opportunités de formation. Echanger des informations avec les autres ACNG, mettre en place des synergies/complémentarités.	2	3	1
La crise sanitaire Covid-19 se prolonge, entraine une fermeture des frontières internationales, un retour des mesures de restriction des déplacements et rassemblements au Bénin et une hausse du nombre de malades et de décès.	Mettre en place des mesures permettant aux ACNG belges de piloter les programmes à distance, depuis le siège en Belgique et depuis les bureaux au Bénin. Disposer de plans d'adaptation des programmes en cas de résurgence du virus. Mettre en place des mesures assurant la sécurité des travailleurs des ACNG (gestes barrières, télétravail, hygiène, etc.). Echanger des informations avec les autres ACNG et les humanitaires, mettre en place des synergies/complémentarités.	2	3	1

2.4. Analyse de la situation environnementale

2.4.1. ANALYSE SYNTHÉTIQUE

Le Bénin face au changement climatique

Le Bénin est **très vulnérable aux catastrophes et aux risques naturels** associés aux changements climatiques. Le pays a connu ces dernières années des évènements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sècheresse prolongée au Nord du pays et des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Par ailleurs, le **phénomène d'érosion côtière** s'est accentué du fait des changements climatiques. A Cotonou, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière ont entrainé la perte de plus de 400 mètres de côtes, englouti des maisons et endommagé des infrastructures touristiques. Les activités humaines (en particulier la coupe des palétuviers pour le bois de chauffe) génèrent également une forte pression sur la **mangrove** qui ne joue alors plus correctement son rôle stockage du carbone, de rempart contre la houle et les tempêtes (*voir CSC thématique Ecosystèmes résilients ci-dessous*). Selon un Rapport de la Banque Mondiale, les pertes d'actifs et de bien-être causées par les catastrophes naturelles s'élèvent respectivement à 0,26 % et 0,53 % du PIB au Bénin[13].

[13] Cadre de coopération des Nations unies pour le développement, UNSDCF Bénin 2019-2023, https://benin.un.org/sites/default/files/2020-11/UNSCDF%20BON%20VERSION.pdf

Les scénarios climatiques prévoient une augmentation des températures de 2,6°C à 3,27°C d'ici 2100 au Bénin[14] ainsi qu'une plus forte variabilité de la pluviométrie intra-saisonnière sur l'ensemble du pays. Certaines projections annoncent une baisse continue de 10 à 20 % des précipitations d'ici à 2025[15]. Le secteur de l'**agriculture** est particulièrement touché : sous l'effet des changements climatiques, les rendements du maïs et du coton pourraient diminuer significativement. On estime que cette baisse pourrait atteindre jusqu'à 30 % pour le maïs et 20 % pour le coton d'ici 2050[8].

Les principaux défis environnementaux au Bénin

Les **espaces maritimes** du Bénin enregistrent la plupart des menaces connues dans le golfe de Guinée : la pollution, la surexploitation des ressources maritimes, la pêche illicite, les changements climatiques, les différents trafics, les contrebandes, les obstacles à la navigation maritime, le terrorisme et la piraterie maritime. Ces menaces pèsent sur l'environnement marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des Etats de la région.

La **zone forestière** totale du Bénin couvre 38,2 % de la superficie totale du pays ce qui représente une variation de -25,2 % entre 1995 et 2015. Cette variation traduit une dégradation inquiétante du couvert végétale du pays. Le secteur forestier, contribue à hauteur de 6 % au PIB et emploie environ 100 000 personnes, principalement pour la production de bois et l'approvisionnement en bois de chauffage. Le besoin en énergie-bois connait une croissance rapide en lien avec la croissance démographique du pays. En outre, environ 2 millions d'hectares de forêts sont brûlés par des feux sauvages chaque année.

La **dégradation des sols** est notamment due à des pratiques non durables dans l'agriculture et l'élevage au Bénin. L'accroissement de la culture du riz et du coton, qui sont souvent les cultures les plus intensives, les mauvaises pratiques culturales, l'utilisation d'intrants chimiques et la croissance démographique sont autant de facteurs qui entrainent une surexploitation des sols et mènent à leur érosion et leur appauvrissement.

Enfin, la **forte urbanisation** et l'occupation de terres rurales qu'elle engendre font peser de nouvelles contraintes sur l'environnement et pose des problèmes fonciers. La croissance urbaine qui s'est accélérée ces dernières années pose de véritables défis de gestion des déchets et de pollution. Près d'un Béninois sur deux vit aujourd'hui en ville.

Les politiques environnementales

Pour répondre à ces problèmes environnementaux, le Bénin a développé des plans d'actions visant à renforcer la résilience au changement climatique. La prise en charge de la question du changement climatique est coordonnée par le Comité national sur les changements climatiques (CNCC). Le Bénin a élaboré en 2008 un Plan d'action national d'adaptation (PANA) et a initié diverses politiques, notamment en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion durable des ressources forestières, concourant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le Gouvernement Talon a mis en place plusieurs réformes et mesures de politiques pour lutter contre le changement climatique, en particulier :

[14] https://reliefweb.int/report/benin/planifier-ladaptation-au-changement-climatique
[15] Etude de vulnérabilité sectorielle face aux changements climatiques au Bénin, agriculture, GIZ, 2019, https://climateanalytics.org/media/pas-pna_benin_va_agriculture.pdf

- La création d'un Fonds National pour l'Environnement et le Climat en 2017 pour soutenir le financement des programmes et projets visant la protection et la gestion rationnelle de l'environnement, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la promotion du développement durable au Bénin.
- L'adoption de la loi sur les changements climatiques en 2018. Selon cette loi, toutes les stratégies et programmes de développement, tant au niveau national qu'au niveau local doivent intégrer les changements climatiques en termes de mesures et d'actions relevant de l'adaptation, de l'atténuation, du renforcement des capacités et des technologies.
- L'adoption d'un plan national climat et des plans climat territoriaux en 2019.
- L'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal prenant en compte les thématiques transversales comme les changements climatiques.
- L'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, allant de 2019 à 2030. Cette stratégie est essentiellement destinée à renforcer le cadre juridique de protection des personnes contre les catastrophes naturelles et les crises humanitaires.

Notons également que le Bénin, en tant que membre de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a signé et ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2016.

Le cadre béninois de prise en charge des questions d'environnement et de changement climatique souffre cependant de faiblesses d'ordres institutionnel, technique et financier qui limitent les résultats obtenus.

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin participe aux efforts sous régionaux pour lutter contre la perte de la diversité biologique et le changement climatique, comme l'adhésion au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la participation du Bénin depuis 2010 à l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), une initiative sous régionale regroupant actuellement plus de 20 pays africains.

2.4.1. RISQUES IDENTIFIÉS

Risques généraux	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Le rythme des changements climatiques s'accélère, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et susceptibles d'entraver le fonctionnement des ACNG.	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies d'intervention des ACNG. Multiplier les activités de résilience comme la mise en place de systèmes d'alerte précoce à l'échelle locale. Mener des actions de plaidoyer au niveau international en faveur d'une augmentation des moyens visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Protéger et renforcer les infrastructures afin de répondre aux impacts les plus graves des changements climatiques et des catastrophes grâce à une conception durable.	2	2	1

2.5. Eléments d'analyse régionale[16]

Au niveau régional, le Bénin est situé à proximité immédiate de l'espace sahélien confronté aux violences djihadistes, dont une extension vers le Nord du Bénin est à craindre. Ces violences sont apparues dans le nord du Mali en 2012, avant de se propager vers le centre du pays ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger voisins, malgré la présence des forces françaises, régionales et de l'ONU. En addition à ces violences djihadistes, le Sahel fait face à des conflits intercommunautaires ainsi qu'à des phénomènes de grand banditisme avec pour conséquence une crise humanitaire importante. La porosité des frontières avec les pays voisins (Burkina Faso, Niger, Nigéria, Togo) rend difficile la lutte contre ces groupes armés mais aussi le contrôle de différents trafics (stupéfiants et armes principalement). La situation sécuritaire se complexifie également avec l'augmentation d'affrontements entre l'Etat Islamique et le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM ou JNIM, selon son acronyme en arabe), lié à AQMI. Au cours de l'année 2020, les conditions de sécurité et la crise humanitaire se sont fortement dégradées dans la région du Liptako-Gourma, à cheval sur le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les lignes de front ne cessent de bouger et avec elles des populations en quête de refuge.

Face à cette situation les bailleurs se mobilisent, dont l'Alliance Sahel mais aussi la Belgique qui précise actuellement sa stratégie Sahel en parallèle à la révision en cours de la stratégie européenne dans cette région. Sur le plan militaire et sécuritaire, le lancement du G5 Sahel en 2014 incarne les efforts de rééquipement, de formation et de coordination des armées de la région avec l'appui de la communauté internationale (ONU notamment), France en tête. La Belgique s'investit d'ailleurs via différents instruments (EUTM, Takuba, etc.). On note depuis fin 2019 des critiques plus ou moins marquées d'un pays à l'autre sur la réponse sécuritaire et la place des interventions étrangères. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays de la région, la redirection des moyens de l'Etat vers la réponse sécuritaire pèse sur les autres dépenses, notamment sociales.

Malgré ce contexte d'insécurité sous-régionale, les perspectives de politiques d'intégration demeurent, notamment sous l'égide de la CEDEAO. A cet égard, on peut citer la réforme du franc CFA, le projet « eco » de monnaie unique pour les 15 pays de la CEDEAO, la mise en place et la révision du Tarif extérieur commun (TEC) ou encore la négociation post-Cotonou concernant les relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). A l'échelle régionale, on observe également d'importants projets d'infrastructures, avec la relance de la régie de train Abidjan-Niger et d'une voie de grande circulation entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Plus globalement, les conséquences du projet de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) seront à surveiller dans les mois et années à venir.

La CEDEAO a également pris des mesures en vue de lutter au niveau régional contre la propagation du Covid-19. Ainsi, l'organisation a adopté un protocole harmonisé relatif à la circulation transfrontalière des personnes et des biens pendant la pandémie, comprenant une tarification maximale des tests anti-covid pour les déplacements dans l'espace communautaire. En janvier 2021, la CEDEAO a annoncé la création d'un « *Fonds renouvelable pour les vaccins* » permettant aux pays membres de se procurer plus de 240 millions de doses, pour un démarrage des vaccinations dans la région planifié au plus tard en juin 2021.

Le contexte sahélien se caractérise également par sa vulnérabilité face au changement climatique, de par sa position géographique, le nombre réduit de terres cultivables (14 %) et le niveau de son développement économique. Les sécheresses y sont de plus en plus intenses, les pluies

[16] Ce paragraphe est similaire pour les CSC Bénin, Mali, Burkina Faso et Niger, qui adoptent une approche CSC régionale (voir partie 4.2).

diluviennes et les inondations dévastatrices de plus en plus fréquentes. Ces catastrophes naturelles menacent l'intégrité des écosystèmes, déjà fragilisés par une population en forte croissance. Le GIEC prévoit que les rendements agricoles diminueront chaque décennie de 20 % d'ici la fin du 21e siècle dans certaines zones du Sahel. La raréfaction des ressources naturelles, indispensables aux moyens d'existence de la majorité de la population sahélienne, est devenue une source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. D'autant que le changement climatique a modifié les routes et les périodes de transhumance du bétail, qui coïncident désormais souvent avec les saisons culturales. Par ailleurs, ce contexte engendre des mouvements de populations, accentuant encore les tensions dans la région ainsi que la pression démographique sur les centres urbains.

3. CIBLES STRATÉGIQUES

Introduction

Sur base du contexte béninois, de l'analyse du fonctionnement du CSC Bénin 2017-2021, de l'articulation avec les nouveaux CSC thématiques, des nouveaux ACNG membres du CSC Bénin et des perspectives d'interventions des membres, il a été décidé de conserver les 6 grandes thématiques actuelles du CSC Bénin, tout en les reformulant sur base des Objectifs de développement durable (ODD).

Cette réflexion sur les liens entre le CSC et les ODD a été initiée en 2019. Les ACNG avaient réalisé des schémas illustrant les liens entre les cibles du CSC Bénin et les ODD. Cet exercice a permis de constater que chaque cible du CSC Bénin correspond à un ODD, avec des liens assez étroits entre les approches du CSC et les sous-cibles des ODD. Suite à cette analyse, et dans un contexte où la coopération belge met l'accent sur les ODD comme « boussole » de ses interventions, les ACNG du CSC ont choisi de prendre les ODD comme base des cibles stratégiques pour le CSC 2022-2026. Pour correspondre au mieux à l'approche des ACNG et à la manière dont ils contribueront aux ODD, ces derniers ont été légèrement reformulés, en prenant en compte la spécificité des acteurs belges.

Le choix des ODD retenus pour le CSC Bénin se base également sur l'analyse des progrès réalisés par le Bénin en vue d'atteindre les ODD. Globalement, le pays affiche pour 2020 un score de 53,5, ce qui signifie que le pays est à 53,5 % du chemin à parcourir pour atteindre les ODD. Ce score le classe 25e sur 52 pays africains. Comme le montre le schéma ci-dessous, pour les 6 ODD choisis par les ACNG comme cibles (*encadrés en turquoise*), le Bénin est à la traine : en effet, ils sont tous placés dans la catégorie rouge dans le « rapport 2020 sur l'Indice et les tableaux de bord des Objectifs de développement durable pour l'Afrique »[17], ce qui indique que des défis majeurs demeurent.

Outre les 6 cibles stratégiques, les membres du CSC Bénin contribueront également de manière transversale, dans toutes les cibles, aux thèmes (i) des droits des femmes et inégalités de genre (ODD 5) et (ii) de la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique (ODD 13). Ces deux thèmes transversaux sont des points d'attention centraux pour l'ensemble des acteurs du CSC et des priorités stratégiques partagées. On notera que le genre reste un défi majeur pour le Bénin, tel qu'indiqué dans ce schéma ci-dessus, tandis que l'ODD 13 est coloré en vert, principalement parce qu'à l'échelle mondiale, le Bénin contribue peu aux changements climatiques, alors qu'il en subit clairement les effets.

[17] https://sdsna.github.io/2020AfricaIndex/2020-africa-index-summary-french.pdf

Enfin, en accord avec l'agenda transformationnel des ODD et l'étude « *SDGs as a Compass for Belgian development cooperation* », le CSC Bénin prend aussi en compte les trois principes suivants :

- ***Interlinkages*** (interconnections) entre les ODD : le CSC Bénin cherche à favoriser les échanges, synergies et complémentarités non seulement entre les acteurs d'une même cible stratégique, mais aussi entre ces cibles et leurs approches, et donc entre les ODD. En effet, l'Agenda 2030 des ODD est construit sur le principe selon lequel les 17 ODD sont interconnectés, indivisibles et devraient être mis en œuvre de manière intégrée et systémique. Afin d'illustrer les principaux liens existants entre les 6 cibles stratégiques et les ODD impliqués, un schéma a été réalisé pour chaque cible (*voir les points 3.1 à 3.6 ci-dessous*). Ces schémas précisent également quelles sont les approches du CSC concernées. Notons que les thèmes transversaux Genre et Environnement se retrouvent dans chaque cible, comme déjà mentionné. Un schéma récapitulatif est repris ci-dessous. Le chapitre sur les synergies et complémentarités (*voir partie 5*) permet également de constater que de nombreuses synergies transcendent les cibles stratégiques.

Schéma récapitulatif illustrant les liens entre les 6 cibles du CSC et les OOD.

- « *Leaving no one behind* » (Ne laisser personne de côté) : le CSC Bénin vise à réduire les inégalités et les discriminations, et met l'accent sur la prise en compte des personnes les plus vulnérables et marginalisées (les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes, etc.). Les approches des ACNG cherchent à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion et à prévenir celles-ci. Le CSC contribue à l'atteinte de ce principe *Leaving no one behind* de diverses manières, selon les cibles stratégiques, par exemple en menant des actions de plaidoyer pour une société béninoise plus inclusive, en favorisant la participation des personnes les plus vulnérables aux processus de décisions, en réduisant les discriminations dans l'accès aux services de base et à l'emploi, etc.
- *Multi-stakeholdership* (approche multi-acteurs) : en tant que cadre de collaboration et d'échange multi-acteurs, le CSC se veut un espace qui promeut la coopération et les partenariats entre les ACNG belges au Bénin, mais également avec d'autres organisations internationales, la coopération bilatérale belge, les OSC locales, les autorités, le secteur privé ou encore le secteur académique. Pour ce CSC 2022-2026, les ACNG du CSC souhaitent sortir encore davantage de ce cadre belgo-belge pour impliquer d'autres acteurs dans les réflexions du CSC Bénin. L'ODD 17 « Partenariats globaux pour la réalisation des objectifs » renvoie d'ailleurs à ce principe. Ce 17e ODD apparait dans chacun des schémas illustrant les interconnexions entre ODD par cible, ce qui illustre combien les membres du CSC sont attentifs à ce travail conjoint et complémentaire avec une série d'autres acteurs pour atteindre les résultats escomptés.

3.1. Cible stratégique 1 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 16 de la manière suivante : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, pour le respect des droits humains, avec une attention particulière à l'égalité de genre et à la préservation de l'environnement.

ANALYSE CONTEXTUELLE SPÉCIFIQUE

Une restriction croissante des droits humains

De nombreux observateurs dénoncent le virage inquiétant que prend le Bénin en termes de respect des droits humains.

Selon Amnesty International[18], les autorités béninoises ont porté atteinte aux droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique dans le cadre des élections législatives d'avril 2019. Les forces de sécurité auraient fait usage d'une force excessive contre des personnes qui manifestaient. Des manifestants et des passants ont été tués, et beaucoup d'autres ont été arrêtés et détenus de façon

[18] https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/benin/report-benin/

arbitraire. Des journalistes ont été arrêtés et déclarés coupables d'infractions pénales pour avoir exercé le droit à la liberté d'expression et d'information. Les violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité à l'encontre de manifestants avant et après les élections législatives sont restées impunies, notamment en ce qui concerne les homicides. En effet, fin 2019, l'Assemblée nationale a adopté une loi d'amnistie portant sur toutes les infractions pénales commises entre les mois de février et de juin qui étaient liées aux élections législatives.

Fin 2019, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), basée en Tanzanie, a été saisie par des avocats pour dénoncer « la violation des droits politiques » de Sébastien Ajavon, le principal adversaire politique de Patrice Talon, et l'acharnement judiciaire à son encontre. La CADHP a donné raison aux avocats et a ordonné la suspension des municipales de mai 2020 afin de préserver la démocratie béninoise. Une semaine plus tard, le Bénin se retirait du protocole de la Cour qui permet à un citoyen ou une ONG de saisir son Etat. Ce retrait marque une étape supplémentaire dans la répression grandissante des voix dissidentes au Bénin, estime Amnesty International.

Par la suite, dans un arrêt rendu début décembre 2020, la Cour africaine des droits de l'homme a dénoncé neuf violations des droits humains au Bénin et ordonné l'annulation de plusieurs réformes constitutionnelles avant l'élection présidentielle prévue le 11 avril 2021. En plus de noter *« que les violences* (qui ont éclaté lors de la crise post-électorale d'avril 2019), *y compris les tirs à balles réelles, et leurs conséquences ne pouvaient être contestées »*, la Cour pointe le manque de *« garantie d'indépendance du pouvoir judiciaire »* dans le pays. Ses membres jugent que la récente *« révision constitutionnelle a été adoptée en violation du principe du consensus national »* et demandent également le rétablissement du droit de grève.

Face à ces dérives autoritaires, le Bénin ne figure désormais plus sur la liste des « *pays d'origine sûrs* » établie par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

La situation relative à la protection des droits de l'enfant est également préoccupante. Selon l'UNICEF, le taux des enfants exploités pour différentes tâches a franchi la barre des 52 % et près de 40 % d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses. Des chiffres en hausse malgré la gratuité de l'école comme moyen pour repousser le phénomène. En dehors des travaux domestiques familiaux traditionnels, les enfants sont employés comme domestiques, pour faire du petit commerce ou les travaux dangereux dans l'agriculture ou l'exploitation des mines. Le phénomène de la prostitution des filles âgées de 12 à 17 ans semble répandu et toléré en milieu urbain. Les données disponibles sur la traite des enfants estiment leur population à plus de 40 000 filles et garçons âgés de 6 à 17 ans. La mendicité occuperait 54 % des enfants de la rue[19].

Malgré l'amélioration du cadre légal et juridique avec l'adoption du Code de l'Enfant en 2015, l'insuffisance de ressources matérielles et financières des structures de protection ainsi que la faiblesse des mécanismes communautaires de protection des enfants, notamment les orphelins et enfants des familles vulnérables, compromettent la réalisation du droit de l'enfant. On observe toutefois une augmentation du taux d'enregistrement des naissances, de 60 % en 2006 à 86 % en 2017.

En ce qui concerne les droits des personnes handicapées, le Bénin s'est doté, en 2011, d'une Politique nationale de promotion et d'intégration des personnes handicapées, qui vise à ce que « *d'ici 2025, les personnes handicapées jouissent de leurs droits sans discrimination et participent au processus de développement du Bénin* ». Le pays a également ratifié en 2012 la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Cependant, il est très difficile pour ces personnes d'accéder

[19] https://www.unicef.org/benin/recits/le-travail-des-enfants

à des soins adaptés à leurs besoins. En outre, les préjugés socioculturels et croyances religieuses demeurent tenaces au sein de la population et influent sur la vie quotidienne des personnes handicapées.

L'espace civique au Bénin

Les **Organisations de la société civile** (OSC) jouent un rôle important au Bénin et sont incontestablement reconnues comme des partenaires de l'Etat. Mais leur développement est de plus en plus menacé par les débats sur la qualité et l'efficacité de leur action et par la restriction croissante de la liberté d'expression, de réunion et d'association.

La **charte des OSC**, adoptée en 2009, constitue le cadre de référence en matière d'éthique et de déontologie pour les OSC au Bénin. Elle précise leurs droits et leurs obligations, et définit 7 composantes de la société civile : les associations, les ONG, les syndicats, les médias, les organisations professionnelles, la chefferie traditionnelle et les confessions religieuses. Sur le plan de la structuration du secteur, on relèvera l'existence de la Maison de la société civile (MdSC). Celle-ci, en lien avec le cadre de concertation nationale des OSC du Bénin, a pour mission de renforcer les OSC en matière de capacités d'influence des décisions, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques de développement du Bénin. Dans le deuxième pilier du PAG 2016-2021, « Engager la transformation structurelle de l'économie », le gouvernement s'est engagé à assainir le cadre macroéconomique du Bénin, notamment grâce à l'amélioration de la transparence budgétaire et à l'appui à la société civile pour le contrôle de l'action publique.

Globalement, l'environnement au Bénin est relativement propice à l'émergence et à l'implication de la société civile dans la prise de décision. En 2020, Civicus classe le Bénin parmi les pays où l'espace civique est « obstrué » (niveau 3 sur une échelle de 5)[20]. Cependant, les groupes de défense des droits humains ont exprimé des inquiétudes concernant la réduction de l'espace civique au Bénin, notamment l'adoption de lois répressives, les coupures d'Internet, l'arrestation de journalistes, blogueurs et militants, la répression des manifestations (*voir ci-dessus*) et l'ingérence dans les activités des associations. Les élections présidentielles d'avril 2021 laissent également craindre un possible rétrécissement des libertés publiques.

Sur le plan de la **liberté de la presse**, en 2020, le Bénin a perdu 17 places au classement annuel de Reporters sans frontières, dans lequel il figure à la 113e sur 180 pays[21]. Avec plus de 70 radios, une soixantaine de titres de presse et une quinzaine de chaînes de télévision, le Bénin dispose d'un paysage médiatique parmi les plus pluralistes de la région. Mais depuis l'accession au pouvoir du président Talon, les activités de l'opposition sont très peu couvertes par la télévision d'État, et les médias sont sous étroite surveillance. Une dizaine de journalistes et blogueurs ont été poursuivis depuis l'adoption, en avril 2018, d'une loi portant code du numérique, dont certaines dispositions répressives entravent la liberté de la presse en criminalisant les délits de presse en ligne. En vertu de cette loi, pour la première fois en Afrique de l'Ouest, un journaliste a été condamné à 18 mois de prison pour avoir relayé sur les réseaux sociaux des propos qui ont pourtant bien été tenus.

[20] https://monitor.civicus.org/country/benin/
[21] https://rsf.org/fr /

Une décentralisation pas encore effective

La Constitution adoptée en 1990 recommandait déjà une réforme de l'administration territoriale en mettant un accent particulier sur la décentralisation. Il faudra néanmoins attendre les premières élections locales en 2003 pour concrétiser cette évolution et voir l'installation des premiers Maires et Conseils municipaux, élus pour 5 ans, dans les 77 communes du pays. Le Gouvernement a mis en place en 2008 un mécanisme national de transfert de ressources aux communes, le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC). Ce mécanisme est alimenté aussi bien par le budget national que par les contributions des Partenaires techniques et financiers (PTF). Cependant, la part de transfert aux collectivités territoriales demeure faible (3,84 % en 2016). D'importants défis restent encore à relever, en particulier en matière de mobilisation des ressources par les collectivités locales et de qualification des ressources humaines à ce niveau de pouvoir.

L'élection de Patrice Talon a inauguré un train de réformes avec l'adoption du Programme d'actions du gouvernement (PAG) sur la période 2016-2021. Dans certains secteurs, cela se traduit par un recul des compétences communales, à travers la mise en place d'agences d'exécution à compétences nationales. Ces réformes peuvent avoir des implications pour les acteurs de la coopération décentralisée. C'est le cas notamment de la coexistence des Ministères avec les « agences gouvernementales » créées pour le gouvernement Talon, dont les rôles et pouvoirs respectifs n'apparaissent pas toujours clairement pour les acteurs concernés (*cf. Infra*).

Voir également l'analyse du contexte politique général (partie 2), notamment au sujet de la place des femmes dans la politique au Bénin.

Pertinence pour le développement

Dans ce contexte, dans la lignée de l'ODD 16, les ACNG du CSC Bénin visent à soutenir un Etat protecteur des droits humains (dont les droits de l'enfant), une bonne gouvernance et une société civile vectrice de changement social inclusif et durable. Ils entendent également travailler sur la participation des communautés, OSC et autorités décentralisées, et sur l'inclusion des populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées.

La pertinence de cette cible 1 du CSC découle de divers éléments :

- Elle s'aligne avec les Objectifs du développement durable, en particulier l'ODD 16, et promeut une approche fondée sur les droits dans tous les secteurs d'intervention des ACNG au Bénin. Au sein de l'ODD 16, cette première cible du CSC Bénin contribuera plus spécifiquement aux cibles suivantes des ODD :
    - > 16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
    - > 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
    - > 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
    - > 16.9. Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.
    - > 16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

> 16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

- Cette cible répond aux besoins et attentes des institutions publiques locales, partenaires d'interventions de plusieurs ACNG du CSC Bénin. Le renforcement des capacités de ces institutions à maîtriser leur territoire est un préalable important à toute ambition d'autonomie financière et à la mise en œuvre de toute politique publique de proximité.
- Elle répond aux besoins et attentes des populations béninoises. En effet, l'accès des populations aux biens et services de base, en ce compris la citoyenneté, dépend intrinsèquement de l'existence d'autorités locales compétentes et fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté endémique au Bénin.
- Elle permet de garantir une réelle appropriation par les acteurs locaux des politiques qui les concernent et des actions entreprises par les acteurs de la coopération non gouvernementale. Ces interventions sont, dès lors, adaptées aux spécificités et aux besoins des populations et plus durables.
- Elle contribue à la lutte contre la corruption, l'impunité et la politisation de la fonction publique grâce à un renforcement de la gouvernance et de la transparence au niveau des autorités décentralisées, formées pour rendre des comptes à la population ; et grâce à une société civile davantage impliquée dans l'orientation du développement de la communauté et dans son rôle de « *watchdog* ».
- Cette cible stratégique rejoint le 1er des 3 piliers du **Programme d'action gouvernemental (PAG)** 2016-2021, à savoir « Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ».
- Elle est en phase avec le programme bilatéral d'**Enabel au Bénin.** En effet, le renforcement des capacités des institutions et des acteurs de la société civile fait partie de ses axes d'intervention, en particulier par les biais des actions suivantes :
    > Le projet de renforcement de la police républicaine, qui « *permettra de promouvoir l'avènement d'une société pacifique et ouverte à tous et toutes à des fins de développement durable, d'assurer l'accès de tous et toutes à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et toutes* ».
    > Le programme de renforcement des institutions (ARISA-B - 2019-2022) qui propose un appui budgétaire pour accompagner les réformes du secteur agricole. Cette action vise à renforcer différents acteurs agricoles institutionnels, comme les agences territoriales et les directions départementales, afin d'augmenter l'efficacité de leurs services.
- Cette cible cadre avec le « **Cadre politique pour la coopération belge au développement dans le secteur de la sécurité** » (2020) qui cible des priorités stratégiques au regard desquelles la coopération belge au développement souhaite obtenir des résultats dans le cadre de l'ODD 16, notamment l'instaurant d'« *institutions performantes, responsables et transparentes pour une société pacifique, en ce compris la lutte contre la corruption* ».
- Elle est en accord avec la **Note stratégique de la coopération belge au développement sur les situations de fragilité**, qui souligne notamment que la Belgique met l'accent sur le rôle clé de la société civile locale pour le plaidoyer pour la gouvernance démocratique.
- Elle fait écho à l'**exposé d'orientation politique** de la Ministre de la Coopération au développement belge (5 novembre 2020), Meryame Kitir, qui cite parmi ses priorités la bonne gouvernance, les droits humains et l'Etat de droit.

- Elle est en phase avec les recommandations de l'évaluation commanditée par le SES sur l'**entreprenariat durable et inclusif au Bénin** (2018), qui a confirmé la pertinence d'un travail structurel sur l'institution communale. Cette étude invite en effet la Coopération belge, en sa recommandation 9, à « *poursuivre davantage les efforts de renforcement institutionnel via des acteurs traditionnels et non traditionnels* », considérant que « *des actions de renforcement des communes constituent quasiment toujours un levier pour le développement de l'entrepreneuriat local* ».
- Cette cible stratégique est alignée avec la future **Programmation conjointe de l'UE** au Bénin (2021-2026)[22] dont un des trois secteurs d'intervention concerne l'appui à la bonne gouvernance pour le développement, notamment en matière de dépenses publiques, paix et sécurité.
- Elle contribue à la mise en œuvre des **politiques environnementales publiques**, qui présupposent que les décideurs politiques à tous les niveaux disposent d'une compréhension fine du territoire et des enjeux environnementaux qu'il s'agira d'y relever, en les conciliant avec les impératifs sociaux et économiques.
- Elle est en phase avec le **CSC thématique Villes durables**, dont les deux premières cibles stratégiques traitent de gouvernance et de renforcement de capacités en faveur de villes durables, également en lien direct avec l'ODD 16.

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

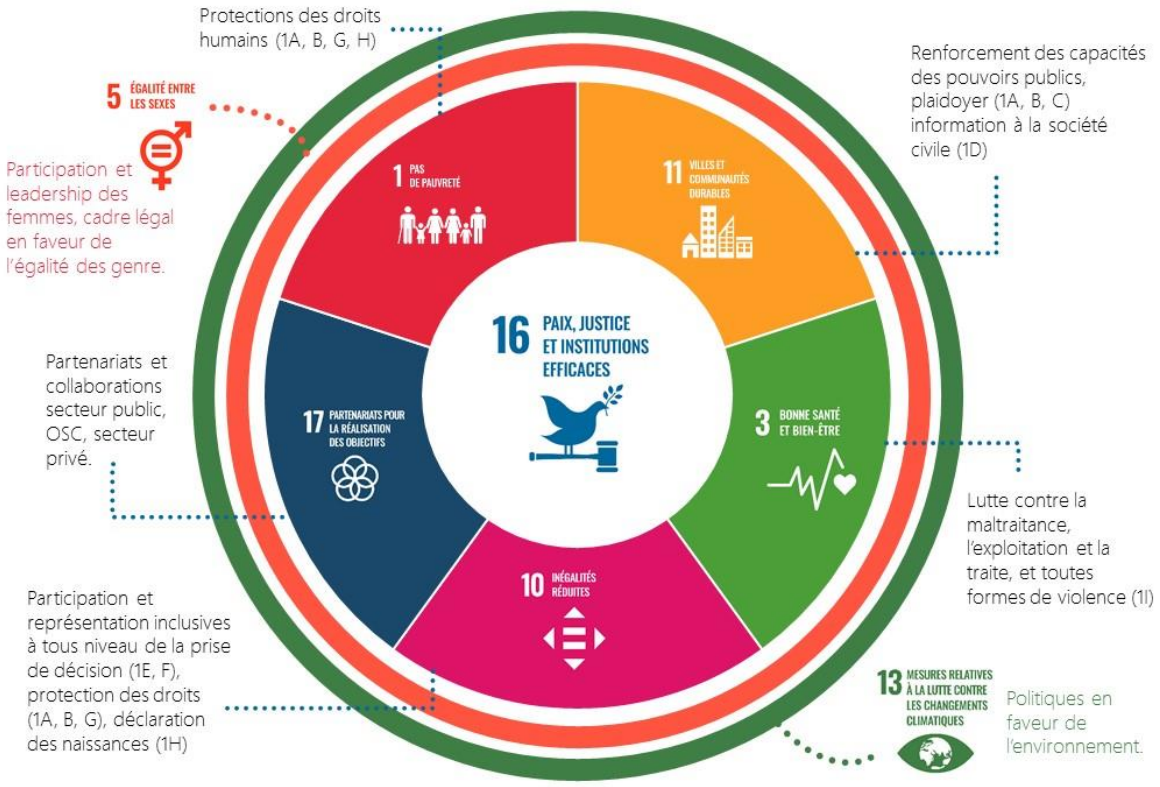

[22] La nouvelle programmation de l'UE 2021-2026 n'est pas encore disponible à l'heure d'écrire ces lignes, elle le sera probablement début 2022. Seuls les grands thèmes principaux sont connus. Les liens entre les cibles et approches du CSC d'une part et les futurs programmes de l'UE au Bénin d'autre part seront approfondis dès 2022, une fois que les programmes de l'UE seront finalisés.

APPROCHES DE LA CIBLE 1

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD 16 liées.	ACNG PARTICIPANTS
1A	**Contribuer au renforcement des capacités des pouvoirs publics** en charge de la décentralisation, de la justice, du respect des droits de l'Homme, de la pacification et prévention-résolution des conflits.	16.6	JFW, VVSG
1B	Avec des organisations locales, participer à des actions de **plaidoyer** auprès des pouvoirs publics en faveur de la consolidation de la **décentralisation** et du renforcement du cadre juridique des **droits humains** (avec une attention particulière aux droits des femmes et des personnes handicapées) et de la protection de l'enfance.	16.6	Plan, HI, Geomoun, UVCW[23], JFW, VVSG, MdM, Dynamo Int.
1C	**Contribuer au renforcement des capacités des autorités décentralisées** et de leurs services administratifs et techniques, en prenant en compte la protection de l'environnement.	16.6	LC, UVCW, DBA, Plan, JFW, VVSG
1D	**Informer les populations (notamment les femmes) et les organisations de la société civile (OSC)** quant à leurs droits et devoirs dans le contexte de la décentralisation au Bénin.	16.6	UVCW, Plan, Join for Water, VVSG
1E	Œuvrer pour que le **dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation** à tous les niveaux caractérisant la prise de décisions (droit à la participation des enfants et des femmes notamment).	16.7 16.10	Geomoun, UVCW, Plan
1F	Appuyer les populations (notamment les femmes et les personnes handicapées) et les OSC pour qu'elles renforcent leur **implication dans l'orientation du développement** ainsi que dans leur **rôle de vigilance citoyenne.**	16.7	LC, HI, Plan, JFW, VVSG, DBA, Geomoun
1G	Contribuer au renforcement des capacités des individus, communautés et OSC pour qu'ils œuvrent localement de manière autonome et durable à la **protection des droits notamment des populations les plus vulnérables** (y compris les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les minorités).	16.10	Plan, HI, VIA DB, Geomoun, MdM, Dynamo Int.
1H	Contribuer à garantir à tous une **identité juridique**, notamment grâce à l'**enregistrement des naissances**.	16.9	Geomoun, UVCW, Plan, MdM, Dynamo Int.
1I	Contribuer à mettre un terme à la **maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture** avec une attention particulière aux enfants et aux femmes et filles (y compris l'exploitation sexuelle).	16.2	Geomoun, MdM, Dynamo Int.

[23] A noter que l'UVCW est aussi membre du CSC thématique Villes durables. Elle y contribue, notamment au travers du CSC Bénin, et plus particulièrement :

- à sa cible 1 (les autorités locales co-construisent et mettent en œuvre avec d'autres acteurs une politique locale de développement durable), plus spécifiquement au travers des approches B, D et E ;
- à sa cible 2 (les capacités des acteurs locaux à façonner la ville durable sont renforcées) au travers des approches plus spécifiquement au travers des approches C et H.

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 1. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
DBA	Aldipe	ONG locale	Opérationnel	Zou
UVCW	Abomey	Institution publique	Opérationnel, plaidoyer, renforcement des capacités.	Zou
	Agbangnizoun			Zou
	Banté			Collines
	Bembereke			Borgou
	Bohicon			Zou
	Cové			Zou
	Djidja			Zou
	Natitingou			Atacora
	Savalou			Collines
	Tanguiéta			Atacora
	Tchaourou			Borgou
	Zagnanado			Zou
	Za-Kpota			Zou
	Zogbodomey			Zou
Plan	CBO-EPT	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel	Littoral, Atlantique
HI	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)	Institution publiques	Opérationnel	Atlantique, Littoral

Geomoun	Carrefour Jeunesse	ONG locale	Opérationnel	Mono (Comé)
LC	REMUSA	Organisation communautaire	Plaidoyer, opérationnel	Mono
	UMUSOP	Organisation communautaire	Plaidoyer, opérationnel	Atacora
	ANAF (Association nationale des femmes agricultrices)	Organisation paysanne (OP)	Plaidoyer, opérationnel	Mono
Dynamo	GRES (Groupement des éducateurs spécialisés du Bénin)	ONG locale	Renforcement de capacités, plaidoyer	Cotonou (Atlantique), Bohicon, Abomey, Parakou, Kandi
	Maison de la Société Civile	Association 1901		

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 1	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Opacité dans les intentions gouvernementales (effets d'annonce), ne permettant pas d'apprécier quelle éventuelle complémentarité avec le soutien financier de la Coopération au développement peut encore s'envisager.	Analyse du contexte politique, analyse des plans d'action, des programmes de réforme existants et de leur mise en œuvre. Dialogue et relations de confiance avec les autorités. Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile. S'abstenir de toute intervention qui risquerait de faire doublon avec les initiatives nationales et d'instrumentaliser les fonds de la Coopération belge au profit d'ambitions nationales non concertées.	3	3	2
Obligation d'effectuer tout transfert financier vers les autorités publiques via les comptes du Trésor, dont le fonctionnement actuel est insatisfaisant.	Mener un plaidoyer conjoint avec la Coopération bilatérale pour dégager des solutions praticables. Dialogue et relations de confiance avec les autorités. Collaboration avec des organisations locales bien ancrées dans la société civile.	3	4	3

Risques méthodologiques généraux[24]				
Difficultés liées au fait que la majorité des programmes des ACNG sont mis en œuvre par des organisations locales partenaires (qualité des interventions, gestion financière, etc.).	S'assurer de la qualité des partenaires locaux et de leur intégrité à travers une sélection rigoureuse des partenaires (analyse SWOT, recommandations, analyse des comptes, etc.). Signer une convention de partenariat qui balise les différents aspects de la collaboration, dont le mode de suivi des programmes, le contrôle du respect des principes d'intégrité et les modalités de rupture du partenariat en cas de non-respect de la convention par une des parties. Présence de l'ACNG belge sur le terrain, suivi de proximité et actions de renforcement des capacités du partenaire local.	2	3	1
Risques de sanctions de la part des autorités en raison du soutien à des actions de plaidoyer (prise de position politique).	S'assurer de ne pas critiquer ou soutenir des partis ou personnalités politiques, mais de se limiter à plaider pour des stratégies ou orientations politiques (par exemple, plaider pour une augmentation des moyens alloués aux autorités décentralisées, défendre un type particulier d'agriculture, militer pour un meilleur financement des soins de santé, etc.). Se placer en « deuxième ligne » pour les actions de plaidoyer, menées principalement par les organisations locales partenaires, avec le soutien des ACNG belges.	2	3	1
Limites dues à l'accent mis sur les synergies et complémentarités belgo-belges à travers les CSC.	S'ouvrir également à d'autres acteurs pour les synergies et complémentarités (voir exemples dans le chapitre sur les synergies). Elargir les ateliers et réunions du CSC à d'autres acteurs internationaux. Continuer à veiller à une implication significative des partenaires locaux dans toutes les activités du CSC.	2	2	1
Tensions potentielles entre protection de l'environnement d'une part et développement/croissance économique d'autre part (notamment entre les programmes des ACNG et ceux d'Enabel ou de l'UE).	Maintenir un dialogue permanent entre les ACNG du CSC et Enabel ainsi que l'UE pour échanger sur nos visions respectives et nos complémentarités. Mener des réflexions sur la manière de concilier développement et durabilité environnementale.	2	2	1

[24] Bien qu'ils soient repris uniquement au niveau de la première cible stratégique, ces risques méthodologiques concernent l'ensemble des cibles du CSC. Notons que les risques méthodologiques se retrouveront de manière plus détaillée dans les programmes individuels des ACNG, dans la mesure où les méthodologies d'intervention sont propres à chaque acteur.

3.2. Cible stratégique 2 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 3 de la manière suivante : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, à travers l'amélioration de la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des soins de santé pour tous, avec une attention particulière aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées et en situation de handicap.

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Contexte institutionnel

A l'instar de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Bénin s'est doté depuis 2009 d'une Politique nationale de santé (PNS) et d'un **Plan national de développement sanitaire** (PNDS), traduction de la politique nationale en matière de santé. L'actuel PNDS, qui court de 2018 à 2022 est fondé entre autres sur le Plan national de développement (PND), les Objectifs de développement durable, les conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNDS 2009-2018 et le Programme d'action du gouvernement (PAG) 2016-2021. Dans sa structuration, le PNDS 2018-2022 est organisé autour des six piliers de l'OMS pour le renforcement des systèmes de santé[25]. Ces orientations stratégiques sont déclinées en objectifs, axes d'interventions et actions prioritaires. Le Bénin dispose également d'**annuaires des statistiques sanitaires**, dont la dernière version date de 2019 (publiée en mars 2020).

Le **système de santé béninois** a une structure pyramidale qui comprend trois niveaux : central ou national, intermédiaire ou départemental et périphérique. On peut distinguer trois acteurs à ces différents niveaux : le public, le privé social (non lucratif) et le privé libéral (lucratif). S'agissant du privé social à but non lucratif, plusieurs acteurs non gouvernementaux mènent des interventions par le biais des organisations faîtières telles que l'Association des œuvres médicales privées confessionnelles associatives et sociales (AMCES), la Commission catholique nationale pour la santé (CCNS), etc.

On constate un faible niveau de gouvernance et de leadership du système de santé à tous les niveaux, une faible fonctionnalité des instances de coordination et de concertation ainsi qu'une faible participation communautaire, malgré l'existence de différents comités tels que le Comité national de suivi de l'exécution et d'évaluation des projets (CNEEPS), l'Instance nationale de coordination des interventions financées par le Fonds mondial contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (INC/FM/BENIN), ou encore le Comité national d'éthique pour la recherche en santé (CNERS). Le niveau de maintenance des infrastructures, du matériel et des équipements sanitaires est également problématique au Bénin. Enfin, la description du système de santé béninois serait incomplète sans mentionner le recours d'une large partie de la population à la médecine et la pharmacopée traditionnelles, soit pour des raisons culturelles, soit comme alternative en raison de la barrière financière de la médecine dite moderne.

[25] (1) Le développement du leadership et de la gouvernance, (2) les prestations de services, (3) le développement des ressources humaines pour la santé, (4) le développement des infrastructures, des équipements, de la maintenance et des produits de santé, (5) l'amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche pour la santé et (6) l'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

Les statistiques officielles indiquent que les populations béninoises doivent parcourir en moyenne 6,4 kilomètres pour accéder à un centre de santé. Outre le faible taux de fréquentation des formations sanitaires (47,6 % en 2017), le système de référence est peu opérationnel. Du point de vue des **ressources humaines**, les ratios personnels de santé/population se situent en deçà des normes préconisées par l'OMS : on dénombre 1,5 médecin pour 10 000 habitants, 2,4 personnels infirmiers et 2,9 sages-femmes pour 5000 habitants. On observe également un déséquilibre dans la répartition des ressources humaines (27 % des professionnels de santé au Bénin servent dans les milieux ruraux où vivent près de 55 % des populations)[26]. La qualité des **médicaments** est variable. L'approvisionnement en médicaments de première nécessité demeure difficile pour la majorité de la population, en raison de fréquentes ruptures de stocks en médicaments et vaccins dans les formations sanitaires. Il en est de même pour le **sang**. L'OMS recommande un objectif de 10 unités pour 1 000 habitants par an, afin de répondre aux besoins minimums estimés en matière de transfusion. Mais la plupart des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire collectent moins de la moitié du sang nécessaire. Au Bénin, il n'existe pas de données fiables sur le nombre de dons faits chaque année[27].

En matière de **financement**, la première source de financement du secteur de la santé est constituée par les fonds des ménages qui représentent 44 % du financement total, contre 28 % pour l'État et 24 % pour les différents bailleurs[28]. Le Bénin consacre environ 4,6 % du PIB à la santé, ce qui représente environ 8,3 % des dépenses publiques totales contre 9,2 % en moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne. Le niveau de cet indicateur est loin de l'objectif, fixé par l'accord d'Abuja, de 15 % minimum du budget alloué au secteur de la santé. En 2019, les dépenses par tête d'habitants avoisinaient 11 dollars US alors que la norme de 60 dollars est retenue au niveau de l'OMS[13].

Seulement, 8,4 % de la population est couverte actuellement par l'**assurance maladie** et aucun mécanisme de protection sociale n'existe pour les acteurs du secteur informel qui représentent plus de 90 % de la population active[29]. Face à ce constat, le gouvernement du Bénin a lancé en 2011, un mécanisme obligatoire de gestion du risque maladie appelé Régime d'assurance maladie universelle (RAMU). Mais, ce régime d'assurance maladie, en principe contributif et obligatoire, a donné des résultats mitigés. L'actuel gouvernement a donc développé le dispositif **ARCH** (Assurance pour le renforcement du capital humain). Il s'agit d'un des 45 projets phares du PAG 2016-2021. L'ARCH constitue un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, micro-crédit et assurance retraite), essentiellement destiné aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture. L'assurance maladie en est la composante principale, avec un volet contributif suivant le niveau de revenus des ménages, et devrait soutenir à terme 4 millions de Béninois. Près de 4 ans après son lancement, le dispositif ARCH n'est toutefois pas encore opérationnel : seuls les volets assurance maladie et micro-crédit sont en phase pilote dans quelques communes.

A côté de ce régime d'assurance maladie étatique, les **mutuelles de santé** contribuent également à l'amélioration de l'accès aux soins de santé au Bénin. Ces mutuelles assurent essentiellement les travailleurs du secteur informel et rural, caractérisés par une faible capacité contributive. Même si le mouvement mutualiste se développe, le taux d'adhésion demeure relativement faible. Par ailleurs,

[26] Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et sociale, PNUD.
[27] WHO. *Global Status Report on Blood Safety and Availability 2016*. (2016).

[28] Plan national de développement, Bénin, 2018-2025
[29] http://revealingbenin.com/programme-dactions/programme/protection-sociale/

la majorité des mutuelles ne couvrent encore que les petits risques et excluent les gros risques plus coûteux.

Cette analyse permet de retenir que les questions d'accessibilité (géographique et financière) ainsi que la prise en charge sanitaire adéquate d'une grande partie de la population restent entières et soulignent les difficultés auxquelles est confronté le système de santé béninois.

La situation sanitaire au Bénin en bref

La situation sanitaire au Bénin, malgré une amélioration, reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés.

Concernant la **santé de la mère et de l'enfant**, la mortalité maternelle s'élève à 391 pour 100 000 naissances vivantes en 2017-2018. Les taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 30 et 96 pour 1000 naissances vivantes. 52,5 % des enfants de moins d'un an ont reçu tous les vaccins du Programme élargi de vaccination (PEV). Par ailleurs, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a stagné autour de 12 % de 2014 à 2018[30].

La **malnutrition** demeure un phénomène préoccupant dans la société béninoise. Plus d'1,1 million d'enfants (3 sur 10) souffrent de malnutrition chronique et plus d'un tiers des enfants âgés de moins de cinq ans présentent un retard de croissance (35,5 % pour les zones rurales et 27,5 % pour les zones urbaines). Ce taux est supérieur à celui rapporté pour la région Afrique de l'Ouest. Les enfants vivant dans les foyers les plus pauvres (46 %) et ceux résidant dans certains départements, notamment dans le Nord du pays, ont deux fois plus de risques de présenter un retard de croissance que ceux des ménages les plus aisés. 18 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale globale et 5 % d'entre eux d'insuffisance pondérale sévère[31].

La situation de la santé des **adolescents et des jeunes** est caractérisée par une insuffisance d'offre de services de santé de la reproduction, avec pour conséquence des rapports sexuels précoces et non protégés, des grossesses précoces et non désirées, des avortements provoqués clandestins, un nombre élevé de cas d'infections à VIH, et des violences diverses. Quant à la situation des **personnes âgées**, elle est marquée par l'inexistence de dispositifs appropriés de prise en charge. Elles sont de plus en plus menacées par les affections liées au vieillissement ainsi que les maladies non transmissibles.

Le **paludisme** reste la première cause de consultations (42,8 %) et d'hospitalisations (52,3 %). La **tuberculose** reste endémique au Bénin, avec une mortalité élevée parmi les adultes, surtout ceux qui sont co-infectés par le VIH. La prévalence du **VIH/SIDA** dans la population générale s'est stabilisée à 1,2 % depuis 2006[32]. En outre, les nouveaux modes de vie liés à l'urbanisation et la sédentarisation ont entraîné l'augmentation de la prévalence de certaines pathologies telles que les **maladies cardiovasculaires, le diabète ou les pneumopathies**. La prévalence de l'hypertension artérielle dans la tranche d'âge de 18 à 69 ans est de 25,9 %, celle du diabète sucré est de 12,4 %[33]. Le taux de surpoids est élevé, notamment chez les femmes (26 %).

Le nombre des **accidents de la route**, la gravité des lésions occasionnées, les incapacités qui en découlent et le coût financier engendré constituent un problème de santé publique. Le nombre de

[30] Contribution nationale volontaire à la mise en œuvre des ODD, République du Bénin, Juin 2020
[31] https://www.unicef.org/benin/recits/la-malnutrition
[32] Enquête démographique et de santé 2017-2018.
[33] PNDS 2018-2022.

décès par an est estimé à près de 650[34], ce qui en fait la 7e cause de décès au Bénin[35]. Selon le Centre national de sécurité routière, 64 % de l'ensemble des victimes graves proviennent des accidents dans lesquels les véhicules deux roues sont impliqués. Les retards dans la détection et la prise en charge des personnes impliquées dans un accident de la route augmentent la gravité des blessures. La formation des premiers intervenants non professionnels réduit les délais critiques dans la reconnaissance des situations d'urgence, améliore le comportement de recherche d'aide et améliore la fourniture d'aide en l'absence ou en prévision de soins médicaux professionnels. La formation des jeunes en premiers secours permet également d'en renforcer l'impact.

Comme déjà mentionné (*voir partie 1*), le Bénin est un pays particulièrement exposé aux risques de catastrophes naturelles et, plus récemment, aux risques sociopolitiques, avec des conséquences potentielles en termes de santé. Ces évènements endommagent ou détruisent souvent les infrastructures de santé déjà limitées des zones rurales, tout en affectant l'accès à la santé, à l'eau potable et aux installations d'hygiène, augmentant à nouveau le risque d'épidémies de maladies et renforçant le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté.

L'impact de la crise Covid-19

La mortalité due au Covid-19 est faible au Bénin, avec environ 48 décès signalés et environ 3 600 contaminations depuis fin mars (fin janvier 2021). Cependant, ces chiffres sont probablement sous-déclarés en raison de la capacité limitée de tests.

La riposte du Bénin au Covid-19 se décline en une série de stratégies. Un numéro d'appel gratuit a d'abord été créé en avril 2020 afin d'informer et d'orienter les populations vers les centres de tri et de dépistage qui ont peu à peu été ouverts sur l'ensemble des 77 communes du pays. Des sites de dépistage ont été installés à l'aéroport et aux frontières, et des équipes de dépistage mobiles se rendent désormais dans les institutions administratives et les entreprises. Progressivement, le Gouvernement béninois a installé plusieurs centres de prise en charge des malades infectés par le Covid-19 et a subventionné l'accès des populations aux équipements de protection individuelle comme les masques. Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin a procédé à l'acquisition d'équipements médicaux afin de renforcer le plateau technique pour une meilleure prise en charge des malades[36]. Le Bénin a également pris des mesures pour promouvoir le respect des mesures barrières et d'hygiène.

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les acteurs de la coopération intervenant dans le champ de la santé au Bénin accordent la priorité (i) à l'accès à des interventions sanitaires préventives, curatives, psycho-sociales et rééducatives de qualité pour l'ensemble de la population, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables, notamment les femmes ; (ii) au renforcement – quantitatif et qualitatif – des ressources humaines, des équipements et infrastructures et de la gestion de ceux-ci et (iii) à l'appui à la constitution d'une couverture sanitaire universelle. Cette cible est pertinente pour diverses raisons :

[34] https://extranet.who.int/roadsafety/death-on-the-roads/#deaths
[35] CDC Global Health - Benin
[36] Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et sociale, PNUD.

- Elle s'aligne avec les Objectifs du développement durable, en particulier l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), avec une attention particulière aux aspects liés au genre, notamment à travers l'appui à la santé reproductive et maternelle (ODD 5).
  Au sein de l'ODD 3, les ACNG du CSC Bénin contribuent plus particulièrement aux cibles suivantes des ODD :
    - 3.1. Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
    - 3.2. Eliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans.
    - 3.3. Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
    - 3.4. Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
    - 3.6. Diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.
    - 3.7. Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
    - 3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
    - 3.c. Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement.
    - 3.d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.
- Une telle approche adresse un des défis majeurs à relever pour faire progresser les indicateurs de santé dans le pays : l'amélioration de la qualité de l'offre de soins. À cet égard, le renforcement des ressources humaines en santé ainsi que de la gouvernance du secteur de la santé sont des éléments cruciaux.
- Cette cible permet d'améliorer l'accessibilité financière des soins au Bénin en renforçant la gouvernance dans le secteur et en appuyant la constitution d'un système d'assurance maladie performant et inclusif répondant aux attentes de la population.
- Elle assure la mise en place de services correspondant aux attentes et besoins des communautés, et améliore ainsi l'accessibilité culturelle des soins, en adoptant une approche communautaire et en mettant l'accent sur la participation des populations à la base.
- En travaillant au développement de la pyramide sanitaire à la base, elle contribue à résoudre le problème de la mauvaise couverture en infrastructures au niveau périphérique au Bénin, et à renforcer la résilience du système de santé béninois face à des épidémies ou pandémies telles que le Covid-19.
- Elle cadre avec le Plan national de développement sanitaire du Bénin (PNDS 2018-2022), dont la vision est libellée comme suit : « *Le Bénin dispose en 2030 d'un système de santé régulé, performant et résiliant basé sur la disponibilité permanente de soins promotionnel*

préventif, curatif, réadaptatif et palliatif de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population »[37].

- Cette cible est également alignée avec le **PAG Bénin** 2016-2021, dont l'axe stratégique 6 concerne le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale, en particulier l'instauration de l'assurance maladie pour les plus vulnérables (ARCH).
- Elle cadre avec le programme bilatéral d'**Enabel au Bénin**, dont l'accès aux soins de santé constitue une priorité à travers :
    - > le programme P@SRIS, qui œuvre à la (re)connaissance des droits sexuels et reproductifs, et renforce le développement de services adéquats pour accéder à ces droits, dont l'amélioration de la qualité des soins ainsi que la digitalisation des outils et processus.
    - > le projet Qualité des soins inclusive et transparente, orientée vers l'égalité genre (EQUITE), financé par l'AFD, qui renforce la qualité des soins obstétricaux et la lutte contre les maladies non transmissibles, consolide les RH, et appuie la gouvernance du système de santé.
- Elle prend en compte les domaines stratégiques suivants de la **Coopération belge** dans le secteur de la santé (Note stratégique de 2007 sur la santé et les droits sexuels et reproductifs)[38] : promouvoir l'intégration des droits sexuels et reproductifs dans les politiques nationales, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et renforcer les systèmes de santé.
- Elle rejoint l'exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement belge, Meryame Kitir, qui mentionne que « *les droits sexuels et reproductifs ainsi que les soins de santé (surtout sur le renforcement des systèmes de santé de base) demeurent une priorité vitale* ».
- Cette cible partage des points communs avec la future **programmation conjointe de l'UE** au Bénin (pas encore publiée), dont un des trois piliers concerne le développement humain, notamment le renforcement de la protection sociale.
- Elle participe à l'amélioration de la situation en termes de **genre** au Bénin en œuvrant notamment dans le champ de la santé maternelle et de la santé de la reproduction, encore souvent négligé au Bénin. A cet égard, elle est en phase avec la Note stratégique Genre de la Coopération belge dont une des quatre priorités est la Santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR).
- En adoptant une approche intersectorielle qui prend en compte les interconnexions entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement (**One Health**), cette cible est en phase avec la « Réponse de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge aux défis posés par la pandémie du covid-19 dans les pays et les organisations partenaires »[39] qui ambitionne notamment d' « *appuyer les plateformes One Health nationales, d'appuyer la santé publique vétérinaire et de participer à la surveillance épidémiologique afin de contribuer à une meilleure gestion des risques sanitaires* ».
- Elle prend en compte la thématique transversale de l'**environnement** en abordant, entre autres, les problématiques de la gestion des déchets médicaux et du lien entre les pathologies et la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, ainsi que l'approche One Health.

[37] Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2022, République du Bénin.
[38] https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_politique_sante_droits_sexuels_reproductifs.pdf
[39] https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_cooperation_covid-19_et_sante_2020_-_final.pdf

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

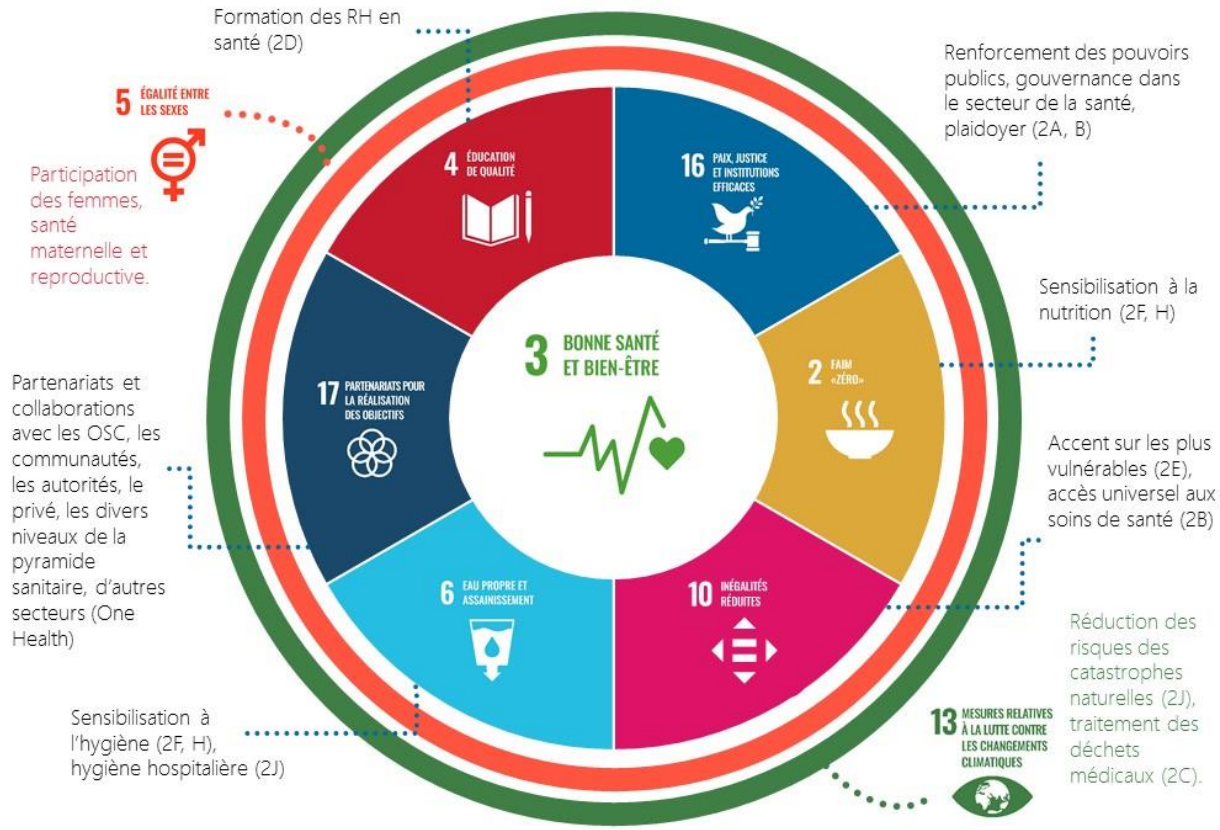

APPROCHES DE LA CIBLE 2

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD 3 liées.	ACNG PARTICIPANTS
2A	Contribuer au renforcement des **capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des pouvoirs publics et des services déconcentrés et décentralisés** en matière de santé et apporter un soutien aux **coupoles des acteurs OSC** (non lucratifs) dans le secteur de la santé afin d'améliorer la gouvernance du secteur.	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3c	Memisa, LC, HI, IMT
2B	Avec des organisations locales, participer à des actions de **plaidoyer** pour le développement d'un **système de soins de santé de qualité plus performant et accessible à tous** (notamment au niveau de l'assurance maladie universelle, de la couverture en ressources humaines et infrastructures sanitaires ou encore du recours aux TIC (e-Heath)).	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3.8, 3c	LC, MSV, HI, Memisa, CDEB, MdM
2C	Contribuer à l'amélioration de la **couverture en infrastructures, équipements sanitaires et intrants** (y compris l'approvisionnement en sang) ainsi que **l'environnement technique et sanitaire** des hôpitaux, dans le respect de l'environnement.	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3c	MSV, Memisa, IMT, CDEB, RKV

2D	Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins de santé par le **renforcement des compétences des ressources humaines en santé.**	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3c	MSV, Memisa, IMT, CDEB
2E	**Fournir des soins** (y compris des soins de santé sexuelle et procréative) et assurer la **protection, la prise en charge, l'accompagnement psycho-social et la ré-intégration**, notamment pour les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les enfants.	3c, 3.4, 3.7	MdM, MSV, Memisa, Geomoun
2F	Contribuer au renforcement des capacités de sensibilisation (promotion de bonnes pratiques), de suivi et de prise en charge en matière de santé, de premiers secours et de nutrition des **acteurs communautaires** pertinents (relais communautaires, volontaires, etc.).	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7	LC, HI, DBA, Memisa, Plan, MdM, CDEB, RKV, MSV
2G	Contribuer au renforcement de la participation des **OSC et des communautés** (notamment les femmes) et leurs capacités à influencer les centres de décision et à favoriser l'émergence de structures issues des besoins, de la culture et des valeurs des populations, en vue d'une meilleure accessibilité et durabilité des services.	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7	Memisa, MdM, MSV
2H	Mener des actions de **sensibilisation** relatives à divers problèmes de santé, à la nutrition et aux mécanismes de solidarité et d'équité, auprès des communautés (notamment les femmes).	3.4	DBA, Memisa, Plan, JFW, CDEB, MdM, LC, Eclosio, MSV
2I	Contribuer au renforcement du **dialogue et la collaboration** (i) entre les différentes parties prenantes du secteur de la santé à tous les échelons de la **pyramide sanitaire** et (ii) entre le secteur de la santé et les **autres secteurs/disciplines** ayant un impact sur la santé des populations, notamment dans le cadre de l'approche **One Health.**	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3c	LC, HI, Memisa, MSV, MdM, Plan, VSF
2J	Appuyer les actions de **réduction des risques liés aux catastrophes et évènements dangereux** ainsi que les actions de **prévention et contrôle des infections dans les structures sanitaires**.	3d	Plan, RKV, CDEB, MSV

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 2. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
RKV	Croix-Rouge Béninoise	Société auxiliaire des pouvoirs publics	Opérationnel, renforcement des capacités, développement organisationnel	Tout le Bénin

MdM	Terres Rouges Bénin	Association locale	Stratégique (opérationnel, plaidoyer, RC, …)	Cotonou, Littoral et probablement Atlantique
VSF	ANOPER/UDOPER	OP	Renforcement de capacités, plaidoyer	Tout le Bénin
	Potal Men	ONG locale	Renforcement de capacités, opérationnel	Atacora
LC	REMUSA	Organisation communautaire	Plaidoyer, opérationnel	Mono
	UMUSOP		Plaidoyer, opérationnel	Atacora
	FENAMUS		Plaidoyer, renforcement des capacités	Tout le Bénin
	Direction locale de la Fondation Hubi Vinciane	ONG locale, fondation	Sensibilisation, renforcement de capacités	Mono, Bourgou, Atacora
MSV	AMCES	Coupole de structures de santé, OSC	Plaidoyer et renforcement de capacités	Borgou, Collines et Donga
	Hôpital de Zone de Bassila	Hôpital	Renforcement de capacités	Donga
	Hôpital de Zone de Savalou -Bantè			Collines
	Hôpital évangélique de Bembereke			Borgou
	Hôpital Senou Sero de Nikki			
	Hôpital Saint Martin de Papané			
	Hôpital Saint Jean de Boko			
	Nouvel Hôpital 1 à définir			A définir
	Nouvel Hôpital 2 à définir			

HI	CNSR (Centre nationale de sécurité routière) DNSP (Ministère de la Santé Publique/Direction Nationale de la Santé Publique)	Institution publique	Renforcement des capacités	Mono, Atlantique, Littoral, Ouémé
Memisa	AMCES (Association des œuvres médicales privées confessionnelles et sociales) ABPF (Association Béninoise pour la Promotion de la Famille)	ONG locale (association)	Plaidoyer, opérationnel, renforcement capacités	Tout le Bénin

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 2	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Epidémie ou pandémie qui surcharge le système de santé et perturbe les activités sanitaires de base.	Renforcer les services de santé à la base de la pyramide de soins. Renforcer les activités de prévention des maladies transmissibles (hygiène, mesures barrières, vaccination, etc.). Veille sur les potentiels foyers de crise sanitaire. Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile et avec les autorités.	3	4	2
Capacité restreinte de gouvernance et de régulation du secteur de la santé.	Développement d'actions visant le renforcement structurel et l'amélioration des aspects liés à la gouvernance du secteur. Plaidoyer au niveau du gouvernement (Ministère de la santé). Coopération renforcée avec les autres ACNG, leurs partenaires, l'Ambassade belge au Bénin et les partenaires institutionnels.	3	2	1
Manque de personnel sanitaire compétent, manque de moyens pour une qualité suffisante de la formation des RH en santé.	Appui à la formation des RH en santé. Mise en place de procédures de gestion RH adaptées, du recrutement au management. Stratégie RH de fidélisation pour éviter le turn-over. Plaidoyer au niveau du gouvernement pour renforcer la formation des RH en santé et les moyens alloués au personnel de santé.	3	4	2

3.3. Cible stratégique 3 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 6 de la manière suivante : Garantir l'accès, de façon équitable aux femmes comme aux hommes, à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Le contexte institutionnel

En inscrivant dans son Programme d'action gouvernemental (PAG 2016-2021) l'eau et l'assainissement comme des actions prioritaires, le Gouvernement de Patrice Talon ambitionnait d'assurer l'accès à l'eau potable à toute la population à l'horizon 2021. A cet effet, il a pris diverses mesures pour réformer le secteur, en particulier : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (SNAEP 2017-2030) ; (ii) la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEP-MR) et (iii) la restructuration de la Direction générale de l'eau (DGEau).

La Stratégie nationale du Bénin pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2017-2030 découle du bilan de la mise en œuvre de la précédente stratégie nationale 2005-2015 et tient compte des ODD. Sa vision se base sur trois principes : (i) un accès universel raisonnable à l'eau potable pour toute la population rurale en 2021, (ii) la professionnalisation de la gestion des infrastructures d'eau potable et (iii) le renforcement de la maitrise d'ouvrage communale pour la réalisation des infrastructures, la fourniture et la distribution de l'eau potable. Cette vision du Gouvernement implique une accélération importante des investissements dans le sous-secteur, la mobilisation de partenariats public-privé et une réforme du cadre institutionnel, qui impacte notamment le rôle des communes et des OSC qui les soutiennent.

Selon le nouveau cadre institutionnel, la Direction générale de l'eau (DGEau) au niveau national et les Directions départementales de l'énergie, de l'eau et des mines (DDEEM) à travers les Services de l'eau (SEau) au niveau départemental sont responsables de la régulation du sous-secteur, du suivi de la stratégie et de l'assistance-conseil aux communes. Les Directions départementales de la santé (DDS) sont, quant à elles, responsables du contrôle de la qualité de l'eau depuis la distribution jusqu'à la consommation.

L'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural est la structure unique chargée de la mise en œuvre de la politique, des stratégies de l'Etat et des projets d'infrastructures en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Sa mission est d'initier, de programmer, de faire réaliser et de suivre les travaux d'infrastructures. Les communes assurent la maitrise d'ouvrage des infrastructures d'eau potable en milieu rural pour la fourniture et la distribution de l'eau potable. Elles assurent le suivi décentralisé du service public de l'eau potable[40].

La mise en œuvre de cette réforme prend du temps, et ses modalités pratiques ne sont pas encore connues, notamment en ce qui concerne le rôle précis des communes et les nouvelles fonctions de la DGEau.

[40] Stratégie nationale du Bénin pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, République du Bénin, 2017.

La situation en matière d'assainissement et eau potable

La demande en eau potable et les besoins en assainissement de l'ensemble de la population béninoise restent encore insatisfaits. En effet, le taux d'accès à l'**eau potable** est faible : environ 7 ménages sur 10 s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée avec une proportion plus élevée en milieu urbain (78 %) qu'en milieu rural (66 %), selon l'enquête démographique et de santé 2017-2018. Malgré une bonne évolution, l'indicateur reste loin de la cible de 100 % fixée par les ODD, et on observe une forte disparité d'une localité à l'autre.

S'agissant de l'accès à l'**assainissement** de base, la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée s'est très peu modifiée passant de 12 % en 1990 à 12,7 % en 2014 (4,6 % en milieu rural et de 22,2 % en milieu urbain). Le taux de défécation à l'air libre en milieu rural est de 77,1 % et de 35,6 % en milieu urbain. Le pourcentage de ménages qui ont un lieu spécifique pour le lavage des mains dans lequel il y a de l'eau et du savon est de 8,4 %[41]. Les maladies hydriques ou dont le vecteur est lié à l'eau (comme le paludisme) constituent la première cause de mortalité au Bénin et entrainent un taux élevé de mortalité infantile.

La situation en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement constitue également un enjeu en termes de **genre.** Au Bénin, de nombreux points d'eau ne sont pas fonctionnels, rendant ainsi la corvée d'eau pénible pour les femmes et les filles. La collecte de l'eau dans les lieux publics les expose également au risque de violence sexuelle. De plus, on constate une faible implication des femmes dans les principales décisions concernant le processus d'implantation, de gestion et de maintenance des points d'eau au Bénin alors qu'elles en sont les principales utilisatrices, donc les premières victimes en cas de panne.

L'impact de la crise Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, le manque d'eau et d'assainissement constitue un facteur d'aggravation de la contagion. L'eau et le savon sont essentiels pour contenir la propagation du virus, ainsi que d'autres maladies infectieuses.

La pandémie de Covid-19 au Bénin, comme dans les autres pays de la région, entraine des besoins supplémentaires en eau, hygiène et assainissement tant au niveau des centres de soins de santé, en milieu communautaire et au niveau des ménages. Selon le PNUD, cette situation pourrait entraîner la hausse du coût estimé des interventions prévues pour réaliser les cibles prioritaires de l'ODD 6 au Bénin[42].

Pertinence pour le développement

Dans ce contexte, les ACNG et leurs partenaires accordent la priorité au renforcement des capacités en matière d'eau et assainissement (en particulier au niveau des autorités communales, des usagères et usagers de l'eau et du secteur privé), à la sensibilisation, au plaidoyer ainsi qu'à la protection et la conservation de la ressource en eau et de l'environnement. Cette cible tire sa pertinence de plusieurs éléments :

- Elle contribue à l'atteinte des **Objectifs du développement durable**, en particulier l'ODD 6 (eau propre et assainissement), tout en abordant les problématiques de la santé et de

[41] Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2022, République du Bénin.

[42] Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et sociale, PNUD, 2020.

l'hygiène (ODD 3), avec une attention particulière aux aspects liés au genre (ODD 5) et à l'environnement (ODD 13 et 15). Au sein de l'ODD 6, les ACNG du CSC Bénin contribuent plus particulièrement aux cibles suivantes des ODD :

> 6.1. Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

> 6.2. Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

> 6.3. Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

> 6.5. Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux [...].

> 6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

- Cette cible contribue à l'objectif d'accès universel à l'eau potable au Bénin, que se sont fixés le PAG Bénin 2016-2021 ainsi que la Stratégie nationale du Bénin pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2017-2030.
- Elle rejoint les actions du programme bilatéral au Bénin dans le cadre de la thématique transversale Environnement. En effet, Enabel promeut une «gouvernance environnementale» et sensibilise la population de Cotonou au sujet de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets solides et liquides et de la gestion des produits toxiques (plus spécifiquement dans le Port de Cotonou).
- Elle rejoint l'exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement belge, qui veut « *faire de l'eau potable et des infrastructures sanitaires un point d'attention* ».
- Cette cible est complémentaire avec le CSC thématique « Ecosystèmes résilients » à travers la protection et la conservation des ressources en eau (plus spécifiquement via l'ONG Join For Water).
- Par une approche Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), elle contribue à la protection de l'environnement grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources en eau et à une réduction de la pollution de l'eau. Dans ce sens, cette cible est en phase avec la Note stratégique de la coopération belge sur l'environnement (2014) dont deux des axes prioritaires sont la gestion durable de l'eau (4.2.1) et la gestion intégrée des déchets dans les villes (4.2.4)[43].
- Des liens peuvent être établis entre cette cible et la future programmation conjointe de l'UE qui accorde une attention particulière à la protection de la biodiversité, ainsi qu'avec les Initiatives Team Europe (pas encore publiés) qui mettront notamment l'accent sur la réduction de l'empreinte environnementale et climatique du Port de Cotonou et sur le développement de l' « économie bleue »[44].

[43] https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Note_strategique_Environnement.pdf

[44] L'économie bleue englobe toutes les activités économiques liées aux mers et aux océans, dont la pêche, l'aquaculture, le tourisme côtier, le transport maritime, les activités portuaires, etc.

- Dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, à travers les actions relatives à l'hygiène et à l'assainissement, cette cible du CSC s'articule avec la cible 2 de ce CSC relative à la **santé** et contribue à lutter contre la propagation de la pandémie au Bénin. Dans ce sens, elle est alignée avec la Note stratégique de la Coopération belge au développement pour la pandémie de Covid-19, dont une des priorités consiste à « *garantir l'accès à des installations de base pour le lavage des mains au savon, ainsi que de bonnes pratiques WASH appliquées de manière cohérente dans les communautés et les établissements de soins de santé* »[45].
- En particulier, cette cible renforce la prise en compte des attentes et besoins spécifiques des **femmes** en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette attention particulière portée aux besoins des femmes et des filles s'inscrit dans le cadre de la Note stratégique de la Coopération belge au développement sur le genre, dont une des quatre priorités concerne l'accès aux ressources naturelles (notamment à l'eau) pour les femmes.
- Elle consolide la constitution d'un **dispositif participatif et durable** au sein duquel la société civile et ses organisations interagissent avec leurs autorités et le secteur privé au niveau communal dans le cadre d'une relation de confiance basée sur la transparence et le dialogue (principe de l'alignement de la Déclaration de Paris).

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

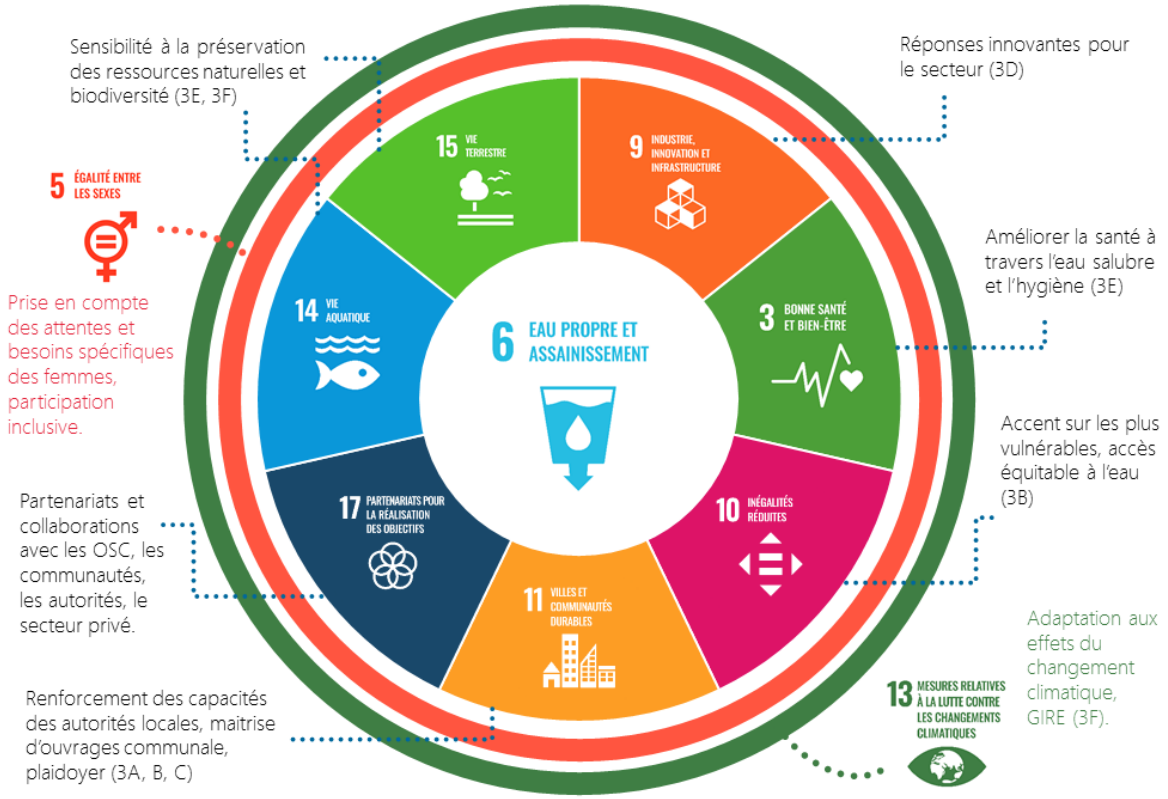

[45] https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_cooperation_covid-19_et_sante_2020_-_final.pdf

APPROCHES DE LA CIBLE 3

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD 6 liées	ACNG PARTICIPANTS
3A	Appuyer la **maîtrise d'ouvrage communale** d'eau potable et d'assainissement.	6.1, 6.2, 6.3, 6.5	JFW, DBA.
3B	Avec des organisations locales, participer à des actions de **plaidoyer** auprès des autorités nationales et locales, et les appuyer, pour défendre les intérêts et besoins des usagers, ainsi qu'une gestion durable, équitable et participative.	6.1, 6.2, 6.3, 6.5, 6b	JFW, CEBioS.
3C	Appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités (notamment au niveau technique et en matière de plaidoyer) de la **société civile**, des **autorités locales** et du **secteur privé**.	6b	JFW, DBA.
3D	Chercher des **réponses innovantes** pour les défis du secteur par la recherche, la recherche-action et la gestion de connaissances.	6.1, 6.2, 6.3, 6.5	CEBioS, Eclosio, JFW.
3E	Mener des interventions de **sensibilisation** et de promotion de l'hygiène et d'éducation à l'environnement, à la gestion des déchets et à la préservation des ressources en eau.	6.3, 6.5, 6b	JFW, DBA, Eclosio, CEBioS, Autre Terre.
3F	Contribuer à la **préservation des ressources naturelles et à l'adaptation aux effets du changement climatique** par une approche « Gestion intégrée des ressources en eau » (GIRE) et par la conservation et sensibilisation à la biodiversité.	6.3, 6.5	JFW, Eclosio, LC, CEBioS.

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 3. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
DBA	Aldipe	ONG locale	Opérationnel	Zou
LC	ECO-Bénin	ONG locale	Opérationnel, renforcement de capacités, plaidoyer, recherche-action	Mono
	Convergence	ONG locale	Opérationnel, renforcement de capacités	Mono

Eclosio	ANAF (Association nationale des femmes agricultrices)	Organisation paysanne (OP)	Opérationnel	Atacora
	Direction locale de la Fondation Hubi et Vinciane	Fondation		Borgou
	Healthy and Sustainable Food (HS-Food)	ONG locale (ferme agroécologique)	Renforcement de capacités	Atacora et Borgou

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 3	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Dégradation de la qualité de l'eau, pollution des fleuves, cours d'eau et nappes phréatiques (industrie, boues de vidange, pesticides, engrais, produits toxiques dans le Port de Cotonou, etc.)	Sensibiliser les populations et entreprises à l'importance de la préservation des ressources naturelles, comme l'eau. Mener un plaidoyer pour la promotion de l'approche GIRE (Gestion intégrée des ressources en eau) auprès des autorités politiques.	3	3	2
Risque de conflits liés à l'exploitation et au contrôle des ressources en eau.	Anticiper les risques de conflits en multipliant les cadres de concertation autour de l'usage de l'eau et des ressources naturelles. Impliquer les collectivités territoriales, la société civile et les populations locales. Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile et avec les autorités.	3	3	2
Pénurie de stock de produits d'hygiène et assainissement en cas de pandémie ou épidémie (ex. : Covid-19).	Veille sur les potentiels foyers de crise sanitaire pour anticiper les besoins et prévoir du stock en suffisance. Renforcer les activités de prévention des maladies transmissibles (hygiène, mesures barrières, vaccination, etc.). Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile et avec les autorités.	2	2	1

3.4. Cible stratégique 4 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 2 de la manière suivante : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et les conditions de vie, en promouvant l'agriculture familiale durable, particulièrement pour les femmes et les jeunes.

ANALYSE CONTEXTUELLE SPÉCIFIQUE

Le contexte institutionnel

Le Programme d'action gouvernemental (PAG) veut faire du secteur agricole le principal levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois au Bénin. Cet objectif s'est traduit par une profonde réforme du secteur agricole qui s'est manifestée par la création de sept pôles de développement agricole et la promotion de six filières agricoles phares : le coton, le maïs, le riz, l'ananas, le manioc et l'anacarde. Les **pôles de développement agricoles** (PDA) constituent des zones agricoles relativement homogènes, et visent la mise en œuvre de programmes spécifiques de grande envergure par filière. Cette stratégie met l'accent sur la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie gérée par le secteur privé.

Chaque pôle de développement agricole est administré par une **Agence territoriale pour le développement agricole** (ATDA) qui se ramifie dans les communes. La mission principale des ATDA est de mettre en œuvre la politique de promotion des filières porteuses spécifiques au PDA et d'initier des actions permettant de s'assurer que les objectifs du Gouvernement en matière de développement des filières et des territoires soient réalisés et produisent des résultats et impacts visibles. Le Plan de développement agricole de pôle (PDAP) 2018-2021 oriente leurs interventions.

Pour concrétiser ces réformes, le Bénin a adopté en 2017 le **Plan stratégique de développement du secteur agricole** (PSDSA) 2016-2025 qui inclut le Plan national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021. L'objectif global du PSDSA est « *d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des ODD* ». Par ailleurs, reconnaissant le lien entre la sécurité alimentaire et la **nutrition**, le Bénin a mis en place un organe plurisectoriel, réunissant les sept Ministères liés à la sécurité alimentaires (Ministère de la santé, MAEP, etc.), des acteurs de la société civile et l'association nationale des communes du Bénin : le Comité national pour l'alimentation et la nutrition (le CAN).

Le profil agro-pastoral du Bénin

Le secteur agricole est essentiel pour l'économie du pays : il emploie environ 70 % de la population active, représente 75 % des recettes d'exportation de produits locaux et a contribué pour 28 % au PIB ainsi qu'à à 1,47 % de la croissance économique nationale en 2019[46].

Le secteur productif agricole béninois est caractérisé par la prédominance des **exploitations agricoles de type familial**, dont le nombre est estimé à 550 000, avec une taille moyenne de 1,7 hectare. Environ 60 % de la superficie emblavée est occupée par des cultures vivrières, surtout les céréales

[46] Rapport sur les performances du secteur agricole, 2019, Ministère de l'agriculture, l'élevage et la pêche, 2019.

(maïs, sorgho, mil, riz), mais également les racines et les tubercules (igname, manioc, patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide et soja). L'élevage contribue au PIB national pour 5,7 % et pour 14,9 % au PIB agricole. 88 % des ménages agricoles pratiquent l'élevage, qui est surtout développé dans le nord du pays, avec une prédominance des systèmes traditionnels.

Bien que les femmes rurales soient responsables de plusieurs spéculations économiques (volaille, petit ruminant, lait, production maraîchère notamment) ainsi que de la transformation et de la commercialisation, leur rôle est peu valorisé et elles ont peu de contrôle sur les ressources qui proviennent de ces activités. Notons que les femmes sont essentielles à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille car elles sont, en général, responsables du choix et de la préparation des aliments et elles nourrissent et s'occupent des enfants.

Les principales contraintes auxquelles est confronté le secteur rural sont les suivantes :

- Une dégradation de la fertilité des sols qui fait suite à la perpétuation de mauvaises pratiques agricoles et mène à des rendements faibles et à une dépendance aux engrais chimiques.
- Une utilisation non maîtrisée des engrais chimiques et produits phytosanitaires.
- Des gains de production principalement liés à l'expansion des superficies cultivées pour compenser la perte de fertilité des sols. Cette expansion est déterminée par l'accès aux équipements, à la main d'œuvre et à la terre. Cet accès à la terre est particulièrement compliqué pour les femmes.
- Des gains de productivité limités par l'accès restreint des producteurs (i) à des formations et à un appui-conseil appropriés quant aux itinéraires techniques, à la maîtrise de l'eau et (ii) à des techniques de production durables et adaptées aux nouvelles réalités climatiques et à la dégradation des sols.
- Une gestion des stocks limitée, des pertes post-récolte importantes, le manque de possibilités de conservation et/ou transformation des produits agricoles.
- Les faiblesses des activités commerciales en milieu rural : faible valeur ajoutée, irrégularité d'approvisionnement des marchés par la faible organisation de l'écoulement des produits et absence de normes de qualité des produits agricoles, surtout locaux.
- Un accès restreint aux financements et aux intrants pour les producteurs.
- Un désintérêt des jeunes pour l'activité agricole.
- Une politique agricole axée sur la promotion de l'entreprenariat agricole, inaccessible aux familles les plus vulnérables, et prenant peu en compte les enjeux liés au genre.
- Un changement climatique de plus en plus perceptible qui se traduit par un changement du rythme des pluies et des poches de sécheresse qui met le système encore plus sous pression.

Par conséquent, le Bénin continue d'importer massivement certains produits notamment (i) le riz asiatique, (ii) des produits maraîchers de contre-saison des pays voisins tels que le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo, (iii) des produits protéiques congelés (volailles et produits halieutiques), des œufs et du lait, pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

La situation alimentaire et nutritionnelle

La situation de la malnutrition au Bénin reste préoccupante. 1,09 million de Béninois sont en situation d'insécurité alimentaire (9,6 % de la population) dont environ 80 000 personnes sévèrement touchées (0,7 %). On observe une légère amélioration de la sécurité alimentaire au Bénin entre 2013

et 2017, qui s'explique par une progression de la consommation alimentaire (+10 % de consommation acceptable). Cependant, cette amélioration est contrecarrée par une dégradation de la capacité de résilience des ménages (+2,2 % de ménages dépensent plus de 65 % de leur budget pour l'alimentation et +16,7 % de ménages utilisent des stratégies de survie de crise ou d'urgence). Le département de l'Atacora est le plus affecté par l'insécurité alimentaire (20,9 % modérée et 2,7 % sévère)[47]. Paradoxalement, les ménages pour qui l'agriculture est la principale source de revenus sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée. Environ 21 % des ménages qui vivent uniquement de l'agriculture sont en insécurité alimentaire et 48 % sont en situation limite[48].

Ce contexte d'insécurité alimentaire est caractérisé par (i) des périodes de soudure sévères, (ii) la sous-utilisation des potentialités de production et consommation locales, (iii) l'importation de nombreux aliments que beaucoup de ménages peinent à payer faute de ressources financières et (iv) le manque de qualité et de diversité des aliments disponibles et consommés.

La situation nutritionnelle au Bénin demeure aussi très préoccupante. 45 % des décès des enfants de moins de cinq ans sont dus à la malnutrition. La malnutrition chronique ou retard de croissance s'élève à 34,4 % alors que le seuil est jugé critique par l'OMS à partir de 30 %. La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de 5 ans est de 1,7 %[31].

Les impacts de la crise Covid-19

Bien que son impact sanitaire soit relativement limité, le Covid-19 risque de renforcer encore davantage l'insécurité alimentaire au Bénin en raison des mesures de prévention. Plusieurs facteurs de risque liés à l'épidémie menacent la sécurité alimentaire : un accès réduit aux intrants et aux services, des mouvements limités de main-d'œuvre, des blocages au niveau des transports et des routes, ainsi que des difficultés d'accès au crédit ou aux liquidités. Cette situation a principalement prévalu au printemps 2020, lorsque les autorités du Bénin ont instauré un cordon sanitaire, isolant les producteurs du monde rural des marchés en ville.

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en évidence une très forte dépendance des pays les plus défavorisés par rapport à leur approvisionnement alimentaire. Le Bénin, en tant qu'important importateur de riz, est particulièrement sensible à la fermeture des frontières notamment asiatiques. D'où la nécessité pour ces pays de se recentrer sur des politiques agricoles nationales et régionales pouvant assurer la sécurité alimentaire.

Pertinence pour le développement

Les ACNG membres du CSC Bénin mettent l'accent sur l'agriculture familiale durable, à même de nourrir la population béninoise et de fournir aux personnes vivant en milieu rural des moyens de vivre dignement, dans le respect de l'environnement. Partant de ce constat, les ACNG accordent la priorité à la professionnalisation d'activités agricoles et rurales familiales et durables, basées sur l'agroécologie, en travaillant avec les petits producteurs et autres acteurs de la chaine de valeur ainsi que leurs organisations, et en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. La pertinence de cette cible découle de divers éléments :

[47] Analyse Globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) 2017 réalisée par l'INSAE avec l'appui du PAM.
[48] Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2016-2025, République du Bénin.

- Elle s'aligne avec les **Objectifs du développement durable**, en se focalisant sur les populations les plus pauvres (ODD 1) et sur la faim et l'agriculture durable (ODD 2), en favorisant l'*empowerment* économique des femmes paysannes (ODD 5), et les pratiques de consommation et de production durables, notamment en matière d'eau (ODD 6 et 12), dans le contexte du changement climatique (ODD 13).
  Au sein de l'ODD 2, cette cible du CSC Bénin contribuera plus spécifiquement aux 3 cibles suivantes des ODD :
  > 2.1. Eliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
  > 2.3. Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
  > 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- Cette cible stratégique est en phase avec le **Plan stratégique de développement du secteur agricole** (PSDSA) 2016-2025 du Bénin qui ambitionne de « *contribuer […] à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes* » (OS1) et de « *renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles* » (OS3). Toutefois, le gouvernement met principalement l'accent sur le développement de l'agro-industrie conventionnelle et des filières à l'exportation pour atteindre une croissance soutenue, tel que mentionné dans le **Plan national de développement 2018-2025** (PND). Cette approche diffère de la volonté des ACNG belges de travailler à la transition vers des systèmes alimentaires durables et le soutien aux agriculteurs familiaux, qui représentent la majorité des paysans au Bénin.
- Elle rejoint le programme bilatéral, qui a également retenu parmi ces secteurs d'intervention celui de l'agriculture. L'approche filière adoptée par **Enabel** (filière ananas en monoculture), avec un objectif de croissance de la production, la transformation et la commercialisation sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux, diffère de l'approche axée sur l'agriculture familiale et diversifiée privilégiée par les ACNG du CSC Bénin, dans l'optique d'une résilience accrue des producteurs.
- Elle répond à plusieurs orientations de la **stratégie de la coopération belge pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** (mars 2017), en particulier la promotion de la participation des agriculteurs aux chaînes de valeurs ainsi que l'attention accordée à l'agriculture durable, au rôle que jouent les femmes dans l'économie rurale et aux nouvelles technologies. Les ACNG du CSC Bénin mettent toutefois davantage l'accent sur l'agriculture familiale, l'agroécologie et la consommation locale, qui n'apparaissent pas dans cette note stratégique.

Ces aspects apparaissent en revanche explicitement dans l'exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement belge (Meryame Kitir) de novembre 2020, qui cite l'agriculture de petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires durables parmi ses priorités. Elle indique également que la Belgique investira dans l'agroécologie et consacrera 15 % de la coopération officielle au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

- Cette cible coïncide avec les objectifs de la future Programmation conjointe de l'UE au Bénin (pas encore publiée), qui mettront notamment l'accent sur l'agriculture durable et la préservation de l'environnement. Des liens peuvent également être établis avec les Initiatives Team Europe qui compteront parmi leurs priorités l'emploi des jeunes et le développement des énergies durables et renouvelables, en particulier dans le secteur de l'agriculture.
- Elle participe au renforcement de la place et du rôle des femmes dans le secteur rural au Bénin. Dans ce sens, cette cible 4 contribue à la Note stratégique de la coopération belge sur le genre (2016), dont une des quatre priorités et la sécurité alimentaire, l'accès aux ressources naturelles et l'*empowerment* économique des femmes[49].
- En promouvant des méthodes d'agriculture (comme l'agroécologie) et d'élevage respectueuses de l'environnement, cette cible permet de contribuer aux objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, d'adaptation et de résilience des populations les plus impactées par le dérèglement climatique. Elle s'inscrit donc dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat approuvé en décembre 2015 suite à la COP21.
- Cette cible est complémentaire avec le CSC thématique « Ecosystèmes résilients », en particulier ses cibles stratégiques 3 (« *Renforcement de l'accès durable aux services écosystémiques et de leur gestion/utilisation* ») et 4 (« *La résilience des écosystèmes est conservée et/ou améliorée* »).
- A travers le concept One Health, en mettant en place des collaborations entre les communautés humaine, vétérinaire et environnementale, en renforçant la santé publique, en soutenant les systèmes alimentaires locaux, les petits producteurs et les méthodes de production agroécologiques, cette cible stratégique contribue à la prévention de maladies, telles que le covid-19[50].
- Elle renforce également la résilience aux chocs, dans un contexte où les crises sanitaires et climatiques se multiplient. En effet, selon l'IPES Food (2020)[51], « *En favorisant la diversité végétale et animale, et en stimulant les synergies entre différentes plantes et espèces, les systèmes de production agroécologiques ont la capacité de maximiser la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique. De surcroit, l'agroécologie ne nécessite pas de diminuer la main d'œuvre […]* ».
- Elle garantit l'implication et la participation des communautés et acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une agriculture durable et adaptée au contexte, aux besoins et aux préoccupations des populations béninoises (principe de l'alignement de la Déclaration de Paris).

[49] https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf
[50] Voir https://veterinairessansfrontieres.be/actualites/one-health-une-approche-cle-pour-faire-face-aux-crises-futures/
[51] IPES-Food, 2020, Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie: Déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest.

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

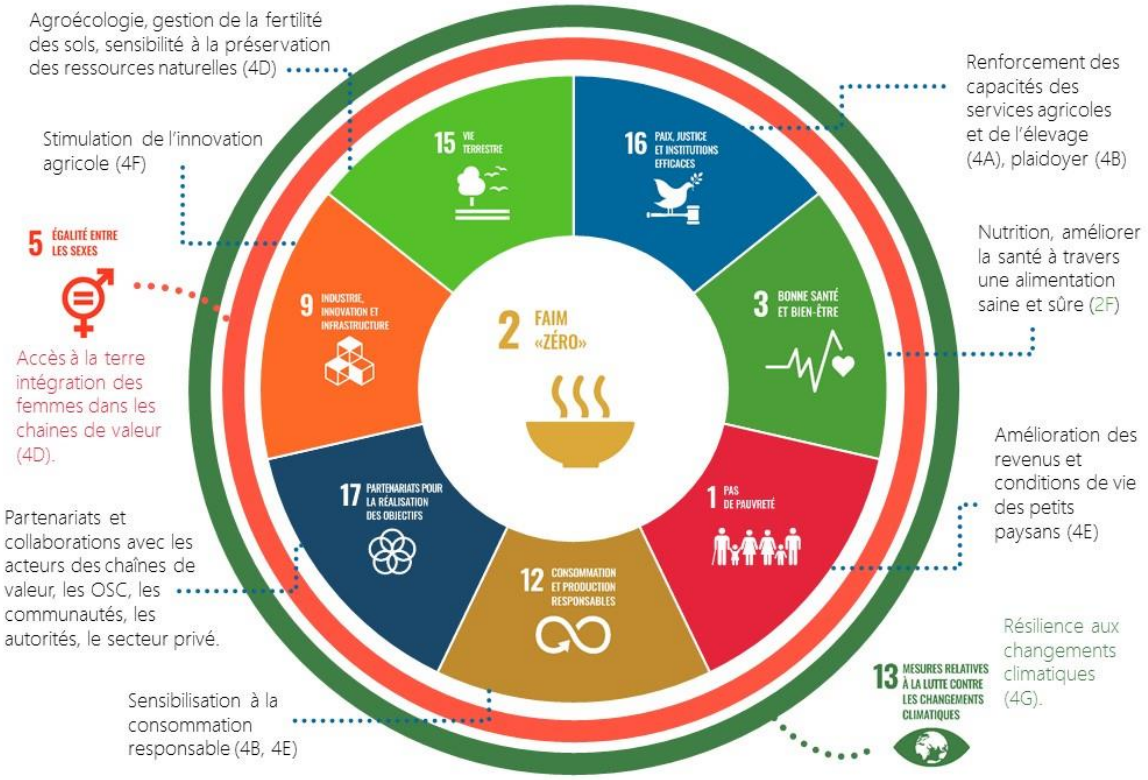

APPROCHES DE LA CIBLE 4

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD 2 liées	ACNG PARTICIPANTS
4A	Contribuer au renforcement des **capacités des services agricoles et de l'élevage** aux niveaux communal, départemental et régional, en phase avec l'agriculture familiale durable.	2.1, 2.3, 2.4	Louvain Coopération, DBA, VVSG, IdP, Eclosio, Autre Terre, VSF
4B	Promouvoir un **environnement favorable aux systèmes alimentaires durables**, par la **sensibilisation** des consommateurs et producteurs et par des actions de **plaidoyer** auprès des autorités nationales et locales pour la mise en place et/ou l'amélioration de politiques et dispositifs adaptés aux besoins et préoccupations des acteurs du secteur rural.	2.1, 2.3	IdP, VSF, Autre Terre, Eclosio, LC
4C	Contribuer au renforcement des **capacités des OSC**, notamment les organisations paysannes (OP), sur les plans identitaires, organisationnels et opérationnels ainsi que dans le domaine de la capitalisation, du plaidoyer et de la défense des intérêts de leurs membres.	2.1, 2.3	LC, DBA, Eclosio, IdP, VVSG, Autre Terre, VSF
4D	Contribuer à l'amélioration de l'**accès des producteurs** (y compris les femmes), et de leurs organisations, aux **infrastructures, aux intrants, aux techniques de (post-) production et de gestion de la fertilité des sols** – y inclus les formations et l'expertise techniques – et aux **financements**, en se basant sur l'agriculture familiale et l'agroécologie.	2.1, 2.3, 2.5	LC, DBA, Eclosio, JFW, IdP, VVSG, Autre Terre, VSF, Codeart.

4E	Renforcer l'insertion avantageuse des producteurs et autres acteurs de la chaine de valeur (y compris les femmes) et de leurs organisations dans les chaînes de valeur à toutes les étapes (incluant les nouvelles technologies), et promouvoir une post-production et des circuits de commercialisation ayant des impacts positifs d'un point de vue économique, social et environnemental.	2.3, 2.4	LC, DBA, Eclosio, IdP, VVSG, Autre Terre, VSF, Codeart
4F	Faciliter la recherche-action et les études ainsi que la gestion, l'échange et la diffusion de connaissances entre acteurs du monde rural pour stimuler l'innovation, susciter des mécanismes d'essaimage et assurer la durabilité des projets.	2.3, 2.4	LC, DBA, Join for Water, IdP, Eclosio, Autre Terre, VSF, Codeart
4G	Mettre en place des mesures et collaborer avec les communautés pour renforcer la capacité de résilience des populations face aux changements climatiques et aux chocs.	2.4	CEBioS, LC, DBA, Eclosio, JFW, IdP, Autre Terre, VSF

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 4. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
DBA	Aldipe	ONG locale	Opérationnel	Zou
Iles de Paix	JAB (Jura Afrique Bénin)	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel, renforcement de capacités	Atacora
	ERAD (Etudes et recherches appliquées pour le développement durable)			
Autre Terre	CERD Bénin	ONG locale	Opérationnel	Atacora
	Tikonna			
LC	GROPERE	ONG locale	Opérationnel, renforcement de capacités	Mono
	ECO-Bénin	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel, renforcement de capacités, recherche-action	Mono

	ANAF	OP	Opérationnel, plaidoyer	Mono
Eclosio	ANAF (Association nationale des femmes agricultrices)	Organisation paysanne (OP)	Opérationnel	Atacora
	Direction locale de la Fondation Hubi et Vinciane	Fondation	Opérationnel	Borgou
	Healthy and Sustainable Food (HS-Food)	ONG locale (ferme agroécologique)	Renforcement de capacités	Atacora et Borgou
VSF	ANOPER/UDOPER	OP	Renforcement de capacités, plaidoyer	Tout le Bénin
	Potal Men	ONG locale	Renforcement de capacités, opérationnel	Atacora

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 4	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Le rythme des changements climatiques s'accélère.	Renforcement de la résilience, anticipation et préparation des producteurs aux situations extrêmes, diversification et renforcement des systèmes productifs. Participer aux réflexions sur les mécanismes de prévention et de secours des populations face aux catastrophes.	3	3	2
Politique nationale favorable aux importations des produits alimentaires.	Promouvoir les filières alimentaires et la consommation des produits locaux, auprès des consommateurs (ruraux et urbains). Participer aux actions de plaidoyer pour une protection tarifaire des produits nationaux et l'investissement dans le développement des filières alimentaires porteuses. Soutien aux activités visant l'amélioration des productions.	3	3	2
Perte importante de recettes et de débouchés commerciaux en cas de fermeture des frontières (avec le Nigéria surtout).	Appuyer le pays dans ses efforts de diversification de son économie et de souveraineté alimentaire. Mener des actions de plaidoyer pour une intégration régionale harmonieuse aux niveaux politiques et économiques.	4	3	3
Manque de clarté et de prévisibilité par rapport à l'évolution de la réforme du MAEP et de la stratégie du conseil agricole.	Suivi rapproché de la situation et de l'évolution de la réforme du secteur agricole. Mise en conformité des programmes avec la réforme. Mobilisation pertinente et mesurée de l'ATDA.	3	2	1

Tensions dans les communautés pour l'identification et l'attribution des espaces pastoraux, conflits agriculteurs/éleveurs.	Organiser des séances de sensibilisation auprès des communautés, des groupements d'éleveurs et des propriétaires terriens par le biais des partenaires et des autres acteurs locaux. Mise en place de relais de veille communautaire.	3	2	1

3.5. Cible stratégique 5 | Contribuer à l'atteinte de l'ODD 4 de la manière suivante : Assurer l'accès de tous à une éducation et à la formation technique et professionnelle qualitatives, sur un pied d'égalité, soutenir la recherche académique et promouvoir la culture ainsi que les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Le cadre institutionnel de l'enseignement au Bénin

Au Bénin, trois ministères sont dédiés à l'éducation : le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP), le Ministère de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP) – auquel est rattaché le sous-secteur de l'alphabétisation des adultes – et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). En pourcentage du budget de l'Etat, ces trois ministères ont reçu globalement 20,7 % en 2018, respectant ainsi les engagements de la Déclaration d'Incheon de consacrer 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation. Toutefois, la répartition des ressources n'est pas favorable à la réduction des disparités régionales et de genre et à l'amélioration de la qualité des enseignements, qui apparaissent pourtant comme les principaux défis actuels du secteur[52].

L'éducation est un des leviers sur lequel le Programme d'action du gouvernement (PAG) compte agir pour le décollage économique du Bénin. En effet, selon ce plan, « *le Bénin ambitionne d'ici à 2021 d'être une plateforme d'excellence des services du « Savoir » fondée sur une grappe structurante de systèmes éducatifs afin de se doter d'un capital humain de performance* ».

A cet effet, le gouvernement Talon a mis en œuvre plusieurs réformes du système éducatif. Notons en particulier l'élaboration du **Plan sectoriel de l'éducation (PSE) du Bénin** pour la période 2018 à 2030. Ce document décrit le cadre stratégique que le pays a établi pour améliorer son système éducatif, les risques identifiés et les mesures pour les atténuer, ainsi que le financement du plan. Bien que le PSE mentionne que l'**éducation de base** court jusqu'en 3e, le gouvernement a décidé, en 2020, d'étendre l'éducation de base jusqu'à la fin du 2e cycle de l'enseignement secondaire (la classe terminale), afin de s'assurer que les jeunes qui termine l'éducation de base dispose d'un socle de compétences et de connaissances pouvant leur permettre de s'imposer dans le monde du travail.

[52] UNICEF, Social Watch, GIZ, Budget des ministères chargés de l'éducation au Bénin en 2018, http://socialwatch.bj/wp-content/uploads/2018/11/BudgetEduc2018_HD.pdf

On peut également souligner la mise en place, en janvier 2020, du Conseil national de l'éducation (CAN). Cet organe a pour mission de veiller au respect des grandes options éducatives de l'État, à la mise en œuvre de la loi portant orientation de l'éducation nationale (de 2003) et à la coordination de tout le système éducatif au Bénin.

Par ailleurs, le gouvernement Talon a adopté une nouvelle carte universitaire et a créé une agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur ainsi que les Instituts universitaires d'enseignement professionnel (IUEP). En offrant des formations pratiques, ces établissements apportent, à court terme, une réponse à l'absence des ressources humaines qualifiées dans les métiers pratiques, artisanaux, agricoles et du tertiaire. En ce qui concerne la formation technique et professionnelle, un des réformes phares du Ministère de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP) est l'élaboration de son plan de décentralisation et déconcentration, datant de 2019.

La situation du système éducatif au Bénin

La gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire ainsi que la prise en charge des frais d'inscription des filles au 1er cycle de l'enseignement secondaire ont permis d'améliorer la situation en matière d'accès à l'éducation de base et d'égalité filles-garçons au Bénin. Toutefois, le système éducatif reste fortement marqué par des inégalités d'accès et de maintien à l'école.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élève à 117 %[53]. Toutefois, environ 36,8 % des enfants de 5 à 8 ans et 27,2 % des enfants de 9 à 17 ans sont hors de l'école, selon la note sectorielle éducation de 2017 (ce qui porte le taux net de scolarisation en primaire à 67,4 %). Parmi ces enfants, 20 % n'ont jamais été scolarisés. Par ailleurs il faut souligner que les entrées tardives sont encore importantes dans le système : à 6 ans, seuls 60 % des enfants sont scolarisés[54]. L'analyse en terme d'équité montre que les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chances d'accéder à l'école que ceux du milieu rural et que les disparités sont observées entre les départements. Par ailleurs, les enfants appartenant aux ménages du quintile élevé de richesse ont plus de chances d'accéder aux différents niveaux du primaire.

S'agissant de l'égalité de genre dans le système éducatif, il convient de noter que les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Le taux d'accès en 1re année de secondaire est de 62 % chez les filles contre 70 % chez les garçons. En terminale, le taux d'accès des filles n'est plus que de 18 % tandis que celui des garçons est de 37 %. Les filles représentent 26 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement technique public et environ 28% des inscrits à l'enseignement supérieur. Un des déterminants d'abandon des classes est la survenue des grossesses en milieu scolaire[37].

Le problème de rétention dans le secteur de l'éducation reste persistant : 20 % des enfants abandonnent les classes avant la fin de la 6e année de scolarité. En termes d'acquisition des connaissances par les apprenants, sur base des résultats aux différents examens, on note que les niveaux de connaissance restent insuffisants. Il est également noté une faible adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi (voir cible stratégique 6).

En ce qui concerne la formation des enseignants, le domaine de l'éducation paie encore aujourd'hui les conséquences de l'absence de formation des professeurs agrées par l'Etat, de 1987 à 2010, en raison de restrictions budgétaires. Actuellement, les futurs professeurs suivent une formation en trois

[53] http://uis.unesco.org/fr/country/bj

[54] Plan sectoriel de l'éducation du Bénin pour la période 2018 à 2030, République du Bénin.

ans qui leur permet, après concours, d'obtenir le Certificat d'aptitude pédagogique. En 2019, 71 % des enseignants du primaire étaient qualifiés. Dans le secondaire, ils sont seulement 25 % à être formés[55].

Impact de la crise Covid-19

Afin de freiner la propagation du virus, les écoles béninoises ont fermé leurs portes entre fin mars et le 10 mai 2020. Cette fermeture prolongée a augmenté les risques de déperdition et d'abandon scolaire ainsi que la baisse du niveau de formation des élèves. En outre, privés d'écoles, les enfants des familles les plus pauvres n'ont plus pu bénéficier des programmes d'alimentation scolaire, qui jouent un rôle clé pour leur sécurité alimentaire. La fermeture des écoles pose aussi un risque élevé d'abus, d'exploitation et de violence, en particulier pour les filles, et pourrait favoriser les grossesses précoces[56].

Des solutions digitales d'enseignement à distance ont été mises en place, contribuant à une certaine continuité des cours, mais creusant encore davantage la fracture numérique au Bénin et le clivage urbain-rural.

Le secteur culturel béninois

Peu d'informations existent sur la contribution du secteur culturel au revenu national du Bénin. Cependant, les initiatives foisonnent, pas toujours en grande synergie et avec un impact limité, mais celles-ci témoignent d'une réelle préoccupation de la société civile autour d'une création artistique riche. Le PAG Bénin 2016-2021 a retenu la promotion de la culture et du tourisme béninois à l'étranger comme un des 4 axes prioritaires pour améliorer la croissance économique du pays. Parmi les projets inclus dans ce plan, on peut citer la promotion des talents et le renforcement des capacités dans le secteur de la culture, ou encore la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Pertinence pour le développement

Les ACNG belges au Bénin accordent la priorité à l'amélioration de la **qualité** et de l'**équité** en matière d'éducation (accès, maintien et chances de réussite) pour tous à tous les niveaux (avec une attention particulière pour les plus vulnérables et les filles). Ces acteurs mettent également l'accent sur l'appui à la recherche académique ainsi que l'amélioration de l'**adéquation formation-emploi** et de l'**insertion professionnelle**, notamment à travers l'appui au secteur de la formation professionnelle.

La pertinence de cette cible 5 du CSC découle de divers éléments :

- Elle s'aligne avec les Objectifs du développement durable, en particulier l'**ODD 4** (éducation de qualité pour toutes et tous), en mettant l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes (ODD 5), la sensibilisation à la protection de l'environnement (ODD 13), en visant la réduction du nombre de jeunes sans emploi et formation (ODD 8, cible 8.6) et en stimulant l'innovation (ODD 9).
  Au sein de l'ODD 4, les ACNG du CSC Bénin contribueront plus spécifiquement aux cibles suivantes des ODD :

[55] Banque Mondiale, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.TCAQ.ZS?locations=BJ
[56] Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et sociale, PNUD.

> 4.1. Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

> 4.3. Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

> 4.4. Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

> 4.5. Eliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables [...] à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

> 4.7. Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable [...].

> 4.c. Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés [...].

- Elle contribue à la cible 9.5 de l'ODD 9 qui vise à « *renforcer la recherche scientifique [...] notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement [...]* ».
- Elle est en phase avec le PAG Bénin qui fait de l'éducation l'une de ses priorités dans son 5e axe stratégique, à savoir « *l'Amélioration des performances de l'éducation* » et à travers son 2e pilier qui vise « *la transformation structurelle de l'économie afin que les ressources humaines soient dotées de capacités nécessaires pour impulser le développement durable et le renforcement de l'unité nationale* ».
- Cette cible concourt aux objectifs du plan sectoriel de l'éducation au Bénin 2018-2030, qui compte parmi ses priorités (i) la mise en place d'une éducation de base universelle de douze ans en application de l'ODD 4, (ii) le développement d'une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du développement économique et (iii) l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages.
- Elle est alignée avec la Stratégie nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (SN-EFTP) qui vise également à offrir aux jeunes et aux adolescent(e)s des compétences techniques et professionnelles pour leur insertion dans un environnement économique en perpétuelle mutation tant au niveau national, régional que global.
- Elle en phase avec la note stratégique pour le secteur de l'éducation de la coopération belge qui concentre ses appuis sur l'éducation de base et sur les enseignements technique et professionnel, et qui cible l'équilibre entre l'accès, l'équité et la qualité.
- Elle rejoint l'exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement belge, qui cite l'enseignement parmi ses priorités pour la Coopération au développement.
- Elle est en phase avec les priorités de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de coopération, qui met l'accent sur l'importance de l'éducation pour le développement d'un entreprenariat local, sur le numérique comme vecteur de développement, en prenant en compte la formation via le numérique, et sur la culture comme levier économique.

- Elle cadre avec la note de politique internationale de la **Wallonie** en prenant en compte l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ainsi qu'à la création d'emplois durables, de qualité et justement rémunérés.

- Cette cible s'inscrit dans les priorités de l'**Organisation Internationale de la Francophonie** en matière d'amélioration des compétences des enseignants par l'enseignement du et en français au Bénin (programme IFADEM).
- Elle prend en compte les recommandations d'**Educaid** qui met l'accent sur l'importance d'une éducation qualitative et inclusive, dès le plus jeune âge, en insistant sur l'éducation des filles[57].
- Elle s'inscrit dans les axes prioritaires du **futur programme pluriannuel de l'Union européenne** et des **Initiatives Team Europe** (pas encore publiés) qui mettent l'accent sur la « Croissance durable et l'emploi pour les jeunes », avec l'objectif de contribuer à la résilience économique et sociale par le renforcement de la formation technique et professionnelle.
- Cette cible est complémentaire aux cibles stratégiques du **CSC thématique « Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable »,** qui vise notamment à renforcer l'éducation supérieure et englobe « *la formation aux compétences transversales telles que la citoyenneté mondiale, la pensée critique, les compétences de leadership, permettant aux personnes formées de devenir des citoyens du monde critiques, disposant des compétences et de la motivation nécessaires pour s'engager activement dans la société* » (cible stratégique 1 du CSC thématique, liée notamment à l'approche 5E du CSC Bénin).
- Elle prend en compte la thématique transversale de la protection de l'**environnement**, mise en exergue, notamment, dans les ODD et la stratégie belge de coopération au développement (en soutenant, entre autres, des campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement dans les écoles).
- Elle est en phase avec la Note stratégique belge sur le **genre** dont une des quatre priorités concerne l'accès des filles à l'éducation.
- En œuvrant dans le sens d'une éducation inclusive, de qualité et adaptée aux besoins du monde du travail, cette cible permet à l'éducation au Bénin de jouer son rôle de promoteur de l'égalisation des chances, de la mobilité sociale et d'insertion harmonieuse des individus dans leur environnement.
- Elle apporte une réponse au constat selon lequel, au Bénin, d'importantes **disparités** existent dans le secteur. En effet, les enfants les plus vulnérables (les filles, les plus pauvres, les populations rurales et les enfants avec des besoins spécifiques, notamment les enfants handicapés) n'ont pas les mêmes chances de parcours scolaire que les autres enfants.
- En favorisant la production et la diffusion de **biens et services culturels**, cette cible stratégique constitue un levier économique pour le pays et répond aux préoccupations de la société civile autour d'une création artistique riche et porteuse de sens.

[57] https://www.educaid.be/fr/documents/placer-leducation-au-coeur-de-la-cooperation-belge-au-developpement-recommandations

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

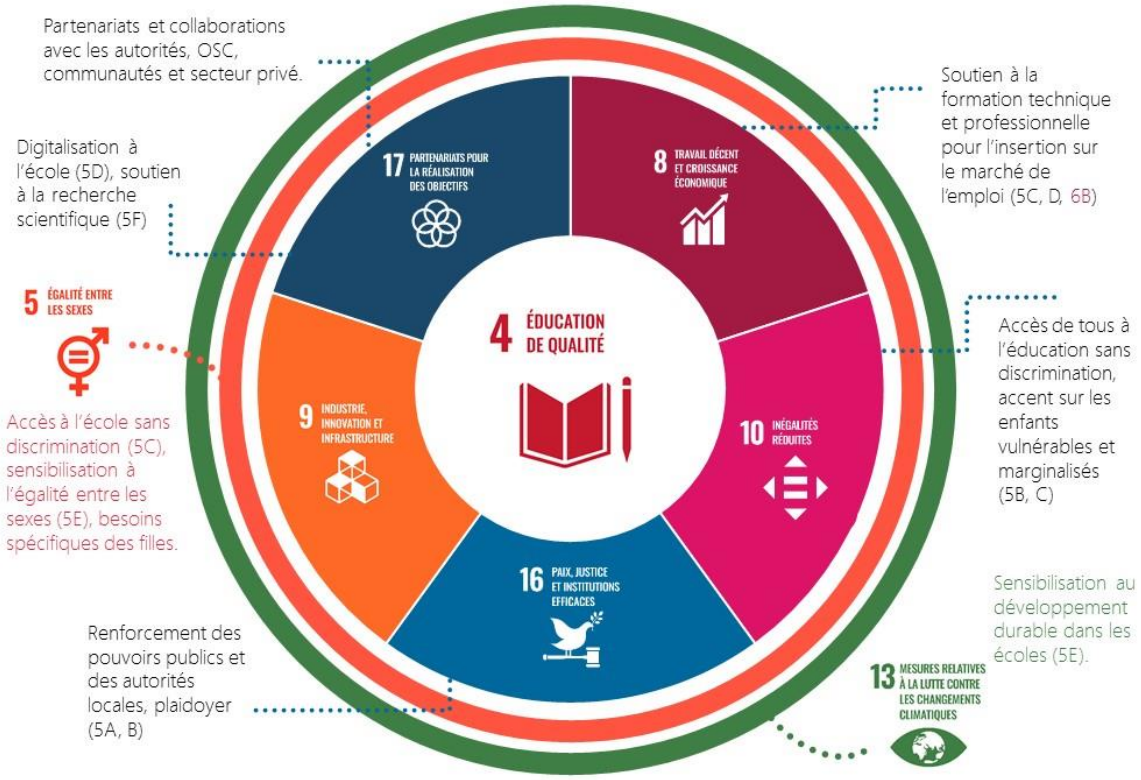

APPROCHES DE LA CIBLE 5

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD liées	ACNG PARTICIPANTS
5A	Avec des organisations locales, participer à des actions de **plaidoyer** et **appuyer les pouvoirs publics** et **autorités locales** dans les secteurs de l'éducation, de la recherche académique et de la culture.	4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4c	CEBioS, VIA DB, HI, Plan, APEFE
5B	Contribuer au renforcement des capacités et appuyer les **OSC** et les **acteurs communautaires** pour l'organisation d'actions de plaidoyer, de participation et de suivi des lois et de campagnes de sensibilisation, en vue de faciliter la responsabilisation de la communauté et d'encourager l'accès et le maintien des enfants à l'école (avec un accent sur les filles et les enfants handicapés).	4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4c	Plan, VIA DB, Geomoun, APEFE, Dynamo Int.
5C	Promouvoir l'**accès** à l'éducation et le **maintien** dans le système éducatif de **tous les enfants**, en particulier des enfants vulnérables et marginalisés (notamment les enfants handicapés), et assurer un **enseignement inclusif** à tous les niveaux y compris l'enseignement spécialisé, sans discriminations (en particulier celles basées sur le genre).	4.1, 4.3, 4.5	Plan, VIA DB, MdM, APEFE, HI, Geomoun
5D	Contribuer à l'amélioration de **l'offre et la qualité de l'éducation** (à tous les niveaux, y compris l'alphabétisation) à travers le renforcement des capacités et des partenariats, en tenant compte du genre, de la durabilité environnementale et du digital.	4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4c	VIA DB, HI, Plan, APEFE, Geomoun, Codeart, Dynamo Int.

5E	Participer à l'acquisition, par tous les élèves, des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de l'importance de la culture.	4.7	Geomoun
5F	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des interventions en soutenant des recherches scientifiques et en appliquant les résultats scientifiques aux programmes, et soutenir la vulgarisation, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche académique.	9.5	RKV, CEBioS, Dynamo Int.

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 5. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
HI	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)	Institution publique	Opérationnel	Atlantique, Littoral
PLAN	CBO-EPT	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel	Litoral, Atlantique
	IFMA		Opérationnel, renforcement de capacités	
	CBDIBA			Atacora, Donga
	FEE-Développement			

APEFE	Ministère des Enseignements maternelle et primaire (MEMP) - Direction de l'inspection et Innovation pédagogique (DIIP)	Institution publique	Opérationnel	A définir
	Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP)			
	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INRE)			
	Directions départementales des enseignements maternel et primaire			
VIA Don Bosco	ADAFO Bénin (Salésiens de Don Bosco)	ONG Locale	Renforcement de capacités	Cotonou, Parakou, Porto Novo
	ADAFO Bénin (Filles de Marie Auxiliatrice)		Renforcement de capacités	Cotonou
	EPSJB Cotonou	Centre de Formation Professionnelle	Partenaire indirect	Cotonou
	CPET Parakou			Parakou
	Centre Artisanal Garelli			Porto Novo
	Centre Maman Marguerite			Cotonou
	Centre Laura Vicuna			Cotonou
	Maison d'Espérance			Cotonou
Geomoun	Carrefour Jeunesse	ONG locale	Opérationnel	Mono (Comé)
CODEART	ADAFO	ONG locale	Opérationnel	Tout le Bénin
Dynamo Int.	Université d'Abomey-Calavi	Université	Opérationnel	Tout le Bénin
	L'école des AS (ESAS)			Cotonou

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 5	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Fermeture des écoles/centres de formation en raison de la crise sécuritaire ou sanitaire.	Mettre en place des méthodes alternatives pour permettre une continuité de l'enseignement (techniques d'enseignement à distance, supports écrits, vidéos, radio, etc.). Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile et avec les autorités. Anticiper la réouverture des écoles (renforcement des infrastructures en matière d'hygiène, campagnes de sensibilisation, etc.).	3	4	2

3.6. Cible stratégique 6 | Contribuer à l'atteinte de la cible 8.3 de l'ODD 8 de la manière suivante : Appuyer les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, en particulier féminin, et l'innovation ; stimuler la viabilité et les performances des micros, petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel ; et promouvoir l'économie sociale et solidaire.

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Le cadre institutionnel au Bénin

Au Bénin, la gouvernance du secteur de l'emploi est principalement organisée autour d'une Commission nationale pour l'emploi (CNE) qui donne les orientations politiques et les incitations à la création d'emplois, et d'un Conseil national du travail (CNT) dont le rôle est d'accompagner tous les efforts concernant l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.

Le Gouvernement de Patrice Talon s'est engagé depuis 2016 dans une série de réformes dont l'objectif est d'accélérer la croissance économique en vue de créer plus de richesses et d'emplois. Un des principaux documents stratégiques est la Politique nationale de l'emploi (PNE) 2020-2025, qui présente la particularité de mettre l'accent sur la transformation de l'Etat providence en un Etat au service du développement des entreprises privées, créatrices de richesses et d'emplois.

Cette politique s'appuie sur le Programme d'action gouvernemental (PAG) à travers lequel le Gouvernement béninois a affiché de nouvelles ambitions pour mieux régler la question de l'emploi des jeunes et des femmes au Bénin avec la perspective de générer plus de 500 000 emplois directs et induits. Selon le PAG, la lutte contre le chômage et le sous-emploi doit être traitée de manière systématique dans toutes ses interventions.

Parmi les projets repris dans le PAG, figure l'Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), élaboré pour améliorer la protection sociale pour les acteurs du secteur informel, à travers notamment la formation, l'accès au crédit et l'assurance retraite. Ce projet en est toutefois seulement aux prémices de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la loi de mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises du Bénin vise à créer un cadre juridique, institutionnel et financier propice au développement de l'entrepreneuriat au Bénin et à établir un régime spécifique des aides de l'État en faveur de ces entreprises pour tenir compte de leur spécificité et de leur vulnérabilité face à la concurrence régionale et internationale[58].

En ce qui concerne plus spécifiquement l'emploi des jeunes, on peut faire référence à la Politique nationale de la jeunesse (PNJ) pour la période 2016-2025. La PNJ vise notamment à renforcer l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse (OS1) et à développer l'initiative créatrice, la productivité et l'emploi décent des jeunes (OS2). Pour atteindre ce 2e objectif spécifique, la Politique met l'accent sur le renforcement de l'employabilité des jeunes, la promotion de l'auto-emploi et le renforcement de la capacité des jeunes béninois sur les questions de l'environnement.

Depuis 2016, le Gouvernement a donc engagé plusieurs réformes en vue de la transformation structurelle de l'économie béninoise. Toutefois, les progrès sont insuffisants et le climat des affaires demeure perfectible dans un contexte marqué par une compétition mondiale entre pays pour attirer plus d'investissements. Le Bénin dispose de plusieurs potentialités insuffisamment valorisées surtout dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, le tourisme et le numérique.

La situation en matière d'emploi et d'entreprenariat

Créer des opportunités d'emploi de qualité et correctement rémunérées dans l'économie formelle constitue un des principaux défis pour améliorer les conditions de vie au Bénin. 95 % de la population active travaille dans le secteur informel. Les emplois créés par le secteur informel sont en général des activités peu rémunératrices qui n'exigent pas ou peu de qualifications. 63,3 % de la main d'œuvre de l'informel est féminine[59], principalement dans le commerce, la petite restauration, les activités ambulantes et semi-sédentaires, ainsi que dans les activités de transformation agro-alimentaire dont elles constituent l'effectif principal.

Le sous-emploi est prédominant au Bénin. En effet, près de 72 % des actifs dans les secteurs formel et informel occupent un emploi de moins de 35 heures et/ou un emploi rémunéré en dessous du salaire minimum. Le sous-emploi affecte davantage les femmes que les hommes (65,4 % contre 41,5 % pour les hommes). Neuf femmes sur 10 sont en situation de sous-emploi en milieu rural, ainsi que 9 jeunes (15-25 ans) sur 10.

La population béninoise se caractérise par son extrême jeunesse : 42,3 % de la population est âgée de moins de 15 ans, et 62,8 % a moins de 25 ans. La population des adolescents et jeunes va s'accroître rapidement au cours des années à venir. Cette structure démographique indique que la main-d'œuvre béninoise est très jeune et qu'il existe une très forte pression sur le marché de l'emploi et sur le système éducatif. En effet, on estime qu'environ 200 000 nouveaux jeunes atteignent chaque année l'âge de travailler[40].

Le paysage entrepreneurial du Bénin est particulièrement exigu. Les écosystèmes entrepreneuriaux sont en moyenne moins bien notés en Afrique de l'Ouest francophone que dans d'autres régions. Le Bénin est parmi les derniers classés de la région, avec un score faible de l'index entrepreneurial qui le classe 128e sur 139 pays. L'écosystème public entourant les PME existe (fonds nationaux de

[58] Ministère des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi, https://pmepe.gouv.bj/pme
[59] Politique nationale de la jeunesse 2020-2025, République du Bénin.

garanties, aides non-financières), mais peu de moyens y sont alloués et les PME reçoivent peu d'assistance pratique. La viabilité et le cycle de vie des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) demeurent une difficulté majeure.

Au Bénin, le **secteur primaire** est caractérisé par une agriculture majoritairement familiale (*voir ci-dessus*) et à relativement faible productivité. Il n'existe pas de statistiques très récentes et exhaustives sur les entreprises du secteur agricole, ce qui rend l'élaboration d'une politique et stratégie difficile[60]. Le **secteur secondaire** demeure embryonnaire de par sa faible contribution au PIB (moins de 24 %) et à l'emploi (11 %)[42]. Les quelques rares entreprises (industrielles) doivent faire face à de nombreuses contraintes internes et externes qui entravent leur décollage, notamment la prépondérance de l'informel, la concurrence déloyale, les barrières non tarifaires, l'accès difficile au financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, l'inadéquation entre le financement disponible et les besoins de financement. Plus particulièrement, pour les femmes, leurs principales difficultés tiennent à la représentation sociale (qui persiste à les cantonner à une fonction domestique), à l'accès limité au crédit ou encore aux harcèlements divers et aux saisies (aux frontières, notamment).

Voir également les défis prioritaires concernant le travail décent au Bénin, listés par le CSC Travail décent dans la partie 4 de ce CSC Bénin.

Impact de la crise Covid-19 sur l'emploi et les revenus

Peu de données sur l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi sont disponibles pour le Bénin, puisque plus de 90 % de la population travaille dans le secteur informel. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, selon le rapport « *Pandémie de la covid-19: Impact des mesures de restriction en Afrique de l'Ouest* »[61], les activités génératrices de revenus quotidiens, particulièrement dans le secteur informel, ont été très perturbées dans la plupart des pays, dont le Bénin. Sur base de l'enquête réalisée auprès des ménages, plus de 90 % d'entre eux ont signalé que les mesures de restriction ont eu un impact négatif sur leurs revenus. Pour 44 % des ménages, l'impact a été significatif, voire sévère. Les ménages dirigés par les femmes semblent plus impactés. En effet 42 % de ces ménages déclarent avoir perdu leur emploi suite à l'instauration des mesures restrictives contre 37 % dans les ménages dirigés par les hommes. Le travail informel et les producteurs de produits agricoles sont les plus concernés par la perte d'emploi et la diminution de salaire suite aux mesures restrictives mises en place par les gouvernements.

Pertinence pour le développement

Pour faire face à cette situation, les ACNG du CSC Bénin et leurs partenaires mettent l'accent sur la promotion d'un environnement favorable à l'entreprenariat local et à l'économie sociale et solidaire. Ils soutiennent les micros, petites et moyennes entreprises[62] pour qu'elles soient à même de générer des emplois durables et décents, avec une attention particulièrement pour les femmes et les jeunes. Cette cible tire sa pertinence de divers éléments :

[60] Entrepreneuriat inclusif et durable dans le secteur agricole au Bénin. Quelles perspectives en matière d'intégration stratégique de l'expertise belge ?, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, 2018, Bruxelles.

[61] Pandémie de la covid-19: Impact des mesures de restriction en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, ONU, WFP, 2020

[62] Les termes d'entreprise et d'entrepreneur englobent notamment, selon les ACNG du CSC Bénin, les petits producteurs agricoles, les artisans, commerçants et auto-entrepreneurs (y compris dans l'économie informelle), ainsi que les petites entreprises de l'économie sociale et solidaire (sociétés coopératives, mutuelles, groupements, etc.).

- Elle s'aligne avec les Objectifs du développement durable, en particulier l'**ODD 8** « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », en mettant l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes (ODD 5) et la protection de l'environnement (ODD 13, OOD 12 sur la production et consommation durables).
  Au sein de l'ODD 8, les ACNG du CSC Bénin contribueront plus spécifiquement aux cibles suivantes des ODD :
  > 8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
  > 8.4. Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement [...]
  > 8.5. Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
  > 8.6. Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- Cette cible cadre avec la vision des autorités béninoises en matière de promotion du secteur privé (MPME) formulées dans le **Plan national de développement** 2018-2025, le **Programme d'actions du gouvernement** 2016-2021 (plus spécifiquement son 2e pilier « *Engager la transformation structurelle de l'économie* » - Axe 4. « *Amélioration de la croissance économique* ») et la **loi de promotion et le développement des micros petites et moyennes entreprises** (MPME). En effet, ces différents documents visent la mise en place d'un environnement institutionnel propice aux MPME à travers des réformes qui permettent d'assurer leur développement et d'être un vecteur de croissance et de création d'emplois.
- Elle renforce la place de la **femme** dans la société et son autonomie en lui permettant de générer un revenu, source d'émancipation et d'amélioration des conditions de vie, pour elle-même et sa famille. Dans ce sens, cette cible du CSC contribue à l'ODD 5.5 « *Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique* ».
- Elle est en phase avec la cible développée pour le secteur de l'**agriculture** (*voir cible 4*), qui met l'accent sur les petits producteurs et l'entreprenariat en milieu rural ; en défendant l'accès aux services financiers, aux facteurs de productions et aux marchés pour ces (très) petites entreprises.
- Elle participe à un meilleur accompagnement des MPME béninoises et à une meilleure structuration et organisation des communautés, OSC et organisations publiques et privées intermédiaires actives dans ce secteur. Dès lors, cette cible contribue à accroitre la proportion d'**emplois formels,** à garantir les **droits des travailleurs** et à renforcer les **partenariats publics/privés.**
- Cette cible est alignée avec le **Programme Pays pour la promotion du travail décent au Bénin** (2020-2023), élaboré par l'OIT, qui comprend parmi ses priorités l'emploi décent et durable ainsi que la protection sociale dans le secteur informel.

- Elle contribue aux cibles stratégiques du CSC thématique Travail décent, en particulier les sous-cibles stratégiques (i) Créer des emplois et des moyens de subsistance durables, (ii) Garantir les droits au travail et (iii) Etendre la protection sociale, pour toutes et tous.
- Elle est cohérente avec le programme bilatéral d'Enabel au Bénin, dont les principes du travail décent constituent un fil conducteur important. L'attention de ce programme est accordée à la promotion et à l'assurance de conditions de travail décentes pour les entrepreneurs et travailleurs agricoles et portuaires, en termes de protection sociale, de sécurité et santé au travail, d'égalité entre les sexes, etc. A travers son projet de renforcement de l'écosystème de l'économie numérique (DigiBoost Bénin, 2019-2022), Enabel fournit également des appuis aux structures d'accompagnement des startups (incubateurs, accélérateurs, espaces de coworking,…).
- Elle rejoint l'exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement belge, qui met l'accent sur le soutien aux entreprises locales qui offrent un travail décent et pérennisent l'économie, ainsi que sur l'entreprenariat féminin et numérique. Dans cette note, la Ministre déclare : « *Nous souhaitons également promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les groupes défavorisés pour leur permettre de sortir de la pauvreté en devenant économiquement indépendants. De plus, les économies qui comptent de nombreuses femmes entrepreneures sont moins vulnérables aux crises financières et économiques. Il est aussi important que nous misions sur le financement des micro et petites entreprises, et que nous stimulions l'accès au marché pour ces entreprises* ».
- Elle cadre avec la Note stratégique « Coopération belge au développement et secteur privé local : un appui au service du développement humain durable » qui promeut « *des actions qui contribuent à la croissance économique inclusive, équitable et durable, donnant priorité à l'entrepreneuriat local, à l'économie sociale et à la création d'emplois décents et durables* ».
- Cette cible stratégique participe à la vision de la stratégie de la coopération belge pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (mars 2017), qui souhaite passer « *d'un modèle d'agriculteurs de subsistance à un modèle d'agriculteurs entrepreneurs* » et apportent une attention particulière au rôle que jouent les femmes dans l'économie rurale.
- Elle s'inscrit dans les axes prioritaires du futur programme de l'Union européenne et des Initiatives Team Europe (pas encore publiés) qui mettent tous deux l'accent sur la croissance durable, l'appui au secteur privé et l'emploi des jeunes, avec l'objectif de contribuer à la résilience économique et sociale par le développement d'un capital humain compétent et compétitif dans un tissu entrepreneurial renforcé.
- Elle cadre avec la note de politique internationale de la Wallonie en prenant en compte l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ainsi qu'à la création d'emplois durables, de qualité et justement rémunérés.

LIENS AVEC LES AUTRES ODD

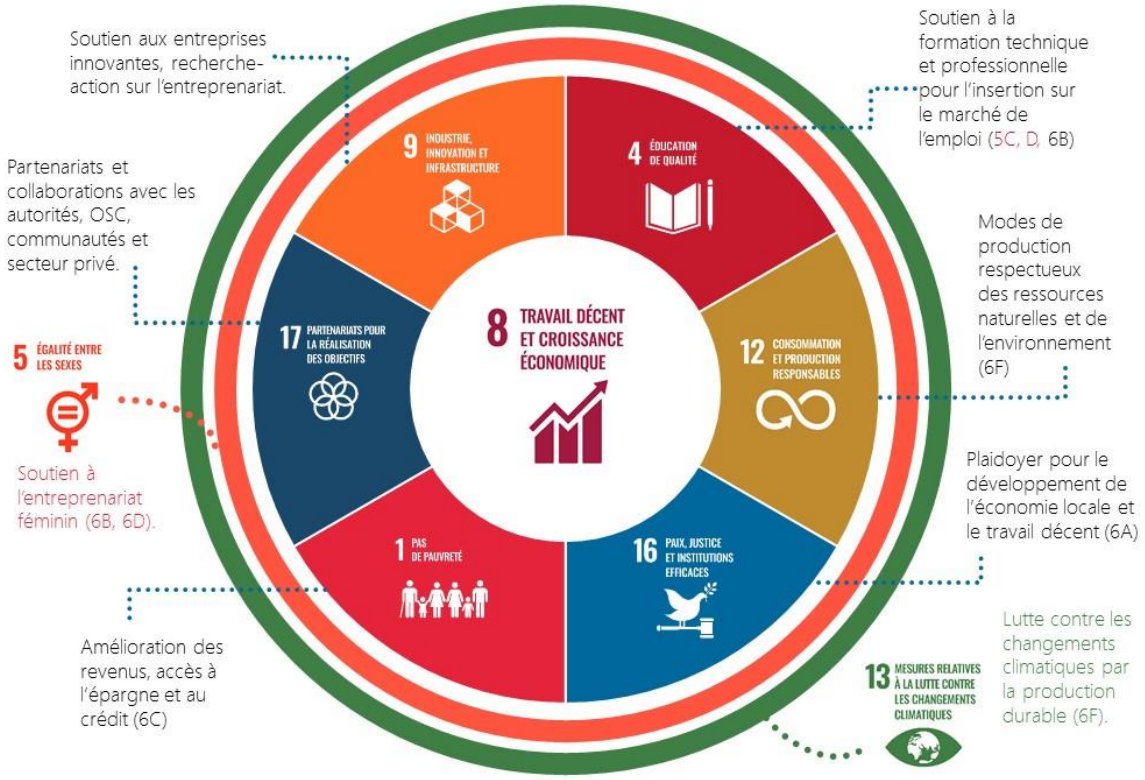

APPROCHES DE LA CIBLE 6

APPROCHES (CONTRIBUTIONS)		Cibles ODD 8 liées	ACNG PARTICIPANTS
6A	Avec des organisations locales, participer à des actions de **plaidoyer** auprès des pouvoirs publics, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé pour un meilleur développement de l'économie locale dans le respect des principes du travail décent.	8.3, 8,5, 8.6	HI, Plan, LC, Eclosio
6B	**Accompagner les MPME** urbaines et rurales en activités et les initiatives entrepreneuriales, en particulier des jeunes et des femmes, en créant un **environnement favorable** à leur émergence et à leur développement, y compris dans les domaines de services innovants (industries culturelles et nouvelles technologies notamment) et en promouvant la **formation professionnelle**.	8.3, 8.6	LC, HI, Eclosio, Plan, IdP, MdM, VIA DB, Autre Terre, VSF, Geomoun, APEFE, Codeart
6C	Afin d'améliorer l'accès aux ressources financières pour les paysans, les promoteurs de projets et les jeunes, promouvoir des **systèmes d'épargne et de crédit** adaptés à leurs besoins, avec une attention particulière pour les femmes.	8.3, 8.5	DBA, IdP, Eclosio, Plan, VSF
6D	Favoriser l'accès des paysans, entreprises locales et entrepreneurs (en particulier les femmes et les jeunes) aux **facteurs de production** et aux **marchés**.	8.3, 8.5	LC, DBA, Eclosio, IdP, Plan, Autre Terre, VSF, APEFE, Codeart
6E	Faciliter la **recherche-action** ainsi que **l'échange, la capitalisation et la diffusion de connaissances, outils et méthodologies** entre acteurs de l'entreprenariat (en	8.3	LC, HI, Eclosio, DBA, IdP, Autre

	particulier au niveau de l'économie sociale et de l'entreprenariat féminin) pour mettre en œuvre des mécanismes d'essaimage et assurer la durabilité des projets.		Terre, VSF, APEFE, Codeart
6F	Promouvoir des modes de production respectueux des ressources naturelles et de l'environnement, notamment pour faire face aux changements climatiques.	8.4	LC, DBA, Eclosio, HI, IdP, Plan, Autre Terre, VSF, APEFE
6G	Renforcer les capacités humaines, matérielles et organisationnelles des organismes publics et privés d'accompagnement des MPME formelles et informelles.	8.3, 8.5	APEFE, VIA Don Bosco.

LISTE DES PARTENAIRES LOCAUX

Le tableau ci-dessous reprend une liste provisoire des partenaires locaux des ACNG belges qui seront impliqués dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'atteinte de la cible 6. Y figurent également le type de partenariat, le statut de ces partenaires ainsi que la zone (niveau départemental) où ils interviendront dans le cadre du programme DGD 2022-2026. Cette liste sera affinée à mesure qu'avance la formulation dudit programme et sera actualisée une fois que les DTF des ACNG auront été validés par la DGD.

ACNG belge	Partenaire local	Statut du partenaire	Type de partenariat	Départements d'intervention
DBA	Aldipe	ONG locale	Opérationnel	Zou
Eclosio	ANAF (Association nationale des femmes agricultrices)	OP	Opérationnel	Atacora
	Direction locale de la Fondation Hubi et Vinciane	Fondation	Opérationnel	Borgou
	Healthy and Sustainable Food (HS-Food)	ONG locale (ferme agroécologique)	Renforcement de capacités	Atacora et Borgou
LC	GEL Sud Bénin	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel, renforcement de capacités	Mono
Geomoun	Carrefour Jeunesse	ONG locale	Opérationnel	Mono (Comé)
PLAN	IFMA	ONG locale	Opérationnel, renforcement de capacités	Litoral, Atlantique
	CBDIBA			Atacora, Donga
	FEE-Développement			

APEFE	Ministère des PME et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE)	Ministère	Institutionnel	Tout le Bénin
	Agence nationale des PME	Agence publiques	Opérationnel	
	Agence Nationale pour l'Emploi			
	Agence pour le Développement de l'Entreprenariat des Jeunes			
	Direction de l'Artisanat au MPMEPE	Direction ministérielle		
	Direction de la Promotion des PME au MPMEPE			
	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin	Institution privée		
	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin			
	Direction Inclusion Financière et Autonomisation Economique au MASMF	Direction ministérielle		
	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin	Organisme financier privé d'utilité publique		
	Programme d'Appui au Développement des Micro-Entreprises			
	Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires du Bénin	Organisme privé		
	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations			
	Sens Bénin	Consortium d'ONG locales		
HI	FAPHB (Fédération des associations de personnes handicapées du bénin)	ONG locale	Opérationnel et plaidoyer	Atlantique, Littoral

	SI (Association Société Inclusive)		Opérationnel	
	Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)	Institution publique		
Autre Terre	CERD Bénin	ONG locale	Opérationnel	Atacora
	Tikonna			
CODEART	ADAFO	ONG locale	Opérationnel	Tout le Bénin
VSF	ANOPER/UDOPER	OP	Renforcement de capacités, plaidoyer	Tout le Bénin
	Potal Men	ONG locale	Renforcement de capacités, opérationnel	Atacora
Iles de Paix	ERAD	ONG locale	Plaidoyer, opérationnel, renforcement de capacités	Atacora
	JAB			

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Risques Cible 6	Mesures de mitigation	Probabilité	Impact	Niveau du risque
Crise sécuritaire ou sanitaire entrainant une dégradation de l'environnement entrepreneurial et du climat des affaires au Bénin (fermeture des frontières, etc.).	Appuyer le pays dans ses efforts de diversification de son économie et de soutien à l'économie locale. Mener des actions de plaidoyer pour un renforcement et une mise en œuvre effective des politiques de soutien aux MPME locales. Mener des actions de plaidoyer pour une intégration régionale harmonieuse aux niveaux politiques et économiques. Collaboration avec des organisations locales bien ancrée dans la société civile et avec les autorités.	3	4	2
Politique nationale qui ne met pas la priorité sur les entreprises locales (en particulier les MPME) et qui favorise les importations.	Participer aux actions de plaidoyer pour une politique de soutien aux entreprises et entrepreneurs locaux. Soutenir les MPME et initiatives entrepreneuriales, en créant un environnement favorable à leur émergence et à leur développement et en promouvant la formation professionnelle. Promouvoir la consommation des produits locaux, auprès des consommateurs (ruraux et urbains).	2	3	1

4. Relations avec d'autres CSC

4.1. CSC thématiques

Les quatre CSC thématiques sont actifs au Bénin et établissent dès lors des liens avec les membres de notre CSC géographique. Les contributions des CSC thématiques sont reprises ci-dessous.

Tout au long de la mise en œuvre du programme 2022-2026, le CSC Bénin maintiendra des contacts avec les ACNG des CSC thématiques qui interviennent au Bénin. Ceux-ci seront invités aux échanges, ateliers de réflexion et autres évènements organisés dans la cadre du CSC Bénin, ainsi qu'aux dialogues stratégiques, à l'instar des membres du CSC Travail décent entre 2017 et 2021. Les objectifs visés sont (i) de poursuivre et de consolider les synergies, complémentarités et partages d'expériences entre CSC géographiques et thématiques, et (ii) de renforcer les connaissances des membres du CSC Bénin dans les thématiques ciblées par les CSC Ecosystèmes résilients, Villes durables, Travail décent et Education supérieure et science pour le développent durable. Lors de chaque dialogue stratégique, le bilan de la collaboration avec chacun des CSC thématique sera présenté.

Illustration des liens principaux entre les CSC thématiques et les 6 cibles du CSC Bénin.

LIENS ENTRE LE CSC BÉNIN ET LE CSC ECOSYSTÈMES RÉSILIENTS

Bref aperçu du CSC sur les systèmes socio-écologiques

Ce CSC est axé sur la résilience des systèmes socio-écologiques et l'utilisation durable des services écosystémiques. L'amélioration des écosystèmes et l'utilisation durable des services écosystémiques contribueront à améliorer le bien-être des communautés locales. Ce cadre est basé sur 4 ODD (objectifs de développement durable): n° 6 (eau propre et assainissement), n° 13 (action pour le climat), n° 14 (vie sous l'eau) et n° 15 (vie sur terre). Ces 4 ODD sont considérés par le Stockholm Résilience centre comme la base de tous les autres ODD. Une biosphère saine est une condition préalable à un développement social et économique durable. La théorie de changement est présentée ci-dessous. Les changements dans et par 10 types d'acteurs sont prévus : populations autochtones et communautés locales; consommateurs individuels; société civile; écoles primaires, secondaires et professionnelles; recherche, universités, enseignement supérieur; coopération et acteurs de développement; autorités locales; autorités nationales; niveau de la politique internationale; secteur privé.

(© Azote Images for Stockholm Resilience Centre.

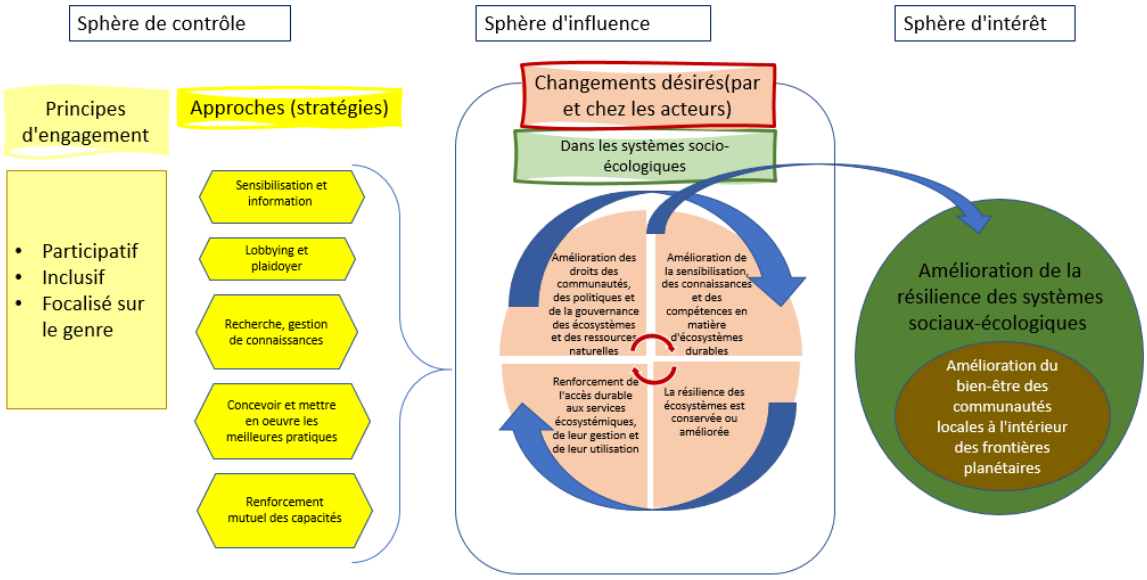

Cibles stratégiques communes dans le CSC thématique

1. Amélioration des droits des communautés, des politiques et de la gouvernance des écosystèmes et des ressources naturelles.
2. Amélioration de la sensibilisation, des connaissances et des compétences en matière d'écosystèmes durables.

3. Renforcement de l'accès durable aux services écosystémiques, de leur gestion et leur utilisation.
4. Les écosystèmes sont conservés ou restaurés pour un fonctionnement optimal.

Membres du CSC thématique au Bénin

Membre CSC	Partenaires / types de partenaires	Groupes-cibles / acteurs impliqués
Join For Water	Organisations actives dans le secteur de l'environnement	Usagers et acteurs des bassins du Mono et Ouémé ; autorités locales/nationales ; universités.
CEBioS	Université Abomey-Calavi et Parakou, Ministère de l'environnement, ONG environnement	Chercheurs, communautés locales côtières et de la Pendjari, gestionnaires de parc, écoliers.
Uni4Coop/ Louvain Coopération (LC)	ONG locales en environnement	Usagers et acteurs des sites mangroves: populations et collectivités locales du territoire de mangroves, autorités traditionnelles et centrales, services techniques étatiques, police républicaine, plateformes/réseaux, universités.

Défis prioritaires pour le CSC thématique au Bénin

Le Bénin sent les effets du changement climatique par une plus grande variabilité des pluies et des températures avec des risques de catastrophes et une modification de la quantité et qualité des ressources en eau : plus de ruissellement, moins d'infiltration, changements de débits. A cela s'ajoute la pollution des eaux et la dégradation des écosystèmes et de leurs services écosystémiques. Les conséquences sont une augmentation de la vulnérabilité des populations, des conflits entre usagers, des risques sanitaires et un accès plus difficile aux ressources en eau.

Un écosystème est particulièrement représentatif des défis environnementaux : les mangroves. Très productives, riches en biodiversité, constituées d'une diversité d'espèces fauniques et floristiques, elles fournissent également d'importantes ressources fortement sollicitées par les populations riveraines. Aux pressions anthropiques s'ajoutent les variations climatiques qui se traduisent, entre autres, par un déficit pluviométrique, une diminution de la durée de la saison pluvieuse et des étendues et durées des inondations, ce qui conduit à une réduction drastique des superficies des mangroves avec, pour conséquence, la disparition de certaines espèces de la flore et de la faune. Cela augmente également l'état de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire des populations qui en dépendent.

Approches-clé pour le CSC thématique au Bénin

Les 5 approches principales du CSC thématique seront toutes appliquées: (i) la sensibilisation, l'information et l'*empowerment* ; (ii) le lobbying et le plaidoyer ; (iii) la recherche et la gestion des connaissances ; (iv) la conception et mise en œuvre des meilleures pratiques ; et (v) le renforcement mutuel des capacités. Join For Water contribuera principalement à travers la protection et la conservation des ressources en eau avec des actions concrètes pour répondre à 5 défis principaux: (i) les effets du changement climatique ; (ii) la quantité disponible de l'eau ; (iii) la qualité de l'eau ; (iv) l'interaction des différents acteurs ; et (v) l'amélioration des écosystèmes et de leurs services

écosystémiques. Le lien sera fait avec les secteurs de l'eau potable, l'assainissement et l'eau pour l'agriculture. CEBioS contribuera principalement par le biais de soutiens scientifiques, techniques et financiers aux chercheurs pour mieux comprendre les dynamiques des habitats et leur gestion, le renforcement du monitoring multidisciplinaire de la biodiversité, ainsi que par le biais d'ONG pour la sensibilisation des populations, et finalement par le renforcement du *Clearing House Mechanism* béninois. Uni4Coop contribuera principalement par des actions de (i) restauration, conservation et exploitation durable des écosystèmes de mangroves ; (ii) renforcement de la gouvernance locale et la gestion participative des écosystèmes de mangroves ; (iii) renforcement des mécanismes de protection et surveillance ; (iv) sensibilisation et d'éducation environnementale ; (v) appui aux activités de diversification de revenus et de valorisation des services écosystémiques ; (vi) développement de recherche-actions, capitalisation et diffusion ; (vii) soutien aux plateformes et réseaux dans les concertations et dans le lobbying et plaidoyer pour l'application effective des textes de loi et réglementations environnementales.

Lien entre CSC thématique et CSC Bénin

	Cible du CSC thématique			
Cibles stratégiques du CSC Bénin	CS1	CS2	CS3	CS4
3. Accès à l'eau et l'assainissement en lien avec ODD 6	X	X	X	X
4. Agriculture familiale durable et sécurité alimentaire en lien avec ODD 2			X	X
5. Education et recherche académique en lien avec ODD 4	X	X		
6. Activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, en particulier féminin, et l'innovation en lien avec ODD 8 (cible 8.3)		X	X	

La cible 3 du CSC Bénin est cohérente avec le rôle de Join For Water dans le CSC thématique. Le programme de Join For Water se focalisera sur la protection et la conservation des ressources en eau à travers la restauration de services écosystémiques liés directement ou indirectement avec les ressources hydriques (reboisement, gestion des risques d'inondations, protection des berges, restauration écologique de la mangrove en collaboration avec Uni4Coop, etc.), et dans une moindre mesure sur la gestion partagée de l'eau potable (veille citoyenne) et sur des filières de l'assainissement (approche 3F du CSC Bénin). Uni4Coop contribuera également à l'atteinte de la cible 3 du CSC Bénin via la préservation des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique par une approche GIRE et par la conservation et sensibilisation à la biodiversité au profit des usagers des berges de mangroves, notamment les maraichers (approche 3 F du CSC).

Quant à la cible 4 du CSC Bénin, il y a un lien direct avec l'eau qui est un facteur important dans la production agricole. L'accent mis dans le CSC Bénin sur l'agriculture durable, l'agroécologie et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques (approche 4G) ouvre un lien intéressant d'échange entre le CSC Bénin et le CSC thématique. Join For Water s'investira notamment à ce niveau dans le développement de l'irrigation de complément pour pallier les contraintes liées à la variabilité climatique. C'est le cas également pour Uni4Coop (approche 4F et 4G du CSC Bénin).

La cible 5 du CSC Bénin couvre aussi la recherche académique, qui est un acteur de changement dans le CSC thématique. Particulièrement les approches sur le plaidoyer (5A), l'amélioration des

pratiques de recherche et la vulgarisation, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche académique (5F) sont des portes d'entrée pour échanger sur le rôle de la recherche académique entre le CSC Bénin et le CSC Ecosystèmes résilients, éventuellement en lien également avec le CSC thématique Recherche académique et science pour le développement durable.

La cible 6 du CSC Bénin est en lien avec les actions de Uni4Coop dans le CSC thématique à travers la promotion des alternatives à l'exploitation abusive des ressources en bois énergie, le soutien aux activités génératives de revenus des usagers (associations de femmes mareyeuses, extraction du sel, fabrication d'objets d'art, maraichage, etc.). L'accent sera mis dans le CSC Bénin sur la promotion des modes de production respectueux des ressources naturelles et de l'environnement, notamment pour faire face au changement climatique (approche 4F).

Quant aux collaborations pratiques, quelques premières réflexions ont abouti aux pistes suivantes.

- VSF-B rencontre des besoins en recherche, auxquels CEBioS pourrait répondre via ses partenariats, en particulier l'université d'Abomey-Calavi. Un thème prioritaire est la transhumance, à propos de laquelle il faut comprendre mieux les dynamiques, mécanismes, impacts sociaux et économiques depuis l'arrêté de régulation. L'objectif est de pouvoir orienter un plaidoyer de manière appropriée et d'enrichir l'argumentaire y afférent. Un atelier sera organisé au Bénin afin de préciser les besoins. Ceci pourra se faire aussi avec les CSC Niger, Burkina Faso et Mali.
- Des collaborations possibles ont été identifiées entre Join For Water et (i) Uni4Coop/Louvain Coopération sur une collaboration opérationnelle et technique dans l'appui au volet maraichage dans le Mono, incluant des apports dans la production, la gestion de l'eau et la commercialisation, sur base d'une approche prenant en compte les services écosystémiques ; (ii) APEFE sur l'entreprenariat; et (iii) Eclosio/LC sur des méthodes d'agroécologie.

LIENS ENTRE LE CSC BÉNIN ET LE CSC TRAVAIL DÉCENT

Définition du travail décent

Le cadre de référence thématique du CSC Travail Décent est l'Agenda Travail Décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). En résumé, le travail décent peut être résumé comme suit:

Travail décent:

Un travail productif librement choisi ;
Avec un revenu qui couvre les besoins de la famille du·de la travailleur·euse ;
Avec une protection sociale ;
Dans le respect des droits fondamentaux du travail, y compris la liberté d'association et le droit de participer aux négociations sociales collectives ;
Avec un traitement égal de tou·te·s les travailleur·euse·s sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions politiques ou religieuses ;
Avec des garanties de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

L'Agenda pour le travail décent repose sur quatre piliers (qui se chevauchent en partie) - le genre et l'environnement étant des thèmes transversaux :

1.	Créer des emplois décents et productifs
2.	Promouvoir les droits des travailleur·euse·s
3.	Promouvoir l'accès à la protection sociale
4.	Renforcer le dialogue entre les partenaires sociaux.

La cible stratégique commune du CSC Travail Décent

Les acteurs du CSC Travail Décent contribueront – à travers leurs programmes DGD – à une cible stratégique commune : **Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.**

Acteurs du CSC Travail Décent au Bénin

WSM, ANMC, IFSI *(Indicatif - à confirmer après approbation des programmes par la ministre Kitir).*

OSC-partenaires nationaux des OSC belges:

OSC belge	OSC Partenaire		
	Type d'organisation	Groupe(s) cible	Focus pilier(s) Agenda Travail Décent
WSM/ ANMC	Action pour la Protection Sociale : structure d'appui mutualiste	Travailleurs[63] ruraux, de l'économie informelle et élèves sans protection sociale	3
	Centre Afrika Obota ; Organisation socio-éducative	Travailleurs ruraux (producteurs, transformatrices)	1
	Confédération Générale des Travailleurs du Bénin: organisation syndicale	Travailleurs de l'économie informelle (artisans, conducteurs de taxi moto, les agriculteurs) Travailleurs de l'administration publique et privée.	2, 3, 4
	Mutuelle pour le Développement à la Base ; organisation d'appui à l'économie sociale	Travailleurs ruraux (producteurs et transformatrices)	1
	Mouvement des Travailleurs Chrétiens du Bénin ; mouvement socio-éducatif	Jeunes diplômés sans emploi, producteurs maraichers	1
	Réseau Alliance Santé	Travailleurs ruraux, de l'économie informelle et élèves sans protection sociale.	3
	SYNAPROCEB Organisation syndicale	Jeunes diplômés sans emploi, femmes transformatrices.	1

[63] Les termes sont notés au masculin ou féminin pour davantage de lisibilité mais recouvrent tant les femmes que les hommes.

	Réseau National Multi Acteurs de Protection sociale : Réseau	Travailleurs ruraux et de l'économie informelle, élèves sans protection sociale. -Jeunes diplômés sans emploi.	1, 3, Promouvoir la participation citoyenne
IFSI-ISVI	CSA-Bénin	Travailleurs dans différents secteurs, formel et informel	2, 3, 4
	UNSTB	Travailleurs dans différents secteurs, formel et informel	2, 3, 4

Défis prioritaires concernant le travail décent au Bénin – identifiés par les OSC partenaires.

Création d'emplois

- Disponibilité des emplois décents, durables (en finir avec des emplois précaires – 94,5% de travailleurs (euses) dans l'informel, la flexibilisation du travail, sous-traitance des entreprises multi et transnationales, etc).
- Salaires décents dans le secteur informel.
- Adaptation de la grille salariale avec la qualification professionnelle.
- Accès équitable à l'emploi pour tous et toutes (femmes, jeunes, migrants).
- Employabilité des jeunes : le taux de chômage des jeunes (définition assouplie) est de 14,3 %, taux plus élevé chez les femmes (18,1 %) que chez les hommes (11 %).
- Création d'emplois verts et la protection de l'environnement.
- Adéquation entre la formation avec le monde de travail.
- Abolition du travail des enfants : un enfant sur trois âgés de 5 à 17 ans (34 %) est occupé économiquement.

Droits de travail

- Ratification, traduction dans les textes nationaux et application des normes internationales de travail.
- Respect des droits du travail au niveau des entreprises et sur les lieux de travail dans l'économie formelle et informelle.
- Réduction des discriminations basées sur le genre en matière de respects de droits du travail.
- Réduction des licenciements abusifs dans le secteur privé et parapublic.
- Versement régulier des cotisations à la CNSS dans les entreprises privées.
- Amélioration des conditions de travail (sécurité de revenus) pour les travailleurs (formels et informels).

Protection sociale

- Extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie formelle : seulement 4,7 % de la population économiquement active couverte par les deux régimes

de sécurité sociale (Tableau de bord mondial sur la protection sociale, 2020) et dans l'ensemble, seulement 8,4% de la population couverts par l'assurance maladie (PHPS, 2013).

- Respect de la sécurité et la santé sur les lieux du travail pour les travailleurs (formels et informels).
- Implication des mouvements sociaux dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et stratégies de protection sociale (y compris le droit à la santé).
- Accès aux soins de santé de qualité.
- Politique de promotion de la santé sexuelle et reproductive et de la dimension interculturelle dans les politiques et services de santé.
- Développement de systèmes de protection sociale adaptatives pour les travailleurs ruraux et l'économie informelle face aux chocs (changements climatiques, pollution environnementale, la pandémie Covid-19).

Dialogue social

- Existence de cadres de concertation et de dialogue social inclusif comprenant les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.
- Capacités des acteurs de l'économie informelle en matière de dialogue social.
- Syndicalisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.
- Régularité des élections professionnelles.
- Unité d'action syndicale dans le cadre du dialogue social et dans les actions visant la transition de l'économie informelle.

Approches clés du CSC Travail Décent au Bénin

1. Approches de renforcement de capacités des OSC belges
- Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, en Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes. - Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international. - Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer – de l'analyse du problème jusqu'au monitoring de l'implémentation – sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international. - Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne. - Partager des connaissances et s'engager à apprendre mutuellement sur les programmes et les thèmes du travail décent - Promouvoir le *gender mainstreaming* et des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. - Promouvoir la « gouvernance environnementale » des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes.
2. Approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires

- Informer, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires
- Développer les services aux membres et aux bénéficiaires:
    - > Création d'emplois: Promouvoir l'économie sociale et solidaire
    - > Création d'emplois: Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle
    - > Droits du travail: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses
    - > Droits du travail: Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses
    - > Protection Sociale: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques
    - > Protection Sociale: Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé
    - > Dialogue Social: Promouvoir l'unité d'action syndicale
    - > Dialogue Social: Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs
    - > Dialogue Social: Œuvrer à un cadre régulateur
    - > Dialogue Social: Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications
    - > Dialogue Social: Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social
- Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, régional et international.
- Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne.

La théorie du changement stratégique commune vers le travail décent pour tout.e.s dans le monde entier exige une approche qui lie le niveau local et national avec le niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur l'appui et le renforcement des OSC partenaires dans la réalisation de leurs objectifs en matière de travail décent, leur ancrage institutionnel et leur rôle en tant qu'OSC dans leur pays. Toutefois, rien de tout cela n'est possible sans connexion avec les pays voisins, la région, le continent ou le niveau mondial.

En effet, dans notre monde globalisé, les problèmes, ni les solutions liés au travail décent ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Exemples : la couverture santé universelle, le financement de la protection sociale et la transition juste ont une dimension nationale mais la solution nécessite également des actions aux niveaux régional et continental. Les OSC doivent également jouer un rôle aux niveaux régional, continental et international afin que les changements qu'elles cherchent à apporter soient durables pour leurs membres. Inversement, les changements au niveau international ou régional peuvent être un levier pour les changements nationaux, comme la ratification par les pays des accords internationaux sur les droits du travail.

Des opportunités de complémentarité et synergie avec les acteurs du CSC Bénin

Complémentarités : Les acteurs du CSC Travail Décent s'engagent :

- à participer aux concertations, aux échanges ou aux apprentissages collectifs organisés par le CSC Bénin.
- à participer au dialogue stratégique annuel du CSC Bénin.

Les acteurs du CSC Travail Décent choisiront une personne de contact vers laquelle toutes les communications pertinentes peuvent être adressées et qui organisera le suivi des communications avec les autres acteurs du travail décent intervenants dans le pays.

LIENS ENTRE LE CSC BÉNIN ET LE CSC VILLES DURABLES

Vision relative aux *Sustainable Cities*

Le CSC thématique *Sustainable Cities* réunit des acteurs de la coopération non-gouvernementale qui développent des processus d'urbanisation, de décentralisation et de bonne gouvernance (locale). L'urbanisation rapide est l'une des tendances les plus importantes du 21e siècle. Elle s'accompagne de transformations administratives continues, avec un transfert de compétences et de moyens entre les niveaux d'administration, et modifie les rapports entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Des cadres internationaux comme l'Agenda 2030 (ODD), le *New Urban Agenda* et l'Accord de Paris sur le climat soulignent le rôle et les opportunités offertes par le niveau local dans la transition vers une société durable.

Qu'est-ce qu'une *Sustainable City* ?

Les *Sustainable Cities* sont des métropoles, villes et villages bien gouvernés, coproduits démocratiquement par des élus responsables, des administrations transparentes, des communautés et citoyens constructifs, et un secteur privé responsable. Elles sont en mesure de développer des relations ville-campagne régénératrices, écologiquement saines, et de répondre aux besoins spécifiques généraux et sociaux de tous les citoyens, y compris les citoyens défavorisés et vulnérables, sans compromettre les besoins des générations futures. Les *Sustainable Cities* sont financièrement stables, elles encouragent des mécanismes décisionnels hybrides, multi-couches et intègres, elles donnent accès à une diversité de formes de citoyenneté et d'autonomisation, et sont interconnectées dans des dynamiques de gouvernance plus larges de l'État, de la région et de localités avoisinantes.

L'objectif commun du CSC Sustainable Cities

Les acteurs du CSC Sustainable Cities contribuent par le biais de leurs programmes DGD à un objectif commun : *promouvoir les* Sustainable Cities *à travers le monde, notamment des villes, communes ou territoires délimités dans lesquels les objectifs de développement durable (SDG) sont réalisés. La* Sustainable City *respecte les limites écologiques de la planète, et garantit en même temps les conditions sociales minimales qui sont nécessaires pour assurer le bien-être de ses habitants.*

ACNG belges	Organisation partenaire des ACNG belges au Bénin	Groupe-cible	Focalisation/ fonctionnement autour du thème
UVCW	Agbangnizoun – La Louvière[64] Abomey – Saint Hubert Banté - Amay Bembereke - Arlon Bohicon - Neupré Cové - Tournai Djidja - Tintigny Natitingou - Huy Savalou - UVCW Tanguiéta - Antoing Tchaourou - Virton Zagnanado -UVCW Za-kpota - UVCW Zogbodomey - UVCW	**Elus locaux et agents des services communaux** concernés par le secteur d'intervention, ainsi que, plus indirectement : - les **partenaires locaux des communes** (associations de terrain sur lesquelles les communes béninoises s'appuient le cas échéant pour la mise en œuvre de leur mission de service public) ; - les **autorités de tutelle**, centrales ou déconcentrées, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques ; - la **population** béninoise.	- **Gestion foncière** - **État civil** - **Mobilisation des ressources financières** - **GRH** - **Sécurisation** des systèmes - Développement (progressif) de **politiques communales de proximité**
VVSG	Toucountouna - Merelbeke Dogbo - Roeselare Za-Kpota - Hoogstraten Bohicon - Zoersel Pèrèrè - Anzegem Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) - VVSG		- **Économie locale** - **Genre**
Rikolto	À préciser	Agriculteurs, prestataires de services de développement des entreprises, PMEs du secteur alimentaire, détaillants, consommateurs, autorités locales.	- **Accès des citadins** à une **alimentation saine** produite de manière **durable**.

[64] Comme par le passé, doivent être considérés comme partenaires de l'UVCW et de la VVSG pour le Bénin les partenariats de commune belge à commune partenaire béninoise.

Défis prioritaires pour les *Sustainable Cities* au Bénin identifié par les ACNG et leurs partenaires locaux

L'urbanisation apporte une plus grande prospérité, mais entraîne également des problèmes de développement, tant pour les villes que pour les zones périurbaines et rurales avoisinantes. L'expansion urbaine implique donc en même temps de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour des communautés dans le monde entier. Pour le Bénin, citons en particulier :

1. Au niveau politique et de la gouvernance
    - Le passage à la **décentralisation effective**, qui consacre définitivement les compétences communales et s'accompagne de transferts financiers adéquats vers les collectivités locales ;
    - Une mobilisation accrue des **ressources financières** (endogènes et exogènes) par ces dernières, devant s'accompagner de l'émergence de **ressources humaines qualifiées** dans les services et du développement des **infrastructures** nécessaires aux politiques de proximité en faveur des citoyens ;
    - L'organisation **d'élections locales** (et supra-locales) **démocratiques et inclusives,** et plus généralement, un respect renforcé des **droits humains, et des enfants** en particulier ;
    - Une **implication renforcée des femmes** dans la gestion des affaires publiques et politiques locales.
2. Au niveau socio-économique
    - Le soutien à une **croissance soutenue, inclusive et durable** axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance locale plus efficace ;
    - Une **réduction significative des inégalités de genres**, en particulier en matière d'accès à l'**instruction.**
3. Au niveau environnemental

- La **lutte active contre les changements climatiques**, dont les conséquences affectent particulièrement le Bénin ;
- La **préservation des ressources naturelles** (maritimes, forestières, etc.) et des sols, notamment au travers de pratiques durables dans l'agriculture et l'élevage ;
- Avec en corollaire, pour mieux appréhender cette double question d'environnement et de changement climatique, l'**amélioration des cadres institutionnel, technique et financier** existants, notamment au niveau local.

Principales approches autour des *Sustainable Cities* au Bénin

Le basculement mondial vers des *Sustainable Cities* requiert une approche qui associe le niveau local et national au niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur le soutien et le renforcement des partenaires locaux afin qu'ils puissent contribuer à la ville durable. Cela n'est cependant pas possible sans établir le lien avec ce qui se passe au niveau régional, continental ou mondial autour des *Sustainable Cities*. Les cadres internationaux sont des cadres directeurs mais

peuvent également être influencés par des acteurs locaux. Les connaissances et les bonnes pratiques sont partagées en dehors des limites de la ville.

Cible stratégique 1: Co-création de la ville durable	Les autorités locales co-construisent et mettent en œuvre avec d'autres acteurs une politique locale de développement durable	
Approches		ACNG
A	Elaborer et mettre en œuvre **les prérequis, les instruments et les outils de la politique de développement durable** avec une attention particulière à l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations marginalisées, et aux enjeux environnementaux	UVCW, VVSG
B	Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes et des outils efficaces de **dialogue, de coordination et de coopération entre les acteurs** pour favoriser la co-création et la mise en œuvre des politiques locales de développement durable (gouvernance multi-acteurs)	UVCW, VVSG
C	Mener des actions de **plaidoyer** auprès des gouvernements à différentes échelles et auprès d'autres instances (UE, Nations Unies, etc.) pour améliorer le contexte (juridique, légal, politique, etc.) dans lequel les acteurs locaux travaillent	UVCW, VVSG
D	Promouvoir la **coopération au sein du territoire, entre territoires et/ou gouvernements de différents niveaux**	UVCW, VVSG
E	Développer et mettre en œuvre **une politique intégrée** pour le développement durable (politique transversale)	VVSG
Cible stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs locaux	Les capacités des gouvernements et acteurs locaux à concevoir la ville durable sont renforcées	
Approches		ACNG
A	**Sensibiliser** les gouvernements et acteurs locaux aux principes, aux concepts et à l'intérêt d'une ville durable (= volonté)	UVCW, VVSG
B	**Renforcer les capacités** des autorités locales à contribuer à la ville durable	UVCW, VVSG
C	**Renforcer les capacités des acteurs locaux (société civile, secteur privé, écoles, associations, citoyens etc.)** à contribuer à la ville durable	VVSG
D	Développer et partager des **guides méthodologiques, outils et ressources** pour les différents types de capacité renforcés	UVCW, VVSG
E	Mise en place de **mécanismes d'échange et d'apprentissage** par les pairs entre des acteurs locaux d'un pays, d'une région ou au niveau international	UVCW, VVSG

Cible stratégique 3 : Renforcement des capacités des acteurs locaux	Les acteurs économiques locaux adoptent des pratiques d'approvisionnement inclusives qui stimulent la consommation et la production durables	
Approches		ACNG
B	Professionnaliser les organisations de producteurs et renforcer les fournisseurs de services en vue d'assurer un **accès équitable des producteurs et entrepreneurs aux services et ressources** (y compris financières) nécessaires au développement de leur activité commerciale durable, indépendamment de leur genre ou de leur âge.	VVSG
C	Faciliter le développement de **modèles économiques inclusifs et/ou circulaires** qui connectent les producteurs et entreprises durables aux marchés urbains dans des conditions commerciales équitables, y compris dans le cadre d'achats institutionnels par les gouvernements locaux et les acteurs locaux (cantines scolaires, marchés publics, etc.)	VVSG
E	Favoriser la participation des citoyens dans la co-création de nouvelles **solutions multi-acteurs pour des systèmes économiques territoriaux plus durables** (e.g. via des initiatives de "*citizen science*", des *donuts labs*, des ateliers d'échanges avec le secteur privé et le monde académique, le renforcement des organisations de la société civile sur ces thématiques, l'organisation de campagnes de sensibilisation, etc.)	VVSG

Les cibles du CSC *Sustainable Cities* s'inscrivent en parfaite cohérence avec le CSC Bénin :

- En particulier, les CSC 1 et 2 du CSC thématique son complémentaires à la cible 1 (et toutes les approches y relatives) du CSC géographique: *« Contribuer à l'atteinte de l'ODD 16 de la manière suivante : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, pour le respect des droits humains, avec une attention particulière à l'égalité de genre (ODD 5) »*.
- Des liens étroits peuvent également être établis entre la cible 3 du CSC Villes durables et les cibles 4 (agriculture durable) et 6 (entreprenariat) du CSC Bénin en particulier les approches 4B, C, D et E et 6B. En effet, plusieurs ACNG du CSC Bénin actifs dans les secteurs de l'agriculture et de l'entreprenariat envisagent, pour leur futur programme, des actions visant à renforcer les liens entre producteurs ruraux et consommateurs urbains, à travers notamment une approche de développement territorial et de gouvernance alimentaire, menée conjointement avec les autorités locales.

A noter que l'UVCW est aussi membre du CSC Bénin. Elle contribue via de ce dernier au CSC *Sustainable Cities*, et plus particulièrement :

- à sa cible 1, plus spécifiquement au travers des approches 1.B, 1.D et 1.E du CSC Bénin ;
- à sa cible 2, plus spécifiquement au travers des approches 1.C et 1.H du CSC Bénin.

De son côté, la VVSG est un observateur du CSC Bénin, ce qui veut dire que la VVSG ne contribue pas directement aux cibles de ce dernier (qui sont en accord avec les objectifs stratégiques du CSC *Sustainable Cities*). La VVSG cherche plutôt à développer des synergies et complémentarités avec des acteurs actifs au Bénin.

Rikolto explore la possibilité de mettre en œuvre des interventions au Bénin dans le cadre de son programme régional Food Smart Cities en Afrique de l'ouest, probablement en synergie avec Enabel. Si Rikolto était actif au Bénin, il contribuerait de manière prioritaire à la cible 3 du CSC Sustainable Cities avec certaines activités pouvant contribuer aux cibles 1 et 2.

LIENS ENTRE LE CSC BÉNIN ET LE CSC ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable et ses acteurs

Forte de leur autonomie et leur droit d'initiative et d'innovation, deux organisations coupoles (l'ARES et le VLIR-UOS) ainsi que l'Institut de médecine tropicale (IMT) ont initié le CSC thématique Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable (CSC HES4SD : « Higher education and science for sustainable development »). Les initiateurs du CSC s'appuient sur leur longue histoire commune dans la mobilisation efficace de l'énorme potentiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la coopération scientifique en vue du développement durable. Ils œuvrent également à les rendre accessibles à d'autres partenaires belges, locaux et internationaux, de différentes façons : en tant que partenaire au sein d'un partenariat multi-acteurs, en tant que conseiller scientifique auprès des projets, de partenaires ou d'organes politiques d'autres partenaires ; en tant que plate-forme de partage des résultats scientifiques de pointe, d'informations, d'expertise et d'expériences et d'exploration des possibilités de synergies et de complémentarité.

Ensemble, les trois initiateurs du CSC représentent 60 établissements d'enseignement supérieur (EES) belges, soit 11 universités, 32 écoles supérieures, 16 écoles des arts et l'IMT. Les partenaires avec lesquels ils collaborent dans les 30 pays sélectionnés sont principalement des universités, des écoles supérieures, des écoles des arts, des écoles polytechniques, des laboratoires de recherche et de référence, des centres scientifiques (notamment des programmes de contrôle des maladies et des instituts de santé publique). Toutes ces institutions, notamment les trois initiateurs, seront dénommées Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques (IESS). Par des collaborations avec la société civile, le secteur privé et public, les IESS contribuent au développement de nombreux secteurs de la société.

En qualité d'organisations coupoles, l'ARES et le VLIR-UOS, qui regroupent un vaste éventail d'institutions membres, couvrent tous les champs académiques et scientifiques. En ayant recours à des appels de propositions concurrentiels pour plusieurs types d'interventions, ils contribuent à l'ensemble du spectre des ODD. L'IMT est un acteur clé de la Médecine tropicale et de la santé publique et il contribuera directement, mais pas uniquement, à la réalisation de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges).

Visualisation de la Théorie du changement (TdC)

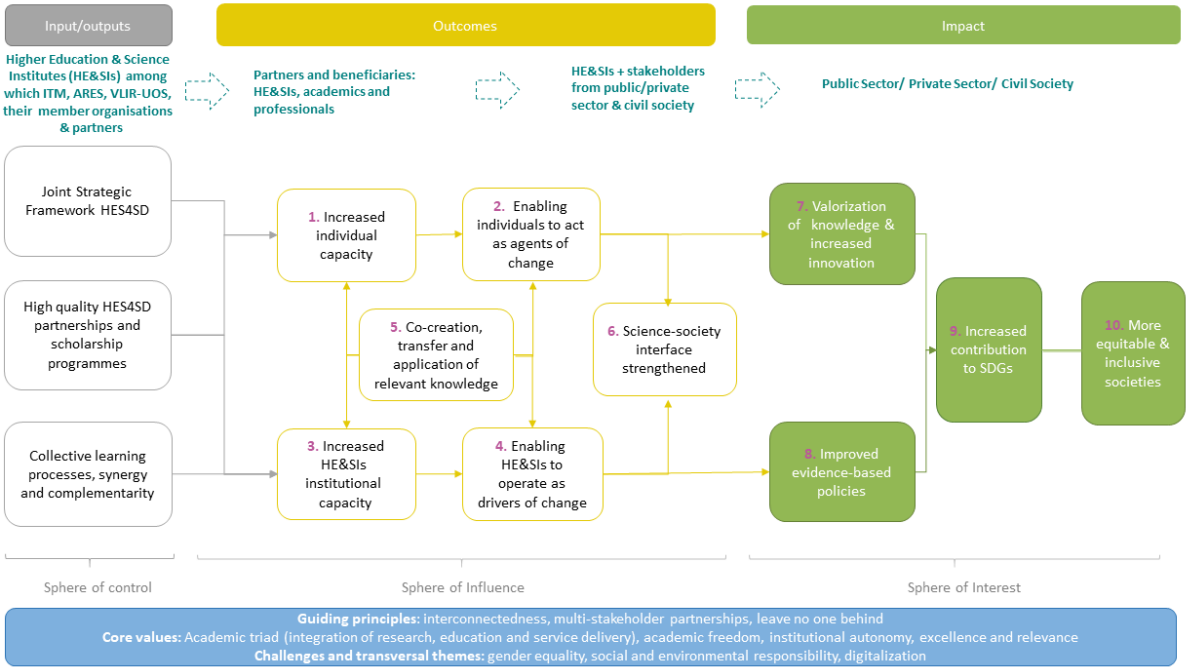

Les Objectifs stratégiques communs du CSC HES4SD

Le CSC HES4SD a pour objectif général sur le long terme de contribuer de manière significative à la réalisation des 17 ODD et pour objectif final de contribuer au développement « de sociétés toujours plus équitables et inclusives ». Pour réaliser cet objectif, les six objectifs stratégiques suivants ont été identifiés et guideront les interventions spécifiques, en se fondant sur l'expertise de chaque initiateur du CSC.

Objectif stratégique 1 : Accroître les capacités individuelles. L'accroissement des capacités individuelles doit être considéré comme le résultat des activités d'éducation ou de recherche de/par des personnes individuelles, principalement grâce à des programmes de bourses d'études. Cet objectif englobe la formation aux compétences transversales telles que la citoyenneté mondiale, la pensée critique, les compétences de leadership, permettant aux personnes formées de devenir des citoyens du monde critiques, disposant des compétences et de la motivation nécessaires pour s'engager activement dans la société mondiale.

Objectif stratégique 2 : Permettre aux personnes individuelles d'être des agents du changement. Cet objectif stratégique se fonde sur le fait que l'HES4SD permet aux personnes intégrées dans des organisations (secteur privé ou public ou société civile) d'augmenter leur potentiel à être des agents du changement.

Objectif stratégique 3 : Accroître les capacités au sein des Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques. Renforcer les capacités des IESS dans les domaines suivants :

1. accroître les capacités de recherche, d'éducation et de services à la société
2. accroître les capacités d'informations, renforcer les structures sur les plans des infrastructures technologies
3. accroître les capacités de gestion (gouvernance, administration, finance)
4. accroître les capacités collaboratives et de réseautage.

Objectif stratégique 4 : Permettre aux Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques d'être des moteurs du changement. Les IESS activent leurs performances améliorées, ce qui leur permet d'être des moteurs du changement ayant pour but d'avoir un impact significatif sur la société. Cela peut être réalisé à la fois par la co-création, le transfert et l'application des connaissances pertinentes (OS5) et/ou par le renforcement de l'interface recherche-société (OS6).

Objectif stratégique 5 : Co-création, transfert et application des connaissances pertinentes. Les quatre premiers objectifs stratégiques contribuent de manière significative à la réalisation de cet objectif clé. En unissant les forces et en agissant en synergie, le CSC favorise la création et la diffusion des connaissances pertinentes et à la pointe au sein des IESS du monde entier, de leurs communautés locales et réseaux internationaux.

Objectif stratégique 6 : Renforcer l'interface recherche-société. Le partage d'informations et les actions concertées entre IESS ayant pour but la fertilisation croisée entre science et société, ils peuvent être facilités par des réseaux et plates-formes d'expertise et de partage d'expérience; favorisant les interactions entre demande et offre dans la perspective de solutions appliquées et de politiques fondées sur des faits avérés. La société est envisagée dans son acception la plus étendue, à savoir tous les acteurs publics, privés et de la société civile, au-delà des IESS (par ex. entreprises, décideurs publics, ONG, la communauté dans son ensemble).

Approches clés

1. CSC HES4SD. Le cadre vise à unir les forces des acteurs académiques belges et de leurs partenaires pour contribuer à la réalisation de changements sociétaux alimentés par le monde académique et reposant sur une approche scientifique reliant les IESS avec l'ensemble de la société. Ce cadre se développera progressivement et il restera dynamique, afin de réagir aux opportunités et aux priorités politiques.
2. Des partenariats IESS4SD et des programmes de bourses d'études qualitatifs. Les programmes respectifs des initiateurs comprendront des interventions telles que : des programmes de bourses individuelles ; des programmes de renforcement des capacités de recherche, d'enseignement et de formation et de services à la société ; le renforcement de l'information, des infrastructures et des structures technologiques ; le développement d'aptitudes de gestion ; des initiatives de renforcement des interfaces entre le monde académique et scientifique (national et international) et la société et du réseautage ; des actions de support à la politique, etc.
3. Processus d'apprentissage collectif, synergie et complémentarité. Les initiateurs du CSC s'attacheront à construire et renforcer des synergies et complémentarités au-delà de leurs partenariats avec des IESS et, pour ce faire, ils définiront des mécanismes opérationnels. Les initiateurs du CSC s'attendent à ce que le processus d'apprentissage collectif, la synergie et la complémentarité soient déterminants dans la réalisation des résultats et de l'impact tel que définis dans la TdC, de façon plus efficace et novatrice.

Opportunités de complémentarité et de synergie

Dans un premier temps, la complémentarité et la synergie seront explorées et réalisées entre les initiateurs et leurs organisations membres et partenaires. Ils pourraient coopérer et se renforcer mutuellement dans les domaines de la recherche conjointe, de l'enseignement et des domaines de gestion. La synergie pourrait émaner de la collaboration de plusieurs IESS à des projets et programmes spécifiques, comme c'est le cas dans de nombreux programmes actuels. Dans un

second temps, le CSC HES4SD cherchera explicitement des complémentarités et des synergies, au-delà des IESS, avec d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, tant au niveau national qu'international. Une participation active de ces acteurs sera recherchée dans des projets et programmes spécifiques, dans le but de renforcer les objectifs communs (complémentarité) ou de stimuler la collaboration entre le monde académique/scientifique et des acteurs de la société dans son ensemble (synergie). La synergie et la complémentarité seront prises en compte dans la sélection de partenaires éventuels pour de futurs projets et collaborations.

Interaction avec d'autres CSC (géographiques et thématiques)

Les initiateurs du CSC envisagent l'organisation conjointe de trois dialogues stratégiques au moins dans un pays partenaire, en consultation avec les IESS partenaires locaux, l'ambassade et la DGD. Les initiateurs envisageront des modalités hybrides permettant une participation mondiale pour un impact environnemental minimum. À cette occasion, un événement accessible aux acteurs belges et locaux du développement peut être organisé, qui met l'accent sur l'échange de résultats de projets, le réseautage entre anciens boursiers et boursiers actuels et l'identification de synergies et de complémentarités éventuelles. Les initiateurs du CSC continueront à développer des mécanismes permettant de partager systématiquement des informations sur les projets en cours et sur le lancement et les résultats des appels de bourses et des propositions de projets.

Nous encourageons les acteurs des autres CSC à participer activement, à utiliser les plateformes qui seront mises à leur disposition et à présenter des demandes spécifiques de conseils scientifiques, de renforcement des capacités et de collaboration avec les acteurs universitaires. Nous nous appuierons également sur les relations existantes entre les acteurs du CSC thématique HES4SD et les ACNG individuels. Les représentants et les partenaires du CSC HES4SD participeront aux dialogues stratégiques d'autres CSC thématiques et géographiques en fonction des besoins. Les initiateurs du CSC soutiendront activement l'identification et l'engagement des parties prenantes et des partenaires en facilitant les contacts entre les HES4SD et les acteurs belges, locaux et internationaux du développement (y compris ENABEL, BIO, …) actifs dans le pays ou la région. Le CSC HES4SD propose également un ou plusieurs points de contact principaux dans le but de faciliter une continuité de la communication sur les approches suggérées en matière de synergie et de complémentarité à l'avenir.

4.2. Approche régionale avec les CSC Sahel

Depuis 2019, les CSC Burkina Faso, Mali, Niger et Bénin ont mis en place un cadre de concertation, de collaboration et de réflexion en commun visant à renforcer les liens et les échanges d'expériences et de connaissances entre ACNG actifs dans ces pays. Cette approche « CSC Sahel » est née du constat selon lequel les membres de ces CSC partagent des enjeux, des difficultés et un contexte d'intervention similaires, dominés par la question sécuritaire, mais aussi par d'autres défis comme l'importante vulnérabilité au changement climatique de la région. Plusieurs évènements communs aux CSC Sahel ont été organisés durant les dernières années de mise en œuvre du programme DGD 2017-2021 ; notamment, en octobre 2019, un séminaire consacré à la sécurité au Sahel réunissant un nombre important de participants et d'experts externes. Pour le Bénin, cette question concerne plus spécifiquement le Nord du pays, mais recueille un intérêt marqué de la part des membres du CSC vu les incidents qui ont marqué le Nord du pays en 2019-2020 et les perspectives peu rassurantes quant à l'extension vers le Sud des conflits qui prévalent actuellement au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

En vue du CSC 2022-2026, les membres du CSC Bénin ont été consultés sur leur volonté de poursuivre cette collaboration avec les autres CSC Sahel dans le cadre du futur programme. Près de 80 % des répondants ont indiqué vouloir poursuivre cette approche régionale. Un avis similaire a été exprimé au sein des trois autres CSC géographiques (par exemple, au Mali, où une enquête a également été réalisée, 8 membres sur les 9 qui constituent le CSC souhaitent poursuivre cette collaboration).

L'approche CSC Sahel se traduira de diverses manières pour le prochain programme. Tout d'abord, il s'agira, dans la lignée de ce qui a été réalisé de 2019 à 2021, de mener un **processus d'apprentissage collectif** qui transcende les frontières entre ces CSC. Les thèmes à aborder ensemble en 2022-2026 ont été identifiés par le biais de l'enquête en ligne réalisée pour les CSC Bénin et Mali ainsi que via un atelier de réflexion sur le sujet entre les membres des 4 CSC concernés (en janvier 2021). Les ACNG envisagent de mener des réflexions et échanges à l'échelle régionale principalement sur les thématiques suivantes : la gestion des risques sécuritaires, le Nexus humanitaire-développement-paix, les écosystèmes transfrontaliers, la transhumance et le changement climatique. Ces thèmes pourront évoluer en fonction de l'actualité, par exemple en cas d'évolution de la stratégie de la coopération belge au Sahel ou d'appels à projets portant sur cette région. Il est à noter que d'autres pays qui partagent des réalités similaires, en particulier le Sénégal, pourraient être associés au processus pour certaines questions, comme le changement climatique.

En termes de modalités de travail, cet apprentissage collectif prendra la forme de séminaires conjoints (en ligne et/ou en présentiel), des réunions thématiques et d'échanges d'informations et documents (rapports, études, analyses de contexte, base de données de personnes ressources, etc.). Pour faciliter ces partages, un espace commun aux CSC Sahel pourra être créé sur le SharePoint, en collaboration avec les fédérations. Les ACNG de ces CSC ont également émis la proposition d'organiser, une fois sur le quinquennat, un atelier régional conjoint « Sahel » de plusieurs jours dans un des quatre pays de la région. Un tel atelier permettrait aux membres de ces CSC et à leurs partenaires de partager leurs expériences, de s'inspirer mutuellement de ce qui se fait dans les pays voisins, d'élargir le cadre habituel d'échange/de connaissances et éventuellement de mutualiser certaines formations qui concernent l'ensemble des ACNG actives dans la région. La faisabilité de cet atelier (notamment en termes financiers) devra être confirmée.

Cette approche CSC Sahel se concrétisera également à travers des **synergies et complémentarités** qui associent des membres des différents CSC de la région. Outre le partage d'informations et d'éventuelles visites d'échange au sein des projets, ces collaborations inter-CSC porteront principalement sur des actions de plaidoyer conjointes, en particulier en lien avec la stratégie belge dans la région sahélienne. Une première étape de ces éventuelles campagnes conjointes consistera à mettre sur pied un espace d'échange informel entre les acteurs intéressés par le plaidoyer régional. Notons que des campagnes de plaidoyer transnationales ont déjà été réalisées par le passé[65] par des membres des CSC Sahel et pourront servir de source d'inspiration pour ces actions.

Enfin, une **analyse du contexte régional commune** aux CSC Sahel a été réalisée lors de la rédaction du présent CSC (voir partie 2). Si besoin, elle sera actualisée à l'occasion des **dialogues stratégiques** respectifs. Par ailleurs, au cours de ces derniers, un point sera fait chaque année sur les avancées et réalisations en lien avec l'approche régionale « CSC Sahel ».

[65] Voir par exemple la campagne sur le lait équitable « N'exportons pas nos problèmes », portée notamment par SOS Faim, Oxfam et Vétérinaires sans frontières.

5. SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS

5.1. Leçons apprises des synergies et complémentarités 2017-2021

Depuis le démarrage des programmes actuels en 2017, les ACNG membres du CSC Bénin sont engagés dans des synergies et complémentarités, qui leur permettent d'accroitre l'efficacité et les impacts de leurs interventions, de renforcer leurs connaissances/compétences et d'optimiser leurs ressources.

En 2017-2021, on comptait une quarantaine de synergies/complémentarités significatives entre membres du CSC, auxquelles s'ajoutait une quinzaine de synergies recensées avec d'autres acteurs internationaux, comme Enabel. Tous les ACNG et toutes les cibles du CSC étaient concernés. On dénombre également trois programmes communs au Bénin, qui seront toujours actifs dans les années à venir : SIA (Iles de Paix et Autre Terre), Uni4Coop (Louvain Coopération et Eclosio) et Memisa-MSV.

Lors de chaque dialogue stratégique du quinquennat, les ACNG ont présenté une analyse des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des synergies au cours de l'année écoulée, ainsi que des exemples concrets de réalisations conjointes. Au terme de ces cinq années, les ACNG du CSC Bénin ont constaté que les facteurs suivants facilitent la bonne marche des synergies :

- Travailler sur les mêmes thématiques et dans les mêmes zones d'intervention.
- Formuler les synergies dès la formulation du programme et prévoir un budget pour leur mise en œuvre. Cette observation a mené les ACNG à réfléchir aux synergies et complémentarités dès le début de l'élaboration du futur programme DGD, tel qu'en témoignent les pistes de synergies listées ci-dessous.
- Impliquer les partenaires locaux dès la formulation du programme et de la synergie. Les ACNG ont également pris en compte ce constat pour les réflexions sur les synergies en 2021.
- Bien clarifier les rôles de chaque organisation.
- Anticiper le temps, souvent conséquent, qu'implique la mise en œuvre des synergies et complémentarités. Ce caractère chronophage explique pourquoi certaines synergies n'ont pas abouti durant le programme actuel.

On constate que les synergies permettent de réaliser des économies d'échelles (par exemple les formations communes), d'élargir la couverture des projets et de minimiser les concurrences entre acteurs. Par ailleurs, les synergies avec différents types d'acteurs (approche transdisciplinaire) permettent d'aborder sous un angle différent certaines réalités et renforcent l'innovation. Des résultats intéressants ont également pu être constatés pour les synergies entre des ACNG et des universités (recherches-actions et vulgarisation des résultats pour les bénéficiaires des ACNG).

Les membres du CSC Bénin veilleront à prendre en compte ces éléments lors de la formulation et de la mise en œuvre des synergies et complémentarités.

5.2. Les synergies et complémentarités 2022-2026

Afin de stimuler l'établissement de synergies et complémentarités pour les futurs programmes, les ACNG se sont réunis virtuellement début 2021. Ces échanges visaient à impulser les réflexions, à renforcer les connaissances mutuelles entre ACNG, notamment pour les nouveaux membres du

CSC, et à encourager les réunions bi/multi-latérales entre potentiels ACNG « partenaires » pour définir le contenu des synergies. Pour faciliter la prise de contacts, les membres du CSC ont été invités à indiquer les ACNG avec lesquels ils envisageaient d'éventuelles synergies et complémentarités dans le tableau croisé repris en annexe 2.

Suite à ces échanges, le tableau ci-dessous a été élaboré. Il reprend une liste non-exhaustive de pistes de synergies et complémentarités pour les futurs programmes. A l'heure d'introduire ce CSC, le contenu des futurs programmes des ACNG n'est pas abouti. Les réflexions des prochains mois permettront d'affiner les synergies et complémentarités mentionnées ci-dessous, de les confirmer et d'en dégager de nouvelles. Il s'agit donc ici d'un premier aperçu des collaborations qui pourraient voir le jour, classées par cible et par type de synergies (opérationnelles, organisationnelles). Seules les synergies majeures et pertinentes sont mentionnées ici. Elles se retrouveront également, plus détaillées, dans les programmes respectifs des ACNG.

Soulignons que ces synergies et complémentarités impliquent étroitement les partenaires locaux, qui ont été associés aux réflexions.

La liste ci-après permet déjà de constater que de nombreuses synergies verront le jour, y compris entre des membres du CSC et d'autres acteurs belges ou internationaux, comme Enabel, l'UE, des membres des CSC thématiques ou encore des organisations internationales (voir les cases grisées dans le tableau ci-dessous).

En ce qui concerne Enabel, les contacts avec les ACNG sont réguliers. Notamment, Enabel est présent lors des dialogues stratégiques annuels et des forums des ACNG belges organisés par l'Ambassade de Belgique. Ces échanges sont l'occasion pour Enabel et les membres du CSC de renforcer les connaissances mutuelles de leurs programmes respectifs et d'envisager des pistes de collaboration, qui sont ensuite approfondies lors de rencontres bilatérales. Pour le prochain programme DGD, des synergies et complémentarités sont déjà envisagées entre Enabel et des ACNG (*voir ci-dessous*), pour divers cibles stratégiques. En effet, comme expliqué dans l'analyse de la pertinence pour le développement (*voir partie 3*), les cibles du CSC Bénin rejoignent plusieurs volets du programme bilatéral.

Par rapport aux collaborations et relations entre les ACNG du CSC et l'Union européenne au Bénin, des rencontres ont été organisées à plusieurs reprises durant le programme 2017-2021, notamment au sujet de la feuille de route de la société civile, et se poursuivront en 2022-2026. Comme mentionné plus haut, la nouvelle programmation de l'UE 2021-2026 n'est pas encore disponible à l'heure d'écrire ces lignes, elle le sera probablement vers mi-2021. Comme l'indique l'analyse de la pertinence pour le développement (*voir partie 3*), des liens peuvent toutefois déjà être établis avec plusieurs cibles du CSC Bénin. Début 2021, l'UE a mené une enquête sur l'engagement de l'Union européenne avec la société civile au Bénin, en vue de préparer sa future programmation de coopération avec le Bénin et d'alimenter plusieurs exercices qui seront menés en 2021: l'actualisation de la Feuille de route de l'engagement de l'Union européenne envers la société civile au Bénin, la préparation du Plan d'action genre et de la Stratégie des droits de l'homme de l'UE au Bénin. De nombreux membres du CSC ont participé à cette enquête et sont en contact régulier avec la délégation de l'UE au Bénin. Dès 2021 et pour les années à venir, le CSC veillera à ce que les ACNG soient associés à ces réflexions et informés. Des espaces d'échanges pour stimuler les collaborations entre l'UE et les membres du CSC ainsi que leurs partenaires seront également mis en place.

A chaque réunion de suivi du CSC, les ACNG échangeront sur leurs besoins, leurs nouvelles idées de collaboration et les difficultés rencontrées. Dans la lignée du programme actuel, un bilan et une actualisation des synergies ainsi que de leur état d'avancement seront également réalisés en vue de chaque dialogue stratégique. Le schéma illustrant les liens entre ACNG sera mis à jour (voir CSC

2020). Les partenaires locaux, Enabel, l'Ambassade, la Délégation de l'UE au Bénin et les membres des CSC thématiques seront associés aux réflexions.

SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS 2022-2026 CSC Bénin		Cibles du CSC	ACNG du CSC Bénin Autres acteurs de la coopération concernés
AU NIVEAU TRANSVERSAL			
Synergies/complémentarités opérationnelles (y compris les échanges d'informations)			
1.	**Synergie** | Les ACNG échangeront activement entre organisations actives au Bénin pour entretenir un dialogue avec l'Ambassade, la DGD et Enabel sur nos interventions respectives.	/	Tous les ACNG Enabel, Ambassade, DGD
2.	**Synergie** | Les ACNG réaliseront une cartographie de leurs interventions et l'actualiseront (suivi CSC 2017-2021), en y intégrant les actions d'Enabel.	/	Tous les ACNG Enabel
3.	**Synergie** | Les ACNG, en Belgique comme au Bénin, échangeront afin d'assurer le suivi du parcours d'amélioration et de préparer les dialogues stratégiques.	/	Tous les ACNG
4.	**Synergie** | Les ACNG se réuniront au moins une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre des synergies/complémentarités, et éventuellement réorienter celles-ci ou en envisager de nouvelles.	/	Tous les ACNG Enabel, autres acteurs de la coopération.
5.	**Synergie** | Les ACNG se réuniront au moins une fois par an pour faire le bilan des processus d'apprentissage et préparer la suite des apprentissages collectifs.	/	Tous les ACNG
6.	**Synergie** | Les ACNG partageront des documents et rapports sur une plateforme en ligne dédiée au CSC.		
7.	**Synergie** | Les ACNG échangeront régulièrement avec Enabel et l'UE pour rester informés de l'évolution de leurs interventions et réflexions, et envisager des collaborations.	/	Tous les ACNG Enabel, Ambassade, Délégation de l'UE
8.	**Synergie et complémentarité** | Les ACNG travaillant avec les mêmes partenaires, en accord avec ces derniers, échangeront régulièrement et dans la mesure du possible coordonneront leurs interventions, notamment en matière de renforcement de capacités.	/	ACNG ayant des partenaires communs Autres acteurs internationaux

9.	Synergie et complémentarité | Les ACNG qui disposent d'experts junior Enabel dans leur équipe échangeront des informations et expériences, et développeront éventuellement des synergies et complémentarités.	/	ACNG concernés Enabel
10.	Synergie | Les ACNG mutualiseront des formations à l'intention de leurs personnels et partenaires.	/	Tous les ACNG Enabel
11.	Synergie | Les ACNS entretiendront des échanges réguliers avec les 4 CSC thématiques et les CSC de la région du Sahel pour renforcer leurs apprentissages et les collaborations entre ces acteurs.	/	Tous les ACNG Membres CSC thématiques et CSC Sahel
12.	Synergie | Les ACNG échangeront des informations sur des propositions de projets et de financements.	/	Tous les ACNG
AU NIVEAU DES CIBLES DU CSC			
Synergies/complémentarités opérationnelles (y compris les échanges d'informations)			
13.	Synergie | Plateforme des Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement (PKIO) en vue de créer une assise sociétale et politique aussi large que possible quant à l'importance des droits de l'enfant au sein de la coopération au développement.	1 (droits de l'enfant)	RKV, Geomoun, Dynamo International, LC, Plan
14.	Synergie | Formation de travailleurs sociaux par Dynamo et échanges d'expériences sur le travail avec les enfants en situation de rue, notamment ceux du marché de Comé.	1	Geomoun et Dynamo
15.	Synergie | Echanges de pratiques et formations communes entre les partenaires de MdM et de Geomoun (approche psycho-sociale auprès des enfants et jeunes en situation de rue pour Terre Rouge ; prévention envers les jeunes vulnérables dans le cadre d'une maison des jeunes pour Carrefour Jeunesse).	1, 2	MdM, Geomoun
16.	Complémentarités | Inclusion des enfants des rues dans les circuits de référencement en santé : système de consultations mobiles dans les centres d'hébergement/accueil et formation des travailleurs sociaux de rue pour la détection de certains symptômes.	1, 2	CDE-B, Dynamo
17.	Synergie | Renforcement mutuel des partenaires de Geomoun et Plan, essentiellement sur la sensibilisation pour la promotion du genre et l'égalité des sexes. Campagnes communes de plaidoyer en faveur de l'autonomisation des filles et femmes. Partage d'expérience entre les deux partenaires sur le plan des formations professionnelles et de l'autonomisation des couches vulnérables.	1, 5, 6	Geomoun et Plan

18.	Synergie | Echanges de bonnes pratiques, d'informations, de méthodologies et de contacts entre les partenaires des 5 ACNG belges, notamment sur la formation professionnelle, l'accès à l'emploi des jeunes et les approches spécifiques pour les filles. Actions de sensibilisation et de plaidoyer sur le respect des droits des enfants et des groupes vulnérables. Renforcement de plateformes et réseau locaux de plaidoyer (ReSPESD, CBO-EPT,…). Au-delà des actions conjointes entre les 5 acteurs, des synergies bilatérales seront créées entre les partenaires.	1, 2, 5, 6	MdM, Dynamo International, Geomoun, Plan, Via DB.
19.	Synergie | Appui à la professionnalisation du mouvement mutualiste (gestion du risque, professionnalisation de la gestion). Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de la Plateforme mutualiste FENAMUS.	2	LC WSM (CSC Travail décent) + ONG Essentiel
20.	Synergie | Renforcement de capacité des hôpitaux de zone sanitaire en hygiène hospitalière à travers la mise en place d'un *skills-lab* pour former le personnel médical et paramédical sur l'hygiène des soins. Ce serait un projet régional (Bénin, Burkina et Guinée) mais aussi un projet qui inclurait un volet recherche et soutien en bactériologie.	2	MSV IMT (CSC Enseignement supérieur et recherche)
21.	Synergie et complémentarité | Renforcement des capacités techniques des hôpitaux de zone sanitaire en maintenance préventive et curative via un projet de formation d'agents de maintenance. Soins obstétricaux et néonataux : renforcement du suivi post-opératoire à l'hôpital de zone Savalou Bantè par MSV et renforcement du volet SONU par Enabel. Hygiène hospitalière : gestion des déchets biomédicaux (déstruction).	2	MSV Enabel
22.	Synergie | Poursuite des synergies mises en œuvre dans le cadre du programme 2027-2021 avec le projet P@sris sur la santé sexuelle et reproductive, notamment au niveau de la mise en place des cadres de concertation.	2	Plan Enabel
23.	Synergie | Echange d'informations entre les 2 partenaires locaux de MdM et de Dynamo quant à la situation des enfants et jeunes en situation de rue. Organisation d'activités de plaidoyer ou de formation en faveur de ce public cible.	2	MdM et Dynamo
24.	Synergie | Appui mutuel, échanges de pratiques, formations communes entre les 2 partenaires locaux de MdM et de Plan. Ces organisations se réfèreront également des enfants et jeunes en situation de rue, principalement des filles.	2	MdM, Plan
25.	Synergie et complémentarité | Mise en place d'une transition agroécologique avec les producteurs agricoles. Collaborations dans la recherche-action/capitalisation par la gestion conjointe d'une Unité de recherche-action et capitalisation (URAC).	2, 4, 6	Eclosio et LC (UNI4COOP)

	Processus de partage d'expérience portant sur le renforcement des capacités de résilience des producteurs agricoles de l'exploitation familiale face aux changements climatiques. Processus de collaboration permettant l'adhésion de groupes organisés dans l'agriculture (coopératives, groupements) au sein des mutuelles de santé actives dans la zone d'intervention. Appui au volet maraichage dans le Département du Mono.		
26.	Synergie et complémentarité | Appui au volet maraichage dans le Département du Mono, incluant des apports dans la production, la gestion de l'eau et la commercialisation, sur base d'une approche prenant en compte les services écosystémiques.	3	LC JFW (CSC Ecosystèmes résilients).
27.	Synergie | Accompagnement des communes en vue de définir une vision des systèmes alimentaires durables, en impliquant l'ensemble des acteurs.	4	IdP, AT et VSF-B
28.	Synergie | Actions de plaidoyer en faveur des systèmes alimentaires durables au niveau politique national, notamment en faveur de la transhumance transfrontalière.	4	IdP, AT, VSF
29.	Synergie et complémentarité | Renforcement croisé des capacités des bénéficiaires afin d'intégrer agriculture et élevage (expertise en agroécologie de IdP-AT et expertise en élevage de VSF). Accompagnera par VSF de certains bénéficiaires vulnérables d'IdP pour un processus de recheptellisation. Mise en relation entre agriculteurs locaux et éleveurs transhumants.	4	IdP, AT, VSF
30.	Synergie | Co-financement et co-organisation des journées de l'agroécologie (AE) comme stratégie de mobilisation des acteurs de l'AE et de sensibilisation du grand public.	4	IdP, Eclosio, VSF
31.	Synergie et complémentarité | Appui par VSF en termes de santé animale dans les zones d'intervention d'Eclosio. Renforcement croisé des capacités des bénéficiaires (Eclosio : expertise en agroécologie ; VSF : expertise en santé animale et promotion de la valorisation des déchets d'élevage).	4	VSF et Eclosio
32.	Synergie | VSF-B rencontre des besoins en recherche scientifique (en particulier sur la transhumance), auxquels CEBioS pourrait répondre via ses partenariats avec des structures de recherche.	4	VSF CSC Ecosystèmes résilients
33.	Synergie et complémentarité | Plaidoyer relatif à la transhumance. Renforcement croisé des capacités des bénéficiaires afin d'intégrer agriculture et élevage (expertise en agroécologie de DBA et expertise en élevage de VSF). Mise en relation entre agriculteurs locaux et éleveurs transhumants.	4	VSF, DBA
34.	Synergie | Renforcement de l'unité de transformation du manioc mise en place dans le cadre de la coopération entre la commune de	4	Eclosio, Commune de Merelbeke (VVSG)

	Merelbeke (Belgique) et la commune de Toucountouna (Bénin) et promotion de l'agriculture contractuelle.		
35.	Synergie et complémentarité | Collaboration autour de la structuration de la filière anacarde dans la zone de l'Atakora (Eclosio : intégration des pratiques agroécologiques dans les vergers ; Enabel : appui à la structuration et à la mise en marché des noix d'anacarde).	4	Eclosio Enabel
36.	Synergie | Mutualisation des moyens pour former, équiper et accompagner les groupements de transformatrices dans le développement de leurs unités entrepreneuriales.	4,6	IdP, APEFE (+ Codeart ?)
37.	Synergie | Processus de partage d'expériences (voyages d'échange, partage de documentation) visant le renforcement de la résilience des agriculteurs familiaux face aux changements climatiques, à travers le plaidoyer en faveur des systèmes alimentaires durables, le maraîchage, la promotion de l'agroécologie, la gestion des déchets, le soutien à l'émergence des microentreprises agricoles.	4, 6	LC, AT, IdP, Eclosio
38.	Synergie | Intégrer les bénéficiaires du programme d'Eclosio au programme d'APEFE notamment sur les aspects de renforcement de capacité en entrepreneuriat, de formalisation des entreprises, etc.	4, 6	Eclosio, APEFE
39.	Synergie | Les jeunes qui suivront les formations professionnelles dans le cadre du programme 2022-26 de Plan seront orientés vers le programme DigiBoost d'Enabel pour un appui au démarrage de leur activité.	5	Plan Enabel
40.	Complémentarité | Echange d'information sur la thématique formation des enseignants et plurilinguisme au Bénin.	5	APEFE Ambassade de France, Institut Français au Bénin
41.	Synergie | Echange d'information, mutualisation des outils et des méthodologies IFADEM (formation des enseignants du/en français) et sur la digitalisation.	5	APEFE Organisation Internationale de la Francophonie (IFEF), Agence universitaire de la francophonie (AUF)
42.	Synergie et complémentarité | Plan et VIA DB travailleront tous deux avec le partenaire local FMA (avec VIA DB : formation professionnelle des jeunes ; avec Plan : protection des enfants et jeunes dans les communautés). Convention commune avec FMA, partage des expériences et évènements communs envisagés. Genre : Plan partage son expertise, ses outils, ses approches et son réseau au profit des partenaires et des écoles de VIA DB ; VIA DB : sensibilisation sur le genre. Collaboration sur l'accès à l'éducation : mise en contact des jeunes du programme Plan avec les écoles VIA DB.	5, 6, Genre	VIA Don Bosco, Plan

43.	Synergie et complémentarité | Plaidoyer envers le FODEFCA pour l'accès des centres de formation aux fonds de financement formation professionnelle et l'élaboration de référentiels de formation Réflexions et échanges pour rendre le programme 2022-2026 de VIA DB cohérent avec le travail décent.	5, 6	VIA Don Bosco WSM (CSC Travail décent)
44.	Synergie | Renforcement des capacités et performances économiques des micro-entreprises en activité ou naissantes (moins d'un an) portées par des femmes (cheffes d'entreprises ou associées majoritaires) dans le secteur de l'artisanat, de la petite entreprise, et sur les compétences de vie, intégrant également la dimension environnement.	6	APEFE, LC
45.	Synergie | Renforcer les capacités et les performances économiques des micro-entreprises en activité ou naissantes (moins d'un an), portées par des femmes (cheffes d'entreprises ou associées majoritaires) ayant une activité artisanale.	6	APEFE, Geomoun + Eclosio, IdP, Autre Terre, VSF, JFW
46.	Synergie | Accompagnement à l'entrepreneuriat intégrant la dimension environnement et sur les compétences de vie.	6	LC et HI
47.	Synergie | Renforcer l'inclusion des jeunes femmes handicapées au sein des dispositifs d'appui-accompagnement de l'entreprenariat féminin et des micro-entreprises en activité ou naissantes (moins d'un an), portées par des femmes (cheffes d'entreprises ou associées majoritaires).	6	HI et APEFE
48.	Synergie | Renforcer les capacités et les performances économiques des micro-entreprises en activité ou naissantes (moins d'un an) portées des femmes (cheffes d'entreprises ou associées majoritaires) dans le secteur de l'artisanat / transformation agroalimentaire	6	APEFE Enabel
Synergies/complémentarités organisationnelles			
49.	Synergie | Partage des bureaux et véhicules d'IdP lors des missions d'AT au Bénin par souci d'efficience et d'économies.	4	IdP et AT (consortium SIA)
50.	Synergie | Partage et optimisation de la mutualisation de moyens matériels et humains pour favoriser la collaboration au sein du consortium Uni4Coop.	4	Eclosio et LC (consortium Uni4Coop)
51.	Synergie | Partage des bureaux entre VSF-B et Louvain Coopération.	2, 4, 6	VSF-B et LC

6. INDICATEURS DU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF

Au long des cinq années de mise en œuvre du programme 2022-2026, à l'instar du programme précédent, les ACNG membres du CSC Bénin mèneront des réflexions communes ainsi qu'un processus d'apprentissage collectif sur diverses thématiques.

6.1. Thèmes d'apprentissage

Lors du quinquennat précédent, les apprentissages communs dans le cadre du CSC Bénin ont majoritairement portés sur les thématiques transversales du genre, de la digitalisation, de la gestion des risques sécuritaires et de l'environnement, outre une série d'autres échanges d'expériences sur divers sujets. Pour le prochain programme, les ACNG ont mené une réflexion commune sur les thématiques à privilégier pour l'apprentissage collectif, sur base de l'enquête en ligne réalisée dans le cadre de la rédaction du CSC Bénin en 2020. Les principaux thèmes qui sont ressortis sont les suivants :

- Tout d'abord, les ACNG ont exprimé leur souhait d'approfondir les réflexions en commun sur les thématiques transversales du genre, de l'environnement et de la digitalisation, déjà abordés en 2017-2021. En ce qui concerne la digitalisation, l'accent est notamment mis sur la réalisation de cartographies et l'approfondissement de la formation réalisée dans le cadre du CSC sur la collecte digitale de données pour le suivi-évaluation. Les ACNG du CSC sont d'avis que le thème du genre est particulièrement complexe et que l'échange continu d'expériences sur le sujet est important dans l'optique de renforcer les capacités des organisations et de leurs partenaires. Les réflexions, partages d'outils et de pratiques se poursuivront donc en commun en 2022-2026, en s'appuyant sur les ateliers déjà réalisés notamment avec des acteurs extérieurs au CSC disposant d'une expertise en la matière (comme Oxfam Canada au Bénin). Enfin, les ACNG marquent un intérêt envers la poursuite de l'apprentissage collectif sur l'intégration de l'environnement dans les projets et la prise en compte des changements climatiques, pour consolider les acquis de la formation prévue sur le sujet en 2021 dans le cadre du Fonds d'apprentissage (formation planifiée en 2020, reportée en raison de la pandémie de Covid-19).
- Pour le quinquennat 2022-2026, les membres du CSC Bénin souhaitent également mener un processus d'apprentissage collectif sur les thématiques de l'agroécologie, de l'agriculture durable et du développement rural. En effet, comme l'indique la cible 4 de ce CSC, de nombreux ACNG belges sont actifs dans ce secteur, ou développent des synergies en lien avec cette thématique. Plusieurs ACNG ont fait de la promotion des systèmes alimentaires durables leur principal axe d'intervention au Bénin, dans un contexte national caractérisé par la priorité accordée à l'agro-industrie, l'agriculture conventionnelle et l'import-export. Même s'il ne concernera probablement pas la totalité des membres du CSC, un processus d'apprentissage collectif dans ce domaine intéresse une majorité d'acteurs. En plus de renforcer l'expertise et la complémentarité des acteurs belges sur le terrain, ce processus peut permettre à terme d'alimenter l'argumentaire de plaidoyer de ces ACNG pour une transition agroécologique au Bénin, en se basant sur le partage d'expériences. Des formations techniques communes sur le sujet peuvent également représenter d'intéressantes économies d'échelle.
- De manière plus transversale, une réflexion pourrait être menée dans la cadre du CSC Bénin 2022-2026 sur les méthodologies d'intervention, l'élaboration et le suivi des Théories du

changement et la mesure de l'impact des interventions. Egalement en lien avec cet aspect relatif à la formulation, au suivi et à l'évaluation des programmes, les ACNG du CSC émettent la volonté de renforcer collectivement leurs connaissances sur la capitalisation des expériences et la formalisation du partage de cette expertise de terrain avec des pairs.

- En lien avec la formulation des cibles du présent CSC, les ACNG s'intéresseront également collectivement aux ODD et aux connexions entre ces objectifs et à la manière dont les membres du CSC et leurs partenaires peuvent contribuer à leur réalisation au Bénin. Pour ce faire, le guide « *SDGs as a Compass for Belgian development cooperation* » pourra servir de base pour l'apprentissage.
- Outre ces thématiques qui pourraient faire l'objet de processus d'apprentissage sur la durée, mobilisant une majorité des membres du CSC, d'autres sujets ont également été proposés par les ACNG et sont retenus comme thématiques à traiter lors d'ateliers durant le prochain quinquennat. Il s'agit de l'entrepreneuriat et des jeunes et des femmes, de la mise en place de campagnes de plaidoyer, de la mobilisation de financements pour les partenaires locaux, du travail décent et de la gestion des risques sécuritaires. Pour ce dernier thème, notons qu'une formation de trois jours a été organisée en 2019 à Cotonou dans le cadre du CSC. Un suivi de ces acquis est donc prévu pour les prochaines années, parallèlement au suivi constant de l'évolution de la situation sécuritaire, principalement au Nord du Bénin.

Notons également que d'autres thématiques d'apprentissage collectif pourraient apparaitre au cours de la mise en œuvre du programme, en fonction des difficultés rencontrées, des évolutions du contexte ou des priorités de la politique belge de coopération au développement.

Par ailleurs, des thématiques d'apprentissage communes aux CSC de la région Sahel seront également traitées, en y associant les membres des CSC Bénin, Mali, Niger et Burkina Faso. Plus d'informations à ce sujet figurent au point 4.2.

6.2. Méthodologie d'apprentissage

En termes de modalités de travail, les méthodes déjà utilisées durant la période 2017-2021 seront à nouveau utilisées, tout en capitalisation sur les acquis et points d'amélioration. En particulier, le CSC Bénin recourra aux modalités suivantes pour traiter les thématiques d'apprentissage listées ci-dessus :

- Le partage d'expériences et de leçons apprises entre ACNG membres du CSC, éventuellement en intégrant dans ces échanges d'autres acteurs externes au CSC. Cette méthodologie a souvent constitué la première étape des processus d'apprentissage collectif au cours du précédent quinquennat. Elle a mis en évidence la richesse des connaissances, expériences et expertises des membres du CSC et l'intérêt de les partager avec leurs pairs, pour un renforcement des capacités, mais aussi pour stimuler les réflexions autour des pistes de synergies et complémentarités.
- Les formations communes, soit mises en place à l'initiative du CSC, soit existantes au sein d'une institution qui offre aux membres du CSC la possibilité d'y assister. Plusieurs formations dispensées par des organismes ou consultants externes se sont tenues entre 2017 et 2021 (collecte digitale de données, gestion des risques sécuritaires, intégration de l'environnement dans les projets, etc.). Cette pratique sera poursuivie en 2022-2026, en particulier sur les thèmes mentionnés ci-dessus, et stimulant également les formations communes à quelques ACNG intéressés par un renforcement de leurs capacités sur un thème précis (synergie).

- Des **visites de terrains** de projets de membres du CSC ou d'autres organisations innovantes. Ces visites auront pour objectifs de compléter les formations théoriques et de renforcer les partages d'expériences entre ACNG pour s'inspirer mutuellement des bonnes pratiques et stimuler la réflexion. Ces visites pourraient avoir lieu dans différentes régions du Bénin en fonction des lieux où se tiendront les ateliers CSC, et de l'intérêt des membres. Elles concerneront soit l'ensemble des ACNG soit une partie d'entre eux, selon leur localisation et leurs secteurs d'intervention.
- Le **partage de documents de référence**, comme des notes stratégiques, des rapports d'évaluations, des études, etc. susceptibles d'intéresser les membres du CSC. La plateforme SharePoint du CSC Bénin pourra être utilisée pour procéder au partage de ces documents et pour travailler collectivement sur des notes et documents de réflexion.

En fonction du temps et des moyens disponibles, pour chaque thématique d'apprentissage une de ces modalités de travail ou une combinaison d'entre elles sera sélectionnée, sur base des avis et suggestions des membres. Les partenaires locaux seront associés autant que possibles à ces dynamiques d'apprentissages.

6.3. Les indicateurs d'apprentissage

Au terme de chaque année, en vue du dialogue stratégique, une évaluation du processus d'apprentissage sera réalisée. Celle-ci combinera des indicateurs quantitatifs (comme le nombre d'ACNG belges et de partenaires locaux impliqués, le nombre de thématiques abordées, la durée consacrée aux apprentissages dans le cadre du CSC, le coût, etc.) et des indicateurs qualitatifs (le niveau de satisfaction des participants, la manière dont les connaissances acquises sont appliquées et diffusées, etc.). L'objectif est de traiter au minimum un thème d'apprentissage par an de façon approfondie, avec la majorité des membres du CSC et la participation de plusieurs partenaires locaux.

Les données qualitatives seront recueillies annuellement via une enquête en ligne à destination de tous les membres du CSC. Ce questionnaire pourra également comporter des questions portant sur des suggestions de nouveaux thèmes à aborder pour la suite du processus et sur la satisfaction générale des ACNG quant au fonctionnement du CSC. Les résultats seront partagés à l'occasion des dialogues stratégiques et des pistes d'amélioration seront proposées si besoin. Un bilan du processus d'apprentissage sera fait à l'issue des cinq années de mise en œuvre du programme.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACC	Analyse contextuelle commune
ACNG	Acteur de la coopération non-gouvernementale
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AE	Agroécologie
AMCES	Association des œuvres médicales privées confessionnelles associatives et sociales
ANAEP-MR	Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
ANCB	Association nationale des communes du Bénin
ANMC	Alliance nationale des mutualités chrétiennes
AQMI	Al-Qaida au Maghreb islamique
ARCH	Assurance pour le renforcement du capital humain
AT	Autre Terre
ATDA	Agence territoriale pour le développement agricole
AZV	*Artsen Zonder Vakantie*
CADHP	Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
CAN	Comité national pour l'alimentation et la nutrition
CAN	Conseil national de l'éducation
CCNS	Commission catholique nationale pour la santé
CCNUCC	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDEB	Chaine de l'espoir Belgique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNCC	Comité national pour le changement climatique
CNE	Commission nationale pour l'emploi
CNEEPS	Comité national de suivi de l'exécution et d'évaluation des projets
CNERS	Comité national d'éthique pour la recherche en santé
CNT	Conseil national du travail
CSC	Cadre stratégique commun
DBA	Défi Belgique-Afrique
DDEEM	Directions départementales de l'énergie, de l'eau et des mines

DDS	Directions départementales de la santé
DGEau	Direction générale de l'eau
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DTF	Dossier technique et financier
EUTM	Mission de formation de l'Union européenne (en anglais : *European Union Training Mission*)
FADeC	Fonds d'appui au développement des communes
FCFA	Franc CFA
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GSIM	Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans
HI	Humanité et Inclusion (Handicap International)
IdP	Iles de Paix
IFADEM	Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres
IFSI	Institut de coopération syndicale internationale
IGMVSS	Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel
IIG	Indice des inégalités de genre
IMT	Institut de médecine tropicale
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
IUEP	Instituts universitaires d'enseignement professionnel
JFW	*Join For Water*
LC	Louvain Coopération
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MdM	Médecins du Monde
MEMP	Ministère des enseignements maternel et primaire
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MESTFP	Ministère de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
MSV	Médecins sans vacances
ODD	Objectifs de développement durable

OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OP	Organisation paysanne
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PAG	Programme d'actions du gouvernement
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PC2D	Programme de croissance pour le développement durable
PDA	Pôles de développement agricoles
PDAP	Plan stratégique de développement du secteur agricole
PEV	Programme élargi de vaccination
PHPS	Politique holistique de protection sociale
PIB	Produit intérieur brut
PKIO	Plateforme des Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNJ	Politique nationale de la jeunesse
PNS	Politique nationale de santé
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PONGIB	Plateforme des organisations non gouvernementales internationales au Bénin
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaire technique et financier
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
RH	Ressources humaines
RKV	*Rode Kruis Vlaanderen*
RNB	Revenu national brut
SDG	*Sustainable Development Goal*

SDSR	Santé et les droits sexuels et reproductifs
SEau	Services de l'eau
SES	Service de l'évaluation spéciale de la DGD
SIA	SOS Faim-Iles de Paix-Autre Terre
SNAEP	Stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
SN-EFTP	Stratégie nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
SONU	Soins obstétriques et néonataux d'urgence
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ToC	*Theory of Change*
URAC	Unité de recherche-action et capitalisation
USD	Dollars américains
UVCW	Union des villes et des communes de Wallonie
VIA DB	Via Don Bosco
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VSF-B	Vétérinaires sans Frontières Belgique
VVSG	*Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten*
WASH	*Water, sanitation and hygiene*
WSM	*We Social Movements*
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

ANNEXES

ANNEXE 1 : Matrice de gestion des risques

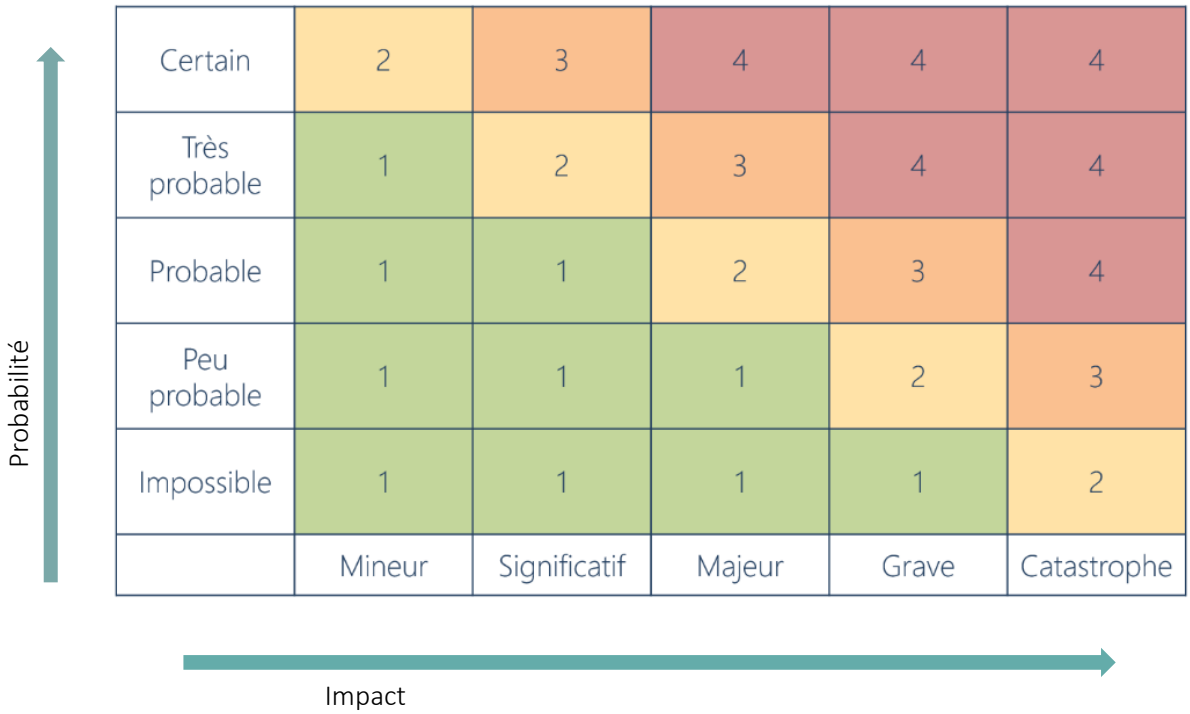

ANNEXE 2 : **Pistes de discussions** bi/multi-latérales entre ACNG pour réfléchir aux **synergies/collaborations potentielles 2022-2026**

Votre ACNG	ARES	SHC	ITG -IMT	Join For Water	VLIR-UOS	VVSG	CEBioS (KBIN)	WSM		APEFE	Autre Terre	AZV	CDE-B	CODEART	DBA	DYNAMO	Eclosio	GEOMOUN	HI	Iles de Paix	Louvain Coopération	MdM	MEMISA	Plan	UCVW	VIADB	VSF	Rode Kruis
Membres observateurs																												
ARES																X												
ECHOS																												
ITG -IMT																												
Join For Water																												
VLIR-UOS																												
VVSG																	X				X?				X			
CEBioS (KBIN)	X			X	X												X				X						X	
WSM (CSC Travail décent)																												
Membres actifs																												
APEFE					X		X	X			X				X		X	X	X	X	X			X				
Autre Terre										X							X			X	X							
AZV			X										X															
CDE-B	X										X					X			X			X	X					
CODEART										X										X						X		
DBA																												

DYNAMO																			X											
Eclosio	X			X		X				X	X				X						X	X						X	
GEOMOUN										X						X							X		X				
HI								X		X																			
Iles de Paix										X	X				X		X				X					X		X	
Louvain Coopération			X			X?		X		X	X					X		X	X										
MdM										?						X		X			?				X				
MEMISA			X					X				X	X																
Plan										X						X	X	X	X ?		X ?	X				X	X		
UCVW						X									X					X									
VIA Don Bosco				X				X																	X				
Vétérinaires sans Frontières							X								X		X			X									
Rode Kruis																														

ANNEXE 3 : listes des ACNG membres du CSC Bénin

Coordonnées des personnes de contact.

Organisation		Nom	Prénom	Mail
MEMBRES OBSERVATEURS				
1.	ARES	Schnock	Amélie	amelie.schnock@ares-ac.be
2.	SHC	de Briey	Valérie	v.debriey@sensorial.be
3.	ITG -IMT	de Jong	Bouke	bdejong@itg.be
4.	Join For Water	Slimbrouck	Johan	johan.slimbrouck@joinforwater.ngo
5.	VLIR-UOS	Wuytack	Kathleen	kathleen.wuytack@vliruos.be
6.	VVSG	Gorissen	Karlien	karlien.gorissen@vvsg.be
7.	CEBioS	Janssens de Bisthoven	Luc	ljanssens@naturalsciences.be
MEMBRES ACTIFS				
8.	APEFE	Forsans	Nathalie	n.forsans@apefe.org
9.	Autre Terre	Fernandez	Eva	eva.fernandez@autreterre.org
10.	AZV-MSV	Sy	Houssynatou	houssynatou.sy@azv.be
11.	CDE-B	Le Marchand	Marianne	marianne.lemarchand@chaine-espoir.be
12.	CODEART	Loozen	Roger	roger.loozen@codeart.org
13.	DBA	Toelen	Patricia	patricia@ongdba.org
14.	DYNAMO	Smet	Barbara	dir.adj@dynamointernational.org
15.	Eclosio	Prigent	Cybill	cybill.nion@eclosio.ong
16.	GEOMOUN	Fuks	Geneviève	genevieve@geomoun.org
17.	HI	Gérard	Laurence	l.gerard@hi.org
18.	Iles de Paix	Laloux	Stéphanie	stephanie@ilesdepaix.org
19.	Louvain Coopération	Wyseur	Sophie	swyseur@louvaincooperation.org
20.	MdM	Vangodtsenhoven	Inge	inge.vangodtsenhoven@medecinsdumonde.be
21.	MEMISA	De Paepe	Frank	Frank.De.Paepe@memisa.be
22.	Plan	Laviolette	Pierre	pierre.laviolette@planinternational.be
23.	UCVW	Compagnie	Isabelle	isabelle.compagnie@uvcw.be
24.	VIA Don Bosco	de Best	Jos	jos.debest@viadonbosco.org
25.	VSF	Butillon	Julia	j.butillon@vsf-belgium.org
26.	RKV	Bersan	Alizée	Alizee.Bersan@rodekruis.be